Quatre-vingt-unième année. — N° 132. Le Numéro : 10 francs. Vendredi 3 Juin 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4 500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100-97 Paris).

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 49-728 du 2 juin 1949 relative au régime de vente de l'essence (p. 5438).

DECRETS, ARRÊTES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêtés portant nominations, titularisations, affectations, mutation et détachements (administration centrale et services extérieurs) (p. 5438).

Ministère de la justice.

Arrêtés portant nominations, réintégrations, mutation, mise en disponibilité, admissions à la retraite, acceptations de démission et révocations (administration pénitentiaire et tribunaux pour enfants) (p. 5439).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 25 mai 1949 portant remise de débet (p. 5439).

Arrêtés portant détachements (administration centrale et personnel du cadre des préfectures) (p. 5439).

(1 f.)

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 49-729 du 2 juin 1949 relatif à la mise en vente libre du carburant auto (p. 5440).

Décret n° 49-708 fixant les conditions d'application de l'article 281 du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale (rectificatif) (p. 5440).

Décret n° 49-718 modifiant le décret du 7 octobre 1890 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 90 du code de commerce et de la loi du 28 mars 1885 sur les marchés à terme (rectificatif) (p. 5441).

Arrêté du 5 février 1949 portant affectation provisoire au ministère des finances et des affaires économiques de locaux dépendant du tribunal cantonal de Wasselonne (Bas-Rhin) (p. 5441).

Arrêté du 31 mai 1949 portant dérogation aux dispositions du décret n° 47-963 du 29 mai 1947 fixant les modalités de la coordination de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer (p. 5441).

Arrêtés du 2 juin 1949 fixant les rémunérations applicables à certains agents du centre national de la recherche scientifique et de la direction générale de l'enseignement supérieur) (p. 5441).

Arrêté portant admission à la retraite du président directeur général de la société nationale de capitalisation Caisse fraternelle de capitalisation (p. 5443).

Arrêtés portant détachements et mise en disponibilité :

Contributions directes et cadastre (p. 5443).

Services du Trésor (p. 5443).

Service d'exploitation industrielle des tabac et allumettes (p. 5444).

Ministère de la défense nationale.

Arrêtés portant détachements (administration centrale de la guerre et administration centrale de l'air) (p. 5444).

Décisions portant admission à l'honorariat (armée de terre, réserve) (p. 5444).

Décision portant admission à l'emploi de maître ouvrier tailleur et cordonnier des troupes coloniales (p. 5444).

Décision portant homologation de brevets de l'armée de l'air (p. 5444).

Tableau d'avancement d'aspirants de réserve de l'armée de l'air pour le grade de sous-lieutenant de réserve (rectificatif) (p. 5453).

Liste des véhicules de l'armée de l'air pouvant être restitués à leurs anciens propriétaires en exécution de la loi n° 47-1502 du 11 août 1947 (p. 5453).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 20 mai 1949 portant modification de l'arrêté du 27 août 1948 réorganisant la régie d'avances des services centraux du ministère de l'industrie et du commerce (p. 5455).

Arrêté du 20 mai 1949 portant augmentation du montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur de l'école nationale supérieure des mines de Paris (p. 5455).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 28 mai 1949 portant autorisation de participation aux opérations de financement des récoltes de céréales (p. 5455).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté portant détachement et maintien en position de mission (gouverneurs et administrateurs des colonies) (p. 5459).

Décision du 28 mai 1949 relative à la nouvelle dénomination de l'office de la recherche scientifique coloniale (p. 5459).

Tableau d'avancement pour l'année 1949 des chefs de groupe, commis principaux et commis d'ordre et de comptabilité à l'administration centrale (p. 5440).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 49-689 modifiant le décret n° 49-66 du 4 janvier 1949 qui a fixé les modalités d'application des dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières relatives à la sécurité sociale, aux entreprises ou exploitations de production, de transport et de distribution d'énergie électrique et de gaz, exclues de la nationalisation ou non transférées (rectificatif) (p. 5440).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 15 mai 1949 portant augmentation du montant maximum des avances pouvant être consenties au gestionnaire du centre de réforme de Casablanca (p. 5455).

Arrêté du 31 mai 1949 portant remise à la direction des domaines du terrain d'un cimetière militaire désaffecté (p. 5455).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Validation de pouvoirs. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 5455).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques (p. 5458).

INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 5459).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux employeurs de frontaliers belges et luxembourgeois (p. 5459).

Résultats de l'exercice budgétaire 1949 au 30 avril 1949 et états de développement, par ministère, des dépenses et des recettes budgétaires de l'exercice 1949 au 30 avril 1949 (p. 5460).

Avis de tirage de la douzième tranche de la loterie nationale 1949 (p. 5462).

Avis n° 400 de l'office des changes complétant les dispositions de l'avis n° 382 de l'office des changes relatif aux relations financières avec la Côte française des Somalis (rectificatif) (p. 5462).

Tableau de la production et du mouvement des alcools (décembre 1948) (rectificatif) (p. 5462).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de deux emplois de professeurs au Conservatoire national de musique (p. 5462).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis de concours pour le recrutement de personnel enseignant (institut national agronomique) (p. 5462).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la caisse des dépôts et consignations (p. 5462).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (p. 5463).

Annonces (p. 5461).

DÉBATS PARLEMENTAIRES
(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 52 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 2 juin 1949. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3043).

PRIX : 5 F

N° 41 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 2 juin 1949. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1331).

PRIX : 5 F

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE
(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 34

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 2 juin 1949 (p. 613).

PRIX : 5 F

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuille 85 (session de 1948) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

LOIS

LOI n° 49-728 du 2 juin 1949 relative au régime de vente de l'essence.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Il est institué du 1er juin au 31 décembre 1949, à côté du secteur prioritaire, dont le contingent mensuel ne saurait être inférieur à 175 millions de litres, un secteur de vente libre pour les essences de pétrole (n° 334 A du tarif des douanes) où les usagers pourront s'approvisionner sans limitation de quantité sur justification du payement d'une redevance dont le taux, qui ne pourra excéder 20 francs par litre, et les modalités de recouvrement seront fixés par décret.

Le produit de cette redevance sera versé au budget général.

Ces dispositions ne sont applicables ni en Algérie ni dans les départements français d'outre-mer.

Le contingent des carburants attribué à titre prioritaire et employé pour les usages agricoles ne sera en aucun cas diminué.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Oran, le 2 juin 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Administration centrale.

Par arrêtés du 25 mai 1949:

Ont été affectés avec leur grade et leur traitement actuels à l'administration centrale: MM. Nounou et Farault, dessinateurs-projeteurs stagiaires à Paris, cours professionnels techniques.

Ont été nommés ouvriers d'équipe et titularisés dans le grade correspondant les auxiliaires désignés ci-après: MM. Clavère et Joncour.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 25 mai 1949:

A été nommée receveuse de 1re classe à Saint-Pol-de-Léon et titularisée dans le grade correspondant: Mlle Arnoud, receveuse de 2e classe à Saint-Eugène (Alger).

A été muté au Bourget: M. Dulauroy, receveur de 2e classe à Beaumont-sur-Oise.

Par arrêté du 1er juin 1949, M. Rougecreille (H.-A.-A.), ingénieur en chef des postes, télégraphes et téléphones à la direction des services télégraphiques et téléphoniques de la région de Paris (*extra muros*) est, à compter du 1er mars 1949, placé, pour une période maximum de cinq ans, en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer les fonctions de chef du service des postes, télégraphes et téléphones de l'Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 1er juin 1949, M. Labeure (Louis), commis des postes au bureau de Lyon-Vaise, appelé à suivre le cours de vérificateur stagiaire des transmissions coloniales, est mis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer pour une durée d'un an, à partir du 2 novembre 1948.

Par arrêté du 1er juin 1949, est mise à la disposition du ministère des affaires étrangères en vue de servir à la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts de la résidence générale de la République française au Maroc, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1949, Mme Lambert (Andrée), commis des postes à Montmédy (Meuse).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 31 mai 1949, est nommée, par nécessité de service, en la même qualité, à la maison centrale de Rennes: Mlle Drigout (Marthe), surveillante chef de 2e classe aux prisons des Baumettes (femmes), à Marseille.

Par arrêté du 31 mai 1949, est nommé, par nécessité de service, en la même qualité, au centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis: M. Gallène (André), surveillant chef adjoint (3e classe), au centre pénitentiaire de Pithiviers.

Par arrêté du 31 mai 1949:

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A compter du 22 mars 1949: M. Martin (Raoul), surveillant chef (1re classe) à la prison Pélissier à Clermont-Ferrand (application des dispositions de l'article 25 de la loi du 20 septembre 1948).

A compter du 10 février 1949: M. Vernet (Louis), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Marseille-Baumettes (application des dispositions de l'article 25 de la loi du 20 septembre 1948).

A compter du 3 mars 1949: Mme Cardin (Marie), surveillante (1re classe) à la maison centrale de Rennes (application des dispositions de l'article 25 de la loi du 20 septembre 1948).

A compter du 1er mai 1949: M. Bossard (Georges), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt d'Angers (application des dispositions de l'article 6, § 1er, de la loi du 20 septembre 1948.)

A compter du 1er mai 1949: M. Barbault (Léon), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt d'Angers (application des dispositions de l'article 6, § 1er, de la loi du 20 septembre 1948).

Est réintégré en qualité de surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Sarreguemines: M. Schoenahd (Auguste), admis d'office à faire valoir ses droits à la retraite par arrêté du 4 novembre 1947.

Est réintégré en qualité de surveillant (5e classe) aux prisons de Fresnes: M. Landolfini (Philippe), placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité par arrêté du 2 mai 1946.

Sont nommés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison centrale de Loos: M. Brunelse (Victor), surveillant chef adjoint (2e classe) au centre pénitentiaire de Seclin;

Au centre pénitentiaire de Seclin: M. Buisine (Marcel), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison centrale de Loos;

Au centre pénitentiaire du Vigeant: M. Helis (René), surveillant chef adjoint (2e classe) à la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte.

A la maison d'arrêt de Colmar: M. Joly (Robert), surveillant chef adjoint (3e classe) à la maison d'arrêt de Trévoux;

Aux prisons de Mulhouse: M. Leleu (Maurice), surveillant chef adjoint (3e classe) au centre pénitentiaire de la Meinau;

A la prison de Lyon (Montluc): M. Compain (Roger), surveillant (5e classe) à la maison d'arrêt de Tulle.

Sont nommés, sur leur demande, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Baumes-les-Dames: M. Magno (Lucien), surveillant (3e classe) aux prisons de Fresnes;

A la maison d'arrêt de Loos: M. Delporte (Jean), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison d'arrêt de Béthune.

Sont placées, sur leur demande, dans la position de disponibilité:

Mme Letheuil (Christiane), surveillante (5e classe) à la maison centrale d'Haguenau;

Mme Meurillon (Anne), surveillante (3e classe) d'établissement pénitentiaire, provisoirement en service au centre d'observation de Paris (application de l'article 120 de la loi du 19 octobre 1946, portant statut général des fonctionnaires).

Est acceptée la démission de M. Lescuyer (Marcel), surveillant stagiaire à la maison d'arrêt de Marseille « Baumettes ».

Par arrêté du 31 mai 1949:

Est déplacé d'office à la maison centrale de Loos: M. Sartre (Paul), surveillant (4e classe) à la maison d'arrêt de Lyon.

Fait l'objet d'un abaissement à la 5e classe: M. Bürglin (Jean), surveillant (4e classe) à la maison centrale d'Ensisheim.

Fait l'objet d'un abaissement à la 3e classe: M. Cordonnier (André), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de Béthune.

Fait l'objet d'un abaissement à la 3e classe: M. Vantorhoudt (Gustave), premier surveillant (2e classe) à la maison de correction de Lyon.

Est révoqué sans suspension des droits à pension: M. Boine (Raymond), surveillant (5e classe) à la maison d'arrêt de Loos.

Sont révoqués avec suspension des droits à pension:

M. Stefani (Jean), surveillant chef adjoint (3e classe) à la maison d'arrêt de Marseille « Baumettes ».

M. Defraumont (Louis), surveillant (5e classe) au centre pénitentiaire d'Ecrouves.

Tribunaux pour enfants.

Par arrêté du 25 mai 1949: M. Lallier (Georges), assesseur suppléant au tribunal pour enfants de Béthune, est désigné pour exercer jusqu'au 1er octobre 1951 les fonctions d'assesseur titulaire audit tribunal, en remplacement de M. Seyez, décédé.

Par arrêté du 25 mai 1949, est acceptée la démission de Mme Mazin, assesseur suppléant du tribunal pour enfants de Jonzac.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Remise de débet.

Par arrêté en date du 25 mai 1949, il est fait remise à M. Demard (Georges), inspecteur auxiliaire au service photographique de la sûreté nationale, de la somme dont il est redevable envers le Trésor public pour trop-perçu à titre de traitement pendant un congé de maladie du 9 juillet au 7 août 1948.

Administration centrale.

Par arrêté du 1er juin 1949:

M. Calvelli (Marcel), administrateur civil de 2e classe au ministère de l'intérieur, est détaché en qualité de chargé de mission au commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes du 1er janvier au 31 mars 1947.

M. Calvelli est détaché en qualité d'administrateur de 4e classe au commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er avril 1947.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 1er juin 1949, M. Reberga (André), rédacteur principal de 4e classe à la préfecture des Alpes-Maritimes, est placé en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1949, pour exercer les fonctions de contrôleur départemental des lois d'assistance dans les Alpes-Maritimes.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Gouverneurs des colonies.

Par arrêté du 23 mai 1949, M. Baron (Charles-François-Henri), gouverneur de 3e classe des colonies, commissaire de la République dans les Etablissements français de l'Inde, est maintenu dans la position de mission en France pour une période maxima de trois mois à compter du 10 mars 1949.

Administrateurs des colonies.

Par arrêté du 23 mai 1949, M. Derlanx (Charles), administrateur de 1re classe des colonies, directeur général des services économiques de l'Afrique occidentale française, est placé dans la position de mission en France pour la période allant du 1er au 15 mars 1949, afin de participer aux travaux de la conférence des chefs de bureaux économiques sur l'utilisation des crédits du plan Marshall.

Par arrêté du 1er juin 1949, M. Fay (Pierre), administrateur de 3e classe des colonies, est placé dans la position de service détaché auprès du secrétariat d'Etat aux affaires économiques pendant trois ans, à compter du 9 décembre 1948, pour servir en qualité de chef de la section des territoires d'outre-mer à la direction des services d'approvisionnement français aux U. S. A.

Nouvelle dénomination de l'Office de la recherche scientifique coloniale.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944, portant rétablissement de la légalité sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes par l'effet desquelles est maintenue en application le texte dit loi n° 550 du 11 octobre 1943 portant création de l'Office de la recherche scientifique coloniale;

Vu le vœu exprimé par le conseil d'administration dudit office en date du 27 novembre 1946;

Vu le projet de loi présenté par le ministre de la France d'outre-mer tendant à modifier le nom de l'Office de la recherche scientifique coloniale;

Vu l'avis du conseil d'Etat (section des finances), sur ce projet de loi, donné en sa séance du 10 mai 1949 et transmis au département par le commissaire du Gouvernement près le conseil d'Etat le 14 mai 1949,

Décide:

Art. 1er. — L'établissement public dénommé Office de la recherche scientifique coloniale prend le nom d'Office de la recherche scientifique outre-mer.

Art. 2. — Le directeur de l'Office de la recherche scientifique outre-mer est chargé de l'application de la présente décision, qui sera insérée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 mai 1949.

PAUL COSTE-FLORET.

Tableau d'avancement pour l'année 1949 des chefs de groupe, commis principaux et commis d'ordre et de comptabilité de l'administration centrale.

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1949:

Pour chef de groupe hors classe.

Mlle Levergne (Berthe), à compter du 1er janvier 1949;
M. Lancerot (Annonay), à compter du 1er janvier 1949.
Mme Ammann (Marie-Louise), à compter du 1er janvier 1949,

chefs de groupe de 1re classe.

Pour chef de groupe de 2e classe.

Mme Tart (Jeanne), chef de groupe de 3e classe, à compter du 1er janvier 1949.

Pour commis principal de classe exceptionnelle avant trois ans.

Mlle Plantegenest (Gabrielle), à compter du 1er janvier 1949 (ancienneté remontant au 1er janvier 1948);
M. Mariel (Marcel), à compter du 1er septembre 1949,

commis principaux hors classe.

Pour commis principal hors classe.

Mmes Kervegant (Thérèse), sténodactylographe de 1re classe, à compter du 1er janvier 1949.
Combourieu (Odette), à compter du 1er janvier 1949;
Mlle Bronoel (Andrée), à compter du 1er janvier 1949;
Mme Gastinel (Georgette), à compter du 27 juillet 1949;
Mlle Rommes (Simone), à compter du 27 juillet 1949;
M. Darrigan (Fernand), à compter du 16 octobre 1949,

commis principaux de 1re classe.

Pour commis principal de 2e classe.

M. Bourrinet (Jean), à compter du 1er janvier 1949;
Mlle Sarrouy (Janine), à compter du 1er janvier 1949;
MM. Pecondon (André), à compter du 1er janvier 1949;
Vial (Henri), à compter du 14 septembre 1949,

commis principaux de 3e classe.

Pour commis de 2e classe.

Mme Jener (Hélène), commis de 3e classe, à compter du 1er mai 1949.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Décret n° 49-689 modifiant le décret n° 49-66 du 4 janvier 1949 qui a fixé les modalités d'application des dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières relatives à la sécurité sociale, aux entreprises ou exploitations de production, de transport et de distribution d'énergie électrique et de gaz, exclues de la nationalisation ou non transférées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 mai 1949: page 1966, 3e colonne, article 10, 2e alinéa, 3e ligne, au lieu de: « articles 3 et 5 », lire: « articles 3 et 8 ».

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 49-729 du 2 juin 1949 relatif à la mise en vente libre du carburant auto.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre de l'intérieur, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi n° 49-728 du 2 juin 1949 relative au régime des ventes de l'essence;

Vu la loi provisoirement applicable du 29 juillet 1943 relative au contrôle et à la répression des infractions en matière de répartition des produits industriels;

Vu le décret n° 46-1717 du 2 août 1946 pour l'application de l'acte dit loi du 27 août 1940 réglementant la circulation automobile;

Vu le décret n° 47-138 du 16 janvier 1947 relatif au carburant auto;

Vu le décret n° 49-158 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables;

Vu le décret n° 49-480 du 8 avril 1949 fixant les conditions de répartition de certains titres de carburant,

Décrète:

Art. 1er. — A partir du 4 juin 1949, le carburant auto est vendu librement à tous les consommateurs moyennant payement d'une redevance de 20 F par litre en sus du prix d'affichage.

Les pompistes et détaillants versent le montant de la redevance perçue par eux au service des contributions indirectes.

Le payement en est constaté par la délivrance d'une quittance mentionnant le montant de la redevance et la quantité de carburant correspondante.

La vente de carburant auto par les grossistes est subordonnée à la production des titres de répartition en vigueur ou des quittances délivrées conformément aux dispositions qui précèdent.

Chaque détaillant doit pouvoir présenter à tout moment 80 p. 100 de son stock de départ par addition des quantités en cuve et de celles qui correspondent aux titres de répartition et aux quittances qu'il détient ou qui sont en cours de réapprovisionnement.

Art. 2. — Les quittances collectées par les grossistes sont analysées sur un bordereau mensuel et adressées dans les cinq premiers jours de chaque mois à l'inspection centrale des contributions indirectes dont ils dépendent.

Art. 3. — Avant le 7 juin 1949, les pompistes et détaillants doivent déclarer au service des carburants de la préfecture de leur département:

1° Le volume de carburant auto en leur possession le 4 juin 1949, à zéro heure;

2° Le nombre de tickets remis par les prioritaires et les autres consommateurs qui sont en leur possession à cette dernière date, ainsi que le volume de carburant auto correspondant;

3° Le nombre de tickets de toute nature qui sont déposés à leur compte chez les grossistes, ainsi que le volume de carburant auto correspondant, en cours de réapprovisionnement ou de transport.

Ces déclarations sont soumises aux vérifications des services du contrôle de la répartition, du contrôle économique et des contributions indirectes.

Art. 4. — Les dispositions du décret n° 46-1717 du 2 août 1946 pour l'application de l'acte dit loi du 27 août 1940 réglementant la circulation automobile, du décret n° 47-138 du 16 janvier 1947 relatif au carburant auto et du décret n° 49-480 du 8 avril 1949 fixant les conditions de distribution de certains titres de répartition de carburant cessent d'être applicables à la date de publication du présent décret.

Les tickets de carburant auto des séries 1 et 2 délivrés aux propriétaires de véhicules automobiles fixés par le décret n° 49-480 du 8 avril 1949 susvisé sont périmés le 1er juillet 1949.

Art. 5. — Les infractions aux dispositions des articles 1er, 2 et 3 du présent décret sont constatées, poursuivies et punies dans les conditions prévues par la loi provisoirement applicable du 29 juillet 1943 relative au contrôle et à la répression des infractions en matière de répartition des produits industriels.

Art. 6. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre de l'intérieur, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juin 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Décret n° 49-708 fixant les conditions d'application de l'article 281 du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1949: page 5239, 1re colonne, article 4, 6e ligne, au lieu de: « des trois exercices », lire: « de trois exercices ».

Décret n° 49-718 modifiant le décret du 7 octobre 1890 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 90 du code de commerce et de la loi du 28 mars 1885 sur les marchés à terme.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 mai 1949:

Page 5279, 2e colonne, article 3, au lieu de: « Les présentations faites conformément à l'article 91 de la loi du 28 avril 1816 », lire: « Les présentations faites conformément à l'article 91 de la loi du 28 avril 1816 ».

Même page, 2e colonne, article 3, paragraphe 2°, au lieu de: « 2° En ce qui concerne les bourses à parquet, du diplôme de licencié en droit, ès lettres ou ès sciences ou d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement suivant une liste », lire: « 2° En ce qui concerne les bourses à parquet, du diplôme de licencié en droit, ès lettres ou ès sciences ou d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur suivant une liste ».

Même page, 3e colonne, article 21, paragraphe 1°, au lieu de: « 1° De prononcer ou de provoquer, suivant les cas, l'application des mesures disciplinaires prévues à l'article 25 », lire: « 1° De prononcer ou de provoquer, suivant les cas, l'application des mesures disciplinaires prévues à l'article 23 »; paragraphe 3°, au lieu de: « 3° De présenter collectivement tous les membres de la compagnie », lire: « 3° De représenter collectivement tous les membres de la compagnie ».

Page 5280, 2e colonne, article 61, 2e paragraphe, au lieu de : « Sauf convention, tous les titres reposant sous le dossier du donneur d'ordre », lire: « Sauf convention contraire, tous les titres reposant sous le dossier du donneur d'ordre ».

Affectation provisoire au ministère des finances et des affaires économiques de locaux dépendant du tribunal cantonal de Wasselonne (Bas-Rhin).

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du directeur général des impôts, enregistrement et du chef du service des domaines,

Vu le décret du 26 décembre 1921 portant introduction dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, du régime domanial français,

Vu l'article 3 du décret du 8 janvier 1929, modifié par l'article 23 du décret-loi du 5 juin 1940 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux,

Vu l'adhésion du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 16 septembre 1948,

Arrête:

Art. 1er. — Sont affectés à titre temporaire et précaire au ministère des finances et des affaires économiques (direction générale des impôts, enregistrement), en vue de l'installation du bureau de l'enregistrement et des domaines de Wasselonne (Bas-Rhin), les locaux du tribunal cantonal de cette ville désignés ci-après:

1° Deux pièces au rez-de-chaussée, portant les numéros 4 et 5;

2° Deux mansardes, sous les combles;

3° Deux locaux dans la cave.

Art. 2. — Le directeur général des impôts et le chef du service des domaines sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

MAURICE-PETSCHE.

Dérogation aux dispositions du décret n° 47-963 du 29 mai 1947 fixant les modalités de la coordination de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret n° 47-963 du 29 mai 1947 fixant les modalités de la coordination de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par application des dispositions de l'article 6 du décret n° 47-963 du 29 mai 1947, il est dérogé temporairement, en ce qui concerne le secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), aux dispositions du décret précité.

Art. 2. — Le secrétaire général du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) et le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 1949.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Pour le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL JAPIOT.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre):
Le directeur du cabinet,
ANDRE CHAGNEAU.

Rémunérations applicables aux agents contractuels des services centraux du centre national de la recherche scientifique.

Le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi n° 48-337 du 27 février 1948 portant ouverture de crédits en vue de la réalisation d'une première tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu l'article 11 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 réorganisant le centre national de la recherche scientifique,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les nouvelles rémunérations résultant, pour les agents contractuels des services centraux du centre national de la recherche scientifique, de l'application de l'article 5 du décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 et de l'article 1er du décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 susvisés, sont fixés ainsi qu'il suit:

EMPLOIS	RÉMUNÉRATIONS DE BASE 1948.		RÉMUNÉRATIONS NOUVELLES	
			A compter du 1er janvier 1948.	A compter du 1er janvier 1949.
		francs.	francs.	francs.
Chef de service	Maximum	210.000	574.000	638.000
	Minimum	165.000	469.000	520.000
Sous-chef de service	Maximum	150.000	423.000	484.000
	Minimum	110.500	308.000	350.000
Secrétaire de direction	Echelon unique	87.000	252.000	295.000

Art. 2. — Aux nouvelles rémunérations fixées par le présent arrêté s'ajoutent l'indemnité de résidence et, le cas échéant, la majoration familiale de l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement et les prestations familiales.

Aucune autre indemnité ou avantage accessoire de quelque nature que ce soit ne pourra être attribué aux agents visés par le présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juin 1949.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LÉON BRUCARD.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Rémunérations applicables aux agents contractuels des laboratoires et services extérieurs du centre national de la recherche scientifique.

Le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat aux finances, et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi n° 42-337 du 27 février 1948 portant ouverture de crédits en vue de la réalisation d'une première tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu l'article 11 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 réorganisant le centre national de la recherche scientifique,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les nouvelles rémunérations résultant, pour les agents contractuels des laboratoires et services extérieurs du centre national de la recherche scientifique de l'application de l'article 5 du décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 et de l'article 1er du décret n° 49-43 du 12 janvier 1949 susvisés, sont fixées ainsi qu'il suit:

EMPLOIS	RÉMUNÉRATIONS de base 1945.	NOUVELLES rémunérations. A compter du 1er janvier 1948.	NOUVELLES rémunérations. A compter du 1er janvier 1949.
	francs.	francs.	francs.
Directeur de laboratoire...	Maximum : 211.500 Minimum : 204.000	577.000 569.000	642.000 634.000
Sous-directeur de laboratoire.	Maximum : 211.500 Minimum : 190.200	577.000 545.000	642.000 619.000
Chef de service technique.	Maximum : 204.000 Minimum : 186.600	539.000 488.000	574.000 523.000
Ingénieur de cadres:			
3e échelon.....	Maximum : 204.000 Minimum : 180.500	560.000 512.000	634.000 577.000
2e échelon.....	Maximum : 180.000 Minimum : 165.500	509.000 482.000	572.000 545.000
1er échelon.....	Maximum : 165.000 Minimum : 150.000	479.000 423.000	540.000 481.000
Ingénieur, 1re catégorie...	Maximum : 150.000 Minimum : 133.200	419.000 351.000	476.000 399.000
Ingénieur, 2e catégorie:			
4e échelon.....	Maximum : 121.200 Minimum : 105.500	333.000 302.000	379.000 348.000
3e échelon.....	Maximum : 105.000 Minimum : 96.500	299.000 278.000	343.000 322.000
2e échelon.....	Maximum : 96.000 Minimum : 78.500	274.000 234.000	315.000 275.000
1er échelon.....	Maximum : 78.000 Minimum : 60.000	227.000 198.000	262.000 233.000
Technicien, 1re catégorie..	Maximum : 120.000 Minimum : 105.000	328.000 297.000	370.000 339.000
Technicien, 2e catégorie:			
2e échelon.....	Maximum : 99.600 Minimum : 96.500	281.000 278.000	325.000 322.000
1er échelon.....	Maximum : 96.000 Minimum : 90.000	274.000 257.000	315.000 298.000
Technicien, 3e catégorie...	Maximum : 87.600 Minimum : 77.400	245.000 223.000	280.000 258.000
Dessinateur principal:			
2e échelon.....	Maximum : 118.800 Minimum : 105.500	326.000 302.000	372.000 348.000
1er échelon.....	Maximum : 105.000 Minimum : 96.000	299.000 277.000	343.000 321.000
Dessinateur d'études:			
1er échelon.....	Maximum : 100.200 Minimum : 96.500	284.000 278.000	328.000 322.000
2e échelon.....	Maximum : 96.000 Minimum : 81.000	274.000 240.000	315.000 281.000
Dessinateur petites études:			
2e échelon.....	Maximum : 85.800 Minimum : 78.500	249.000 234.000	290.000 275.000
1er échelon.....	Maximum : 78.000 Minimum : 75.600	227.000 222.000	262.000 257.000
Dessinateur d'exécution...	Maximum : 75.600 Minimum : 64.800	222.000 205.000	257.000 240.000
Traducteur - bibliothécaire et archiviste calculateur:			
2e échelon.....	Maximum : 100.200 Minimum : 96.500	280.000 274.000	320.000 314.000
1er échelon.....	Maximum : 96.000 Minimum : 87.600	268.000 243.000	303.000 280.000
Agent de laboratoire.....	Maximum : 75.600 Minimum : 64.800	212.000 195.000	237.000 220.000
Photographe	Maximum : 73.200 Minimum : 63.000	209.000 191.000	234.000 216.000
Aide-technicien?			
2e échelon.....	Maximum : 64.800 Minimum : 60.500	195.000 188.000	220.000 213.000
1er échelon.....	Maximum : 60.000 Minimum : 56.400	183.000 174.000	203.000 194.000
Laborantin	Maximum : 48.600 Minimum : 36.000	159.000 122.000	175.000 129.000
Contremaître et chef d'équipe:			
4e échelon.....	Maximum : 118.000 Minimum : 105.500	323.000 300.000	367.000 341.000
3e échelon.....	Maximum : 105.000 Minimum : 96.500	297.000 276.000	339.000 318.000
2e échelon.....	Maximum : 96.000 Minimum : 78.500	274.000 234.000	315.000 275.000
1er échelon.....	Maximum : 78.000 Minimum : 70.800	227.000 214.000	262.000 249.000

Art. 2. — Aux nouvelles rémunérations fixées par le présent arrêté s'ajoutent l'indemnité de résidence et, le cas échéant, la majoration familiale de l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement et les prestations familiales.

Aucune autre indemnité ou avantage accessoire de quelque nature que ce soit ne pourra être alloué aux agents visés par le présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juin 1949.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LÉON BROUART.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et par délégation;
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Rémunérations applicables à certains agents temporaires de la direction générale de l'enseignement supérieur.

Le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi n° 48-337 du 27 février 1948 portant ouverture de crédits en vue de la réalisation d'une première tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-12 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu les décrets du 12 juin 1945 fixant les traitements de certains personnels temporaires de la direction générale de l'enseignement supérieur,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les nouvelles rémunérations résultant, pour les agents temporaires relevant de la direction générale de l'enseignement supérieur, de l'application de l'article 5 du décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 et de l'article 1er du décret n° 49-12 du 12 janvier 1949 susvisés, sont fixées ainsi qu'il suit:

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES ET ECHELONS	RÉMUNÉRATIONS DE BASE 1948.	NOUVELLES RÉMUNÉRATIONS	
			A compter du 1er janvier 1948.	A compter du 1er janvier 1949.
		francs.	francs.	francs.
Préparateur temporaire:				
Université de Paris et grands établissements	Maximum	66.000	203.500	206.000
	Minimum	39.000	135.000	138.000
Universités des départements	Maximum	60.000	187.000	202.000
	Minimum	39.000	135.000	138.000
Conservateur de collections auxiliaire: Faculté des lettres de Paris	Echelon unique	39.000	135.000	138.000
Bibliothécaire auxiliaire E. N. S.	Echelon unique	45.000	151.500	166.000
Assistant auxiliaire de l'institut d'hydrologie	Maximum	66.000	201.000	227.000
	Minimum	39.000	135.000	138.000
Maître d'équipage au Muséum d'histoire naturelle	Echelon unique	48.000	176.000	210.000
Chauffeur au Muséum d'histoire naturelle mécanicien	Echelon unique	45.000	156.500	176.000
Matelot au Muséum	Echelon unique	30.000	127.500	138.000
Agent technique au Muséum national d'histoire naturelle	1re classe	65.800	257.000	306.000
	2e classe	74.300	226.000	267.000
	3e classe	82.000	197.500	230.000
	Stagiaire	45.000	162.000	188.000

Art. 2. — Aux nouvelles rémunérations fixées par le présent arrêté s'ajoutent l'indemnité de résidence familiale et, le cas échéant, la majoration familiale de l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement et les prestations familiales.

Aucune autre indemnité ou avantage accessoire de quelque nature que ce soit ne pourra être alloué aux agents visés par le présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Les nouvelles rémunérations sont attribuées aux agents suivant leurs échelons respectifs.

L'attribution de la nouvelle rémunération ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des agents dans leur échelon comptera du jour de leur dernière promotion.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juin 1949.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation:

Le directeur du cabinet,
LÉON BROUART

Le secrétaire d'Etat aux finances,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et par délégation:

Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Admission à la retraite du président directeur général de la société nationale de capitalisation Caisse fraternelle de capitalisation.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 46-833 du 25 avril 1946 relative à la nationalisation de certaines sociétés d'assurances et à l'industrie des assurances en France, notamment son article 16,

Arrête:

Art. 1er. — M. Cuvillier (René), président directeur général de la société nationale de capitalisation Caisse fraternelle de capitalisation est admis à demander la liquidation de ses droits à la retraite, à compter du 1er janvier 1950.

Art. 2. — M. Cuvillier (René) est nommé président directeur général honoraire de la société nationale de capitalisation La Caisse fraternelle de capitalisation.

Art. 3. — Le directeur des assurances est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 mai 1949.

MAURICE PETSCHE.

Contributions directes et cadastre.

Par arrêté du 1er juin 1949, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, en vue d'exercer des fonctions administratives en Afrique occidentale française, des agents des contributions directes et du cadre désignés ci-après:

M. Jendillard (Louis), inspecteur rédacteur de 1re classe (1er échelon) à la direction d'Arras (Pas-de-Calais).

M. Chassard (Robert-Antoine-Honoré), inspecteur rédacteur de 2e classe à la direction de Mâcon (Saône-et-Loire).

M. Bourdery (Pierre-Victor), inspecteur de 2e classe au contrôle de Thouars (Deux-Sèvres).

Le présent arrêté aura effet à compter du jour de l'embarquement des intéressés.

Par arrêté du 1er juin 1949, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché, en vue de lui permettre d'exercer les fonctions de secrétaire général de la confédération générale du travail, de M. Le Leap (Alain-Henry-Hervé-Joseph), inspecteur hors classe des contributions directes et du cadastre, au service des vérifications nationales, 5e section (direction des enquêtes et vérifications nationales), à Paris.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er février 1949.

MAURICE PETSCHE.

Services du Trésor.

Par arrêté du 1er juin 1949, est autorisé pour une période maximum de cinq ans, le détachement auprès de la ville de Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône), de M. Mandret (Virgile), contrôleur de 3e classe du Trésor à la perception de Vesoul (Haute-Saône), en vue d'exercer les fonctions de secrétaire en chef de la mairie de ladite ville.

Le présent arrêté aura effet à compter du 16 mars 1948.

Par arrêté du 1er juin 1949:

Est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché des agents dont les noms suivent pour exercer des fonctions près du trésorier général du Maroc:

(A compter du 1er janvier 1948:)

M. Maiteoli (Martin), chef de service de classe exceptionnelle.

(A compter du 1er mai 1948.)

M. Borrel (Antoine), chef de service de classe exceptionnelle.

(A compter du 16 août 1948.)

M. Posty (Raoul), chef de service de classe exceptionnelle.

Est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché des agents dont les noms suivent pour exercer des fonctions près du trésorier général de la Tunisie.

(A compter du 21 juillet 1947.)

M. Larnaudie (Gaston), sous-chef de service de classe spéciale à 75.000 francs.

(A compter du 1er octobre 1947.)

M. Louis, dit Maugis (René), contrôleur du Trésor de 7e classe.

(A compter du 1er novembre 1947.)

M. Cohen (Raymond), chef de service de 8e classe 1er échelon.

Est autorisé, pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er janvier 1948, le maintien en service détaché pour exercer des fonctions à la direction générale des finances du Maroc, de M. Bordes (Louis), chef de service de classe exceptionnelle.

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Par arrêté du 2 mai 1949, M. Lanore (Raymond-Jean), ingénieur en chef de 6e classe à la manufacture des tabacs de Metz, est placé, sur sa demande, en disponibilité pour une période de trois ans, conformément aux dispositions des articles 117 et 118 (alinéa 1er) de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er avril 1949.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Administration centrale de la guerre.

Par arrêté du 1er juin 1949, Mlle Bonnemaison (Georgette), aide-commis administratif du département de la défense nationale « guerre », est détachée, pour la période du 1er janvier 1947 au 18 mars 1948 inclus, auprès du ministère de l'intérieur (sous-préfecture d'Avesnes), en qualité de commis (régularisation).

Administration centrale de l'air.

Par arrêté du 1er juin 1949, les agents de bureau du cadre complémentaire de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) dont les noms suivent sont détachés dans le cadre des employés de bureau sur contrat, à compter du 1er juillet 1948, pour une période de cinq ans:

Mme Roussilhe (Marie), agent de bureau du cadre complémentaire de 1re classe.

Mlle Lorin (Yvette), agent de bureau du cadre complémentaire de 3e classe.

Mlle Mazzochi (Suzanne), agent de bureau du cadre complémentaire de 3e classe.

Armée de terre (réserve).

Par décision ministérielle du 18 mai 1949 et par application des dispositions de l'article 23 de la loi du 8 janvier 1925, les ingénieurs de réserve ci-dessous désignés ont été admis à l'honorariat de leur grade à compter du jour de leur radiation des cadres:

SERVICE DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement.

M. l'ingénieur militaire de 1re classe Omnes (Jean-François).

Corps des ingénieurs de travaux d'armement.

M. l'ingénieur de 1re classe de travaux d'armement Meunier (Henri-Louis).

Par décision du 20 mai 1949, les officiers de réserve du matériel rayés des cadres, désignés ci-après, ont été admis à l'honorariat de leur grade à compter de la date de leur radiation des cadres des réserves (art. 23 de la loi du 8 janvier 1925):

M. le lieutenant-colonel Ricome (Georges-Marius).

Les commandants:

MM. Auriol (Maurice-Gérard).
Brondel (Charles-Lucien-Antoine).
Maingay (Paul-Valentin-Marie).

Les capitaines:

MM. Brillié (Marcel-Auguste).
Martin (Pierre-Léon-Adrien).
Pleyer (Joseph-Jean-Alphonse).

Les lieutenants:

MM. Lehey (Frédéric-Léon).
Morel (Richard-Théodore-Lucien).
Pache (Joseph-Marius-Pierre).

M. le sous-lieutenant Buslon (Marcel-Marie-François).

Troupes coloniales.

Par décision du 27 mai 1949, sont admis à compter du 1er juin 1949 en qualité de maîtres ouvriers de la 2e catégorie, les ouvriers spécialistes du cadre des ouvriers tailleurs et cordonniers des troupes coloniales désignés ci-après:

CORDONNIERS

Racois (Robert), sergent ouvrier spécialiste.
Vigne (Alexandre), sergent ouvrier spécialiste.

TAILLEURS

Nicolaï (Jean-Baptiste), sergent ouvrier spécialiste.
Grisoni (Jean), sergent ouvrier spécialiste.

Homologation de brevets de l'armée de l'air.

Par décision n° 7997 SPAA/4/A. 3 en date du 27 mai 1949, le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) décerne les brevets suivants aux militaires ci-après:

I. — PERSONNEL NAVIGANT

1° Brevet militaire de pilote d'avion.

(A compter du 10 octobre 1944.)

33522 Chauvenet (Henri), caporal-chef de réserve, C. M n° 222 (1) (2).
33523 Thouverez (Jacques), caporal-chef de réserve, C. M. n° 222 (1) (2).

2° Brevet militaire d'observateur en avion.

Sous-spécialité « navigateur ».

(A compter du 12 février 1949.)

7105 Barthe (Jacques), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7106 Tarrius (Marcel), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7107 Lucien-Brun (Paul), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7108 Lafargue (Pierre), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7109 Péricard (André), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7110 Arbelet (Jean-Paul), sous-lieutenant, B. E. n° 701
7111 Majoureau (René), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7112 Verlaine (Jacob), sous-lieutenant, B. E. n° 701
7113 Gatineaud (Michel), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7114 Lecoq (Jean), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7115 Chevaillier (Gilbert), sous-lieutenant B. E. n° 701.
7116 Jalias (Jacques), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7117 Nari (Marius), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7118 Couteaux (Hubert), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7119 Rieuneau (Paul), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7120 Montrelay (Pierre), sous-lieutenant, B. E. n° 701
7121 Feyeux (Jacques), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7122 Jeanjean (Bernard), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7123 Arque (Jean), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7124 Questiau (Eric), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7125 Delachoue (Roger), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7126 Anquetil (Jean), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7127 Desgrées du Lou (Emmanuel), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7128 De Corote (Maurice), sous-lieutenant B. E. n° 701.
7129 Plantier (Jean), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7130 Cambillau (Auguste), sous-lieutenant B. E. n° 701.
7131 Duquenoy (Pierre), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7132 Champagnon (René), sous-lieutenant B. E. n° 701.
7133 Petit (Guy), sous-lieutenant, B. E. n° 701.
7134 Bonifas (Michel), sous-lieutenant, B. E. n° 701.

NOTA. — La sous-spécialité de « navigateur » est attribuée, à compter du 19 décembre 1948 à l'aspirant de réserve Rolland (Robert), actuellement dans ses foyers, breveté observateur en avion sous le n° 5789 à la date du 1er mai 1940.

3° Brevet militaire de radiotélégraphiste en avion.

Sous-spécialité « radiotélégraphiste de bord ».

(A compter du 7 mars 1949.)

1946 Larosa (Joachim), adjudant, G. T. 1/6 « Algérie » (2).

NOTA. — La sous-spécialité de « radiotélégraphiste navigateur » est attribuée:

(A compter du 6 septembre 1948.)

Au sergent-chef Bablaud (Jean), G. C. 2/7 « Normandie » (titulaire du brevet n° 690).
Au sergent-chef Andrès (Jean), G. C. 2/7 « Normandie » (titulaire du brevet n° 1503).
Au sergent-chef Piol (Jean-Marie), disparu titulaire du brevet n° 1712).

4° Brevet de mécanicien volant.

(A compter du 1er janvier 1949.)

878 Barrie (Eugène), lieutenant-colonel, B. C. n° 482.
879 Samperez (Emile), lieutenant-colonel D. T. I. A.
880 Brunnet (Maxime), commandant, E. O.

881 Blanc (Charles), capitaine, P. C. n° 482.
882 Desserline (Pierre), capitaine, air A. O. F.
883 Félix (Roland), capitaine, G. T. 1/63 « Bretagne ».
884 Lambert (Roger), capitaine, P. C. n° 482.
885 Séguy (Jacques), capitaine, air E. O.
886 Darenlot (Jean), lieutenant, G. T. 2/61 « Anjou ».
887 Jacquet (Julien), lieutenant, air E. O.
888 Malin (Marcel), lieutenant, E. O. M. n° 82.
889 Palabaud (Marc), lieutenant, G. T. 1/61 « Béarn ».
890 Poirier (Serge), lieutenant, E. O. M. n° 81.
891 Housset (Pierre), sous-lieutenant, G. T. 1/63 « Bretagne ».
892 Regnault (Raymond), sous-lieutenant, D. T. I. A.

(A compter du 12 janvier 1949.)

893 Portes (Jean), lieutenant-colonel, C. G. A. A. A.

(A compter du 9 février 1949.)

894 Gros (André), lieutenant-colonel, I. G. A. A.
895 Martin (Richard), commandant, D. T. I. A.
896 Nicolas (Jean-Joseph), commandant, I. G. A. A.
897 Rapin (Maurice), commandant, D. T. I. A.
898 Rossignol (Lucien), commandant, E. A. A. n° 604.

(A compter du 2 mars 1949.)

899 Decarre (Pierre), commandant, E. A. A. n° 609.

(A compter du 7 mars 1949.)

900 Escoutay (Jean), lieutenant, P. C. n° 482.
901 Fournery (Bernard), lieutenant, C. R. A. P. n° 205.

(A compter du 10 mars 1949.)

902 Muller (André), lieutenant, air E. O.

(A compter du 15 mars 1949.)

903 Lefebvre (François), capitaine, B. E. n° 706.

(A compter du 16 mars 1949.)

904 Monti (Jean), capitaine, E. A. A. n° 604.

(A compter du 17 mars 1949.)

905 Kaufmann (Arnold), capitaine, B. E. n° 701.
906 Saint-Léger (Pierre), capitaine, 21e escadre.
907 Trousset (Robert) capitaine, B. E. n° 701.

(A compter du 18 mars 1949.)

908 Maurer (Louis), capitaine, B. E. n° 701.
909 Fourie (Albert), lieutenant, B. E. n° 701.
910 Marcoux (Claudius), lieutenant, B. E. n° 701.

(A compter du 23 mars 1949.)

911 Barillon (Jean), capitaine, D. A. T.
912 Bernard (Henri), capitaine, D. T. I. A.
913 Gilleta (André), capitaine, Z. D. A. n° 902.
914 Martin (Kléber), capitaine, C. T. A. n° 807.
915 Suard (Gilbert), capitaine, 5e escadre.
916 Vugliano (Maurice), capitaine, 60e escadre.
917 Hasselmann (René), lieutenant, E. A. A. n° 607.
918 Pluchard (André), sous-lieutenant, EMG/FA/Air.
919 Rameil (Honoré), sous-lieutenant, G.C. I/5 « Travail ».

(A compter du 24 mars 1949.)

920 Brénac (Henri), capitaine, E.M.G. FA/Air.
921 Gouillon (Maurice), capitaine, E.M.G. FA/Air.
922 Piano (Jean), capitaine, E.M.G. FA/Air.

(A compter du 26 mars 1949.)

923 Duhamel (Jean-Marie), capitaine, C.R. A.P. N° 204.

(A compter du 1er avril 1949.)

921 Micheau (Emile), sous-lieutenant, C.T.A. N° 807.

(A compter du 2 avril 1949.)

925 Gruie (Roger), capitaine, S.G.A.A.A.
926 Ravize (Henri), capitaine, Z.D.A. N° 901.

(A compter du 19 février 1949.)

927 Lagrange (André), adjudant, G.L.A. N° 45.

(A compter du 7 mars 1949.)

928 Duclos (Raymond), adjudant-chef, E.L.A. N° 47.

II. — PERSONNEL NON NAVIGANT SPECIALISTE

1° Brevet supérieur de mécanicien d'aéronautique.

a) *Spécialité « avion ».*

(A compter du 17 mars 1949.)

15167 Delavau (Marcel), sergent-chef, 62e escadre.
15168 Maurles (Robert), sergent-chef, E.A.A. N° 601.
15169 Murzeau (Georges), sergent, B.E. N° 702.
15170 Bordes (Fernand), sergent-chef, B.E. N° 706.
15171 Louis (Gabriel), sergent-chef, 62e escadre.
15172 Deybach (Edouard), sergent-chef, 62e escadre.
15173 Genoud (Georges), sergent-chef, 62e escadre.
15174 Courtois (Georges), sergent, B.E. N° 706.
15175 Simonney (Fernand), sergent-chef, 62e escadre.
15176 Espic (André), adjudant, B.E. N° 702.
15177 Delage (Henri), sergent-chef, B.E. N° 702.
15178 Bainaud (Roger), sergent-chef, C.I.M.T. N° 236.
15179 Savineau (Jean), sergent-chef, B.E. N° 702.

b) *Spécialité « armement ».*

(A compter du 16 mars 1949.)

1602 Palmier (Guy), sergent, C.R.A.P. N° 203.
1603 Ortolland (Léon), sergent-chef, 62e escadre.
1604 Dupuy (Jean-Marie), sergent-chef, 62e escadre.
1605 Blanc (Clément), adjudant, Air Tuniste.
1606 Lapouge (Louis), sergent-chef, 1re D.A.

c) *Spécialité « mécanicien équipement ».*

Sous-spécialité « équipement de bord ».

(A compter du 1er décembre 1948.)

707 Heitzler (Ernest), adjudant, 21e escadre (1).

(A compter du 19 mars 1949.)

708 Javelier (Roger), adjudant, B.E. N° 721.
709 Rateau (Louis), sergent-chef, G.T. 2/61 « Maine ».

d) *Spécialité « atelier d'aviation ».*

(A compter du 19 mars 1949.)

Sous-spécialité « mécanique générale ».

219 Olsina (Michel), sergent-chef, P.E. N° 721.
220 Carradot (Louis), adjudant, B.E. N° 706.
221 Birades (Albert), sergent-chef, B.A., n° 102.
222 Diléon (Emile), sergent-chef, B.E. n° 701.
223 Legros (Jean), sergent-chef, B.E. n° 701.
224 Bourguedieu (Jean), sergent-chef, A.R. A.A. n° 681
225 Labat (Etienne), sergent-chef, A.R.A.A. n° 681.

(A compter du 4 avril 1949.)

Sous-spécialité « matériel roulant ».

226 Durand (Edgard), adjudant-chef, A. I. A. n° 1.
227 Torrente (André), adjudant, A.E.A.A. n° 2/601.
228 Sepulle (Victor), adjudant, 21e escadre.

2° Brevet élémentaire de mécanicien d'aéronautique.

a) *Spécialité « avion ».*

(A compter du 28 mars 1949.)

7373 Lhutin (Serge), caporal, B.E. n° 721.
7374 Chaveron (Roger), caporal, B.E. n° 721.
7375 Chartier (Pierre), caporal, B.E. n° 721.
7376 Szamburski (Félix), caporal, B.E. n° 721.
7377 Ustal (Stanislas), caporal, B.E. n° 721.
7378 Descombes (Pierre), caporal, B.E. n° 721.
7379 Junot (René), caporal-chef, B.E. n° 721.
7380 Noubel (Roger), sergent, B.E. n° 721.
7381 Fournier (Maurice), caporal, B.E. n° 721.
7382 Noirot (Serge), caporal, B.E. n° 721.
7383 Rodriguez (André), sergent, B.E. n° 721.
7384 Sieczuk (Léon), caporal, B.E. n° 721.
7385 Clerc (André), caporal, B.E. n° 721.
7386 Jegaden (Jean), caporal, B.E. n° 721.
7387 Ribelou (Henri), caporal, B.E. n° 721.

(A compter du 4 avril 1949.)

7388 Lachaume (Michel), caporal, B.E. n° 721.
7389 Beck (Jack), caporal, B.E. n° 721.
7390 Michel (René), caporal-chef, B.E. n° 721.
7391 Le Merdy (Joseph), caporal, B.E. n° 721.
7392 Paute (Pierre), caporal, B.E. n° 721.
7393 Rebrassier (Roger), caporal, B.E. n° 721.
7394 Barthelemy (Fernand), caporal, B. E. n° 721.
7395 Petit (Gilbert), caporal, B.E. n° 721.
7396 Frezier (Georges), caporal-chef, B. E. n° 721.
7397 Mulyk (Jean), caporal, B.E. n° 721.
7398 Lanusse (Jacques), caporal, B.E. n° 721.
7399 Lhuaire (Jacques), caporal, B.E. n° 721.
7400 Cauchois (Pierre), caporal-chef, B. E. n° 721.

b) *Spécialité « atelier d'aviation ».*

(A compter du 4 avril 1949.)

Sous-spécialité « matériel roulant ».

753 Demontoux (Robert), sergent, B.E. n° 721.
754 Servas (Georges), sergent, B.E. n° 705.
755 Lebrun (Henri), sergent, C.I.M.T. n° 236.
756 Pillet (Bernard), sergent, C. T. R. R. n° 472.
757 Cleeh (Jean), sergent, C.I.M.T. n° 236.

3° Brevet élémentaire de télémécanicien.

(A compter du 4 mars 1949.)

Sous-spécialité « détection électro-magnétique ».

4323 Ferraris (Rémy), sergent, B.E n° 723.
4324 Legrand (Raymond), caporal-chef, B. A. n° 117.
4325 Anzemberger (Michel), sergent, B. A. n° 117.
4326 Bernard (Henri), caporal, B.A. n° 117.
4327 Coulin (Jean), sergent, B.E. n° 723.
4328 Chever (Jean), sergent, B.E. n° 723.
4329 Trolard (Maurice), sergent, B.A. n° 115.
4330 Marie (Daniel), sergent, Z.D.A., n° 901
4331 Gauvain (Pierre), sergent, Z.D.A. n° 901.
4332 Roux (Marcel), sergent, B.A. n° 117.
4333 Durquety (René), caporal-chef, 283e C.B. R.E.
4334 Lafargue (Guy), sergent, Z.D.A. n° 901.
4335 Baudou (Henri), sergent, 283e C.B.R.E.
4336 Terral (André), sergent, Z.D.A. n° 901
4337 Edighoffer (Roger), sergent, Z.D.A. n° 901.
4338 Robardet (André), caporal-chef, Z.D.A. n° 901.
4339 David (Roger), sergent, Z.D.A. n° 901
4340 Graulière (Roger), sergent, Z.D.A. n° 901.
4341 Babin (Hubert), sergent, Z.D.A. n° 901.
4342 Jacquemin (Bernard), sergent, Z. D. A. n° 901.
4343 Convert (Michel), sergent, B.E. n° 702.
4344 Lambinet (Jean), caporal-chef, Z. D. A. n° 901.
4345 Bocquet (Marcel), sergent, B.A. n° 115.

Sous-spécialité « radio-électricien ».

4346 Seroux (Jean), sergent, Air A.Or.F.
4347 Viandier (Maurice), sergent, B.E. n° 702.
4348 Metz (Jean-Paul), sergent, Air A.Or.F.
4349 Pheulpin (Henri), sergent, 62e escadre.
4350 Arnault (Lucien), sergent-chef, 60e escadre.
4351 Herbaut (Henri), sergent, 283e C.B.R.E.
4352 Julliard (Louis), sergent, 61e escadre.
4353 Angelier (Henri), sergent, B.E. n° 701.
4354 Marin (Albert), sergent, 61e escadre.
4355 Kervoa (Eugène), sergent, 61e escadre.
4356 Vinatier (Henri), sergent, 60e escadre.
4357 Pascal (Robert), sergent, B.E. n° 701.
4358 Napoléon (Charles), sergent-chef, B. E. n° 701.
4359 Bouvard (Jacques), sergent, 62e escadre.
4360 Gracia (Albin), sergent, Air A.E.F.
4361 Frère (Maurice), sergent, Air A.E.F.
4362 Collier (André), sergent, Air A.E.F.
4363 Ossedat (Lucien), sergent, 60e escadre.
4364 Coudere (Gilbert), sergent-chef, B. E. n° 702.
4365 Prévot (André), sergent, Air A.O.F.
4366 Brière (Robert), sergent-chef, 61e escadre.
4367 Ble (Yves), sergent, 61e escadre.
4368 Berthomieu (Albert), sergent, Air A.O.F.
4369 Brunet (Jean-Louis), sergent, 61e escadre.
4370 Michat (Raymond), sergent, Air A.E.F.
4371 Devilaire (Robert), sergent, 5e R.A.
4372 Crépeau (Robert), sergent, 5e R.A.
4373 Théraud (Jacques), sergent, 5e R.A.

III. — PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GENERAL

1° Brevet supérieur de spécialiste du service général.

a) *Spécialité « contrôleur de piste »*.

(A compter du 15 mars 1949.)

84 Naulin (Georges), adjudant, Air Maroc.

b) *Spécialité « météorologiste »*.

(A compter du 1er janvier 1948.)

5 Cuenin (René), aspirant de réserve, S.G.A.C.C. (3).
4 Dumas (Marcel), aspirant de réserve, S.G.A.C.C. (3).
5 Gouy (René), aspirant de réserve, S.G.A.C.C. (3).
6 Jolyot (René), aspirant de réserve, S.G.A.C.C. (3).
7 Pajona (Jacques), aspirant de réserve, S.G.A.C.C. (3).
8 Armand (Pierre), sergent, S.G.A.C.C. (3).

(A compter du 1er novembre 1948.)

9 Lequinio (Robert), aspirant de réserve S.G.A.C.C. (démobilisé) (3).

c) *Spécialité « moniteur au sol d'entraînement au pilotage sans visibilité »*.

(A compter du 1er août 1947.)

39 Cardon (Pierre), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
40 Terrel des Chênes (Maurice), adjudant-chef, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 22 novembre 1947.)

41 Martin (Maurice), adjudant, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 26 avril 1948.)

42 Simon (Emmanuel), adjudant, G.M.M. T.A. (3).

d) *Spécialité « fusilier de l'air »*

(A compter du 1er août 1947.)

588 Barbier (Adrien), aspirant d'active, G.M. M.T.A. (3).
589 Brasselet (Emile), aspirant d'active, G.M. M.T.A. (3).
590 Guignes (Denis), aspirant d'active, G.M. M.T.A. (3).
591 Babi (Eugène), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
592 Bauchet (Gabriel), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
593 Chenet (Gilbert), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
594 Crutel (Robert), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
595 Dubail (Gilbert), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
596 Dumoulin (Justin), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
597 Galy (Joseph), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
598 Haudecœur (Roger), adjudant-chef, G.M. M.T.A. (3).
599 Huntziger (Lucien), adjudant-chef, G.M. M.T.A. (3).
600 Husson (Albert), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
601 Lavail (Marc), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
602 Lemeunier (Michel), adjudant-chef, G.M. M.T.A. (3).
603 Le Saux (Joseph), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
604 Lougarre (Jean), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
605 Mercadier (Jean), adjudant-chef, G.M M T.A. (3).
606 Muller (Emile), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
607 Paillot (Maurice), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
608 Ramond (Robert), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
609 Rivais (Victor), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
610 Gérard (Albert), adjudant, G.M.M.T.A. (3).
611 Guillin (Pierre), adjudant, G.M.M.T.A. (3).
612 Hallet (Claude), adjudant, G.M.M.T.A. (3).
613 Mentre (Pierre), adjudant, G.M.M.T.A (3).
614 Quilichini (Don Jacques), adjudant, G.M. M.T.A. (3).
615 Rimbaud (Maurice), adjudant, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 21 août 1947.)

616 Hayamme (Jules), aspirant de réserve, G.M.M.T.A. (3).
617 Gorce (Aimé), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
618 Ascoz (Pierre), adjudant, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 5 septembre 1947.)

619 Martin (Maurice), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 15 octobre 1947.)

620 Cazard (Marcel), aspirant de réserve, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 27 octobre 1947.)

621 Courvalet (Alfred), adjudant, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 23 février 1948.)

622 Zimmermann (Hubert), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 27 février 1948.)

623 Papin (Maurice), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
624 Montenon (Jean), adjudant, G.M.M. T.A. (3).
625 Roucoules (Albert), adjudant, G.M.M. T.A. (3).
626 Keita dit Ferracci (Antoine), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).
627 Vuillerme (Paul), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 28 février 1948.)

628 Dutertre (Fernand), adjudant, G.M.M.T.A. (démobilisé) (3).

(A compter du 1er mars 1948.)

629 Reynes (Jacques, adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
630 Knoderer (Jean), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 11 mars 1948.)

631 Brachet (Henri), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
632 Gaillard (Robert), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 12 mars 1948.)

633 Sidot (Charles), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 13 mars 1948.)

634 Lafaye (Robert), adjudant, G. M. M. T.A. (3).
635 Lespine (André), adjudant, G. M. M. T.A. (3).

(A compter du 22 mars 1948.)

636 Chéry (René), adjudant-chef, G. M. M. T.A. (3).

(A compter du 15 avril 1948.)

637 Brault (Marcel), adjudant, G.M.M.T.A. (3).
638 Harbulot (Albert), adjudant, G. M. M. T.A. (3).
639 Valeloux (Fernand), adjudant, G. M. M. T. A. 3).
640 Crétin (Gabriel), sergent-chef, G. M. M. T.A. 3).
641 Du Tarte (Roger), sergent-chef, G. M. M. T.A. (3).

(A compter du 20 avril 1948.)

642 Veauville (Henri), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 4 mai 1948.)

643 Antoine (René), adjudant-chef, G. M. M. T.A. (3).

(A compter du 1er juin 1948.)

644 Durand (Louis), adjudant, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 1er juillet 1948.)

645 Chevron (Pierre), aspirant d'active, G.M. M.T.A. (3).

(A compter du 10 août 1948.)

646 Andréani (Emile), adjudant, G. M. M. T.A. (3).

(A compter du 20 août 1948.)

647 Arlotto (Alfred), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
648 Collet (Charles), adjudant-chef, G. M. M. T.A. (3).
649 Lesueur (Jean), adjudant-chef, G. M. M. T.A. (3).
650 Gagnaire (Edouard), adjudant, G. M. M. T.A. (3).
651 Madec (Marcel), adjudant, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 1er septembre 1948.)

652 Berthier (André), adjudant-chef, G. M. M. T.A. (3)

(A compter du 4 octobre 1948.)

653 Battini (Antoine), aspirant de réserve, G.M.M.T.A. (démobilisé) (3).

(A compter du 1er novembre 1948.)

654 Roques (Maurice), sergent-chef, G. M. M. T.A. (3)
655 Tintet (Jean), sergent-chef, G. M. M. T. A. (3).

(A compter du 30 juillet 1947.)

656 Arbez (Gilbert), aspirant d'active, Air E.O. (3).
657 Arnaudue (Emile), aspirant de réserve, Air E.O. (3).
658 Camus (André), aspirant de réserve, Air E.O. (3).
659 Fugier (Jacques), aspirant de réserve, Air E.O. (3).
660 Gaillard (Félix), aspirant de réserve, Air E.O. (3).
661 Lanniel (Henri), aspirant de réserve, Air E.O. (3).
662 Le Puigou (François), aspirant d'active, Air E.O. (3).
663 Lefaure (Jocelyn), aspirant de réserve, Air E.O. (3).
664 Leynaud-Ruel (Gabriel), aspirant d'active, Air E.O. (3).
665 Paillard (Robert), aspirant d'active, Air E.O. (3).
666 Rabut (Jean), aspirant de réserve, Air E.O. (3).
667 Venet (Georges), aspirant de réserve, Air E.O. (3).
668 Ancelin (Christian), adjudant-chef, Air E.O. (3).
669 Barbey (Paul), adjudant-chef, Air E.O. (3).

670 Bernard (François), adjudant-chef, Air E.O. (3).
671 Broustera (Maurice), adjudant-chef, Air E.O. (3).
672 Joffard (Jean), adjudant-chef, Air E.O. (3).
673 Kinne (Jean), adjudant-chef, Air E.O. (3).
674 Lelez (Jean), adjudant-chef, Air E.O. (3).
675 Piquet (Honoré), adjudant-chef, Air E.O. (3).
676 Riffault (Clément), adjudant-chef, Air E.O. (3).
677 Rolland (Louis), adjudant-chef, Air E.O. (3).
678 Soucaze (Fernand), adjudant-chef, Air E.O. (3).
679 Bacquie (Antonin), adjudant, Air E.O. (3).

(A compter du 29 juin 1948.)

680 Chantron (Léopold), adjudant-chef, Air E.O. (3).
681 Pépin (Henri), adjudant, Air E.O. (3).

(A compter du 30 juin 1948.)

682 Balmes (Jean), adjudant, Air E.O. (3).

(A compter du 1er juillet 1948.)

683 Debois (Rolland), aspirant de réserve, Air E.O. (3).

(A compter du 14 août 1948.)

684 Michel (Casimir), adjudant, Air E.O. (3).

(A compter du 26 septembre 1948.)

685 Reinhaller (André), aspirant d'active, Air E.O. (3).

(A compter du 1er décembre 1948.)

686 Hamart (Edmond), adjudant-chef, Air E.O. (3).
687 Poiroux (Lucien), adjudant, Air E.O. (3).
688 Quilici (Antoine), adjudant, Air E.O. (3).
689 Romans (Cyriaque), sergent-chef, Air E.O. (3).

(A compter du 12 janvier 1949.)

690 Michaud (François), sergent chef, Air E.O. (3).
691 Trapy (Louis), sergent-chef, Air E.O. (3).

(A compter du 30 juillet 1947.)

692 Arrigau (Alexis), aspirant d'active, D.A.T. (3).
693 Antomarchi (François), adjudant-chef, D.A.T. (3).
694 Bagou (Armand), adjudant-chef, D.A.T. (3).
695 Pare (Eugène), adjudant-chef, D.A.T. (3).
696 Viriot (Georges), adjudant-chef D.A.T. (3).

(A compter du 1er janvier 1948.)

697 Carli (Ange), aspirant de réserve D.A.T. (3).
698 Reynaud (Lucien), aspirant d'active D.A.T. (3)
699 Bonningues (Henri), adjudant-chef, D.A.T. (3).
700 Hinz (René), adjudant-chef, D.A.T. (3).
701 Vigneront (Léon), adjudant-chef, D.A.T. (3).
702 Belleteix (Raymond), adjudant, D.A.T. (3).
703 Delaplaza (Armand), adjudant, D.A.T. (3).
704 Lahonde (Paul), adjudant, D.A.T. (3).
705 Tinot (Raymond), adjudant, D.A.T. (3).

(A compter du 15 septembre 1948.)

706 Thieffry (Eugène), adjudant-chef, D.A.T. (3).

(A compter du 30 juillet 1947.)

707 Bonnard (Michel), aspirant de réserve, A.C.F. (3).
708 Casadebaig (Albert), aspirant, A.Or.F. (3).
709 Jomain (Claudius), aspirant de réserve, A.Or.F. (3).
710 Jourdan (Jean), aspirant d'active, A.O.F. (3).
711 Rouffet (Roger), aspirant d'active, A. Or.F. (3).
712 Thibaud (Jacques), aspirant de réserve, A.O.F. (3).
713 Angles (René), adjudant-chef A.O.F. (3).
714 Benebig (Robert), adjudant-chef A.Or.F. (3).
715 Deflin (René), adjudant-chef, A.Or.F. (3).
716 Mourad (Georges), adjudant-chef, A. Or.F. (3).
717 Rion (Gilbert), adjudant-chef, A.Or.F. (3).
718 Roux (Louis), adjudant-chef, A.Or.F. (3).
719 Sorribes (Pierre), adjudant-chef, A.O.F. (3).

(A compter du 21 août 1947.)

720 Berger (Georges), adjudant-chef, C.T.S. (3).
721 Casabianca (Jean), adjudant-chef, A. E.F. (3).
722 Chauveau (Georges), adjudant-chef, A. E.F. (3).
723 Corsat (Adolphe), adjudant-chef, C.F.S. (3).
724 Daume (Jean), adjudant-chef, A.E.F. (3).
725 Gasnier (René), adjudant-chef, A.E.F. (3).
726 Portes (Henri), adjudant, A.E.F. (3).

(A compter du 30 mars 1948.)

727 Robichon (Pierre), adjudant, A.O.F. (3).

(A compter du 14 avril 1948.)

728 Skowron (Guillaume), adjudant-chef, A. Or.F. (3).

(A compter du 30 juin 1948.)

729 Jacquier (Paul), sergent-chef, A.O.F. (3).
730 Romeu (Jean), sergent-chef, A.O.F. (3).

(A compter du 7 août 1948.)

731 Kors (Léo), adjudant-chef, A.Or.F. (3).
732 Guerre (Albert), adjudant, A.Or.F. (3).
733 Valty (Maurice), adjudant, A.Or.F. (3).

(A compter du 21 août 1948.)

734 Richard (Charles), adjudant-chef, C.F.S. (3).

(A compter du 14 septembre 1948.)

735 Bonhomme (Eugène), sergent-chef, A.E.F. (3).

(A compter du 21 septembre 1948.)

736 Auriol (Adrien), adjudant-chef, A.E.F.

(A compter du 1er octobre 1948.)

737 Carbonne (Auguste), sergent-chef, A.O.F. (3).
738 Lequeux (Marcel), sergent-chef, A.O.F. (3).

(A compter du 1er novembre 1948.)

739 Bertin (François), sergent-chef, A.O.F. (3).

(A compter du 27 décembre 1948.)

740 Garralon (Jean), adjudant-chef, A. O.F. (3).

e) *Spécialité « chef comptable »*.

Sous-spécialité « chef comptable administratif ».

(A compter du 30 octobre 1948.)

645 Breuleux (Yves), aspirant de réserve, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 30 juillet 1947.)

646 Allemand (Robert), aspirant de réserve, Air E.O. (3).
647 Bourgeois (Bernard), aspirant de réserve, Air E.O. (3).
648 Cournut (René), aspirant de réserve, Air E.O. (3).
649 Thiebaut (Jean), aspirant de réserve, Air E. O. (3).

Spécialité « chef comptable ».

(A compter du 15 juillet 1945.)

650 Petit (Gaston), sous-lieutenant, B.A. n° 708 (1) (2).

(A compter du 22 mars 1949.)

651 Launay (Louis), adjudant-chef, M.C.H. n° 798.
652 Plantade (Gérard), adjudant-chef, C.B.A. n° 756.
653 Richet (Maurice), adjudant-chef, C.A. D.T.I.
654 Miard (Alfred), adjudant, B.A. n° 117.
655 Ferrero (Marcel), adjudant-chef, B. A. n° 117.
656 Mouray (Marcel), sergent-chef, M.R.A. n° 1/781.
657 Bessières (Georges), adjudant-chef, C.B.A. n° 758.
658 Gouriou (Théophile), sergent, C.B.A. n° 753.
659 Garcia (Marcel), adjudant, C.E.I.T.
660 Coisne (André), sergent, B.E. n° 705.
661 Collin (Urbain), adjudant-chef, C.R.A.S. n° 209.
662 Laurent (Henri), sergent, B.E. n° 701.
663 Boutet (Lucien), sergent-chef, 21e compagnie.
664 Isnard (Georges), adjudant, C.B.A. n° 758.
665 Allemang (René), adjudant, 5e R.A.
666 Leveugle (Fernand), adjudant-chef, G.T. 3/61 « Poitou ».
667 Lambert (Adolphe), adjudant-chef, B.E. n° 117.
668 Charles (Michel), adjudant-chef, M.C.H. n° 798.
669 Biblocque (Alfred), adjudant-chef, C.A. M.T. n° 239.
670 Petit (Charles), sergent, C.B.A. n° 753.
671 Bertin (Alexis), adjudant, B.E. n° 705.
672 Henry (Albert), adjudant, 5e R.A.

f) *Spécialité « secrétaire d'état-major »*.

(A compter du 1er août 1947.)

272 Justin (Juste), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
273 Tulout (Jean), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 28 février 1948.)

274 Rapenne (René), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 15 mars 1948.)

275 Sicre (Marcel), adjudant-chef, G.M. M.T.A. (3).

(A compter du 26 avril 1948.)

276 Chopineau (Robert), adjudant-chef, G.M. M.T.A. (3).

(A compter du 1er septembre 1948.)

277 Loy (Pierre), adjudant, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 15 novembre 1948.)

278 Husson (Albert), adjudant-chef, G.M. M.T.A. (3).

(A compter du 30 juillet 1947.)

279 Bor (Fernand), adjudant-chef, Air E.O. (3).
280 Charre (Jean), adjudant-chef, Air E.O. (3).
281 Coullerez (René), adjudant-chef, Air E.O. (3).
282 Le Goff (Jean), adjudant-chef, Air E.O. (3).
283 Magique (Georges), adjudant-chef, Air E.O. (3).
284 Gibert (Georges), sergent-chef, Air E.O. (3).

(A compter du 12 janvier 1949.)

285 Capron-Turlure (Franc), adjudant, Air E.O. (3).

(A compter du 18 janvier 1949.)

286 Martl (Joseph), adjudant, Air E.O. (3).
287 Berger (Marcel), sergent-chef, Air E.O. (3).
288 Morel (Louis), sergent-chef, Air E.O. (3).

(A compter du 30 juillet 1947.)

289 Fratacci (Charles), adjudant, D.A.T. (3).

(A compter du 6 octobre 1947.)

290 Dantier (Raymond), adjudant-chef, D.A.T. (3).

(A compter du 1er janvier 1948.)

291 Delaat (Raphaël), adjudant-chef, D.A.T. (3).
292 Jeannot (René), adjudant-chef, D.A.T. (3).
293 Pagis (Georges), adjudant, D.A.T. (3).

(A compter du 25 mai 1948.)

294 Lacoste (Charles), adjudant, D.A.T. (3).

(A compter du 2 août 1948.)

295 André (Marc), adjudant, D. A. T. (3).

(A compter du 30 décembre 1947.)

296 Perrier (André), adjudant-chef, A.O.F. (3).

(A compter du 1er janvier 1948.)

297 Allombert (Denis), adjudant-chef A.E.F. (3).
298 Bleth (Robert), adjudant-chef, A.E.F. (3).
299 Cadiou (Georges), adjudant-chef, A.E.F. (3)
300 Nourrissat (Pierre), adjudant-chef, C.F.S. (3).
301 Raboujet (Louis), adjudant-chef, A.E.F. (3).
302 Richard (Roger), adjudant-chef, A.E.F. (3).
303 Watin (Achille), adjudant-chef, A.E.F. (3).
304 Berque (Jean), adjudant, C.F.S. (3).
305 Garbé (Marcel), adjudant, A.E.F. (3).

(A compter du 15 juin 1948.)

306 Salzemann (Henri), aspirant d'active, A.OR.F. (3).

(A compter du 23 juillet 1948.)

307 Frenot (Georges), adjudant, A.O.F. (3).

(A compter du 4 septembre 1948.)

308 Coutant (Paul), adjudant-chef, A.O.F. (3).

(A compter du 1er novembre 1948.)

309 Vaux (Claude), sergent-chef, A.OR.F. (3).

A compter du 1er décembre 1948.)

310 Adonis (Francis), adjudant, A.OR.F. (3).
311 Esparon (Alexis), adjudant, A.OR.F. (3).
312 Basile (Jean-Marie), sergent-chef, A.OR.F. (3).

g) *Spécialité « gérant de mess ».*

(A compter du 1er août 1947.)

56 Carreau (Bernard), adjudant-chef, G. M. M.T.A. (3).
57 Guillet (Jean), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
58 Mas (Gabriel), adjudant G.M.M.T.A. (3).
59 Tordjman (Sliman), adjudant, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 1er septembre 1947.)

60 Javies (Eugène), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 1er octobre 1947.)

61 Beauvillain (François), adjudant, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 10 octobre 1947.)

62 Verladier (Jean), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 20 décembre 1947.)

63 Gardelle (Théodore), adjudant-chef, G.M. M.T.A. (3).

(A compter du 10 janvier 1948.)

64 Mahieux (Auguste), adjudant-chef, G.M. M.T.A. (démobilisé) (3).

(A compter du 1er juin 1948.)

65 Colinet (André), adjudant, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 30 juillet 1947.)

66 Wilczek (François), aspirant d'active, Air E.O. (3).
67 Lavigne (Eugène), adjudant-chef, Air E.O. (3).

(A compter du 1er mars 1948.)

68 Spinhirny (Lucien), adjudant Air E.O. (3).

(A compter du 1er janvier 1948.)

69 Germain (Louis), adjudant, D.A.T. (3).

(A compter du 30 juillet 1947.)

70 Lutz (Yvan), adjudant-chef, A.O.F. (3).
71 Philippon (Marcel), adjudant-chef, A.OR.F. (3).

(A compter du 1er janvier 1948.)

72 Laballe (Raoul), adjudant, A.E.F. (3).
73 Pain (Jean), adjudant, A.E.F. (3).

2° Brevet élémentaire de spécialiste du service général.

a) *Spécialité « controleur de piste ».*

(A compter du 15 mars 1949.)

158 Robert (Jean-Julien), sergent, 5e R.A.
159 Jacques (Maurice), adjudant, C.I.M.T. no 236.
160 Malleniny (Germain), sergent, B. A. no 118.
161 Bossez (Jean), sergent-chef, Air A.O.F.
162 Boissard (Gabriel), sergent-chef, 5e R.A.
163 Durand (Louis), sergent, Air A.E.F.
164 Bartoli (Jean), sergent, 5e R.A.

b) *Spécialité « météorologiste ».*

(A compter du 1er janvier 1948.)

53 Floux (Jacques), aspirant de réservé, S.G.A.C.C. (3).
54 Froelich (André), aspirant de réserve, S.G.A.C.C. (3).
55 Greland (Jacques), aspirant de réserve, S.G.A.C.C. (démobilisé) (3).
56 Hertout (Michel), aspirant de réserve, S.G.A.C.C. (3).
57 Juste (Claude), aspirant de réserve, S.G. A.C.C. (3).
58 Roumegoux (Pierre), aspirant de réserve, S.G.A.C.C. (démobilisé) (3).
59 Queyrie (eGorges), sergent, S.G.A.C.C. (3).

(A compter du 1er novembre 1948.)

60 Jamin (Jean), aspirant de réserve, S.G. A.C.C. (démobilisé) (3).
61 Lecerf (Pierre), aspirant de réserve, S.G. A.C.C. (démobilisé) (3).
62 Tabardel (Max), aspirant de réserve, S.G. A.C.C. (démobilisé) (3)

d) *Spécialité « fusilier de l'air ».*

(A compter du 30 juillet 1947.)

617 Pouchard (Roger), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 1er août 1947.

618 Aubert (Maurice), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
619 Baudchon (Raymond), adjudant-chef, G.M.M.T.A. (3).
620 Bernard (André), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
621 Berthier (André), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
622 Senega (Henri), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
623 Soule-Pere (René), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
624 Waridel (Georges), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
625 Botella (Théodore), adjudant, G.M.M. T.A. (3).
626 Gayral (Lucien), adjudant, G.M.M.T. A. (3).
627 Margnin (Georges), adjudant, G.M.M. T.A. (3).
628 Tourne (Georges), adjudant, G.M.M. T.A. (3).
629 Rebeu (André), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).
630 Vaquier (René), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).
631 Zimmermann (Hubert), sergent-chef, G. M.M.T.A. (3).
632 Furie (Raymond), sergent, G.M.M.T. A. (3).
633 Guilleray (André), sergent, G.M.M.T. A. (3).
634 Guillon (René), sergent, G.M.M.T.A. (3).
635 Houadec (André), sergent, G.M.M.T. A. (3).
636 Huwaert (Jérôme), sergent, G.M.M.T. A. (3).

(A compter du 21 août 1947.)

637 Ruallem (Ernest), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 1er janvier 1948.)

638 Villechanoux (Edouard), sergent-chef, G. M.M.T.A. (3).

(A compter du 20 février 1948.)

639 Feynat (Jean) sergent-chef, G.M.M.T. A. (3).
640 Coudroy (Paul), sergent, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 25 février 1948.)

641 Lamiable (Henri), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).
642 Durand (Gabriel), sergent, G.M.M.T.A. (3).
643 Magne (Roger), sergent, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 1er mars 1948.)

644 Collet (Charles), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
645 Bardon (Gilbert), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).
646 Cressiaux (Albert), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).
647 Lambillon (Robert), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).
648 Payen (René), sergent-chef, G.M.M.T. A. (3).
649 Scafario (Pierrot), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 2 mars 1948.)

650 Robichon (Joseph), adjudant, G.M.M. T.A. (3).
651 Meynet (Louis), sergent-chef, G.M.M.T. A. (3).
652 Pellet (Gérard), sergent-chef, G.M.M.T. A. (3).
653 Vicy (Marcel), sergent-chef, G.M.M.T. A. (3).
654 Mesnager (René), sergent, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 3 mars 1948.)

655 Lecomte (Jean), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 9 mars 1948.)

656 Boisjoux (Emile), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).
657 Van Traelen (Marcel), sergent-chef, G.M. M.T.A. (3)

(A compter du 16 mars 1948.)

658 Mathieu (Marcel), adjudant, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 16 avril 1948.)

659 Ponnom (Raymond), adjudant-chef, G.M. M.T.A. (3).

(A compter du 1er mai 1948.)

660 Moulin (Marcel), sergent, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 11 juin 1948.)

661 Schwartz (Edouard), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 23 juillet 1948.)

662 Laballe (Antonin), adjudant-chef, G.M.M. T.A. (3).
663 Chevreux (Louis), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).
664 Kerleau (Eugène), sergent, G.M.M. T.A. (3).
665 Taffumière (André), sergent, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 1er septembre 1948.)

666 Souavi (Bernard), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).
667 Commard (Gaston), sergent, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 27 janvier 1949.)

668 Braouezec (Jean), sergent, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 30 juillet 1947.)

669 Couilbeau (Roger), adjudant-chef, air E.O. (3).
670 Martin (Georges), adjudant-chef, air E.O. (3).
671 Beucher (André), adjudant, air E.O. (3).

672 Goustet (Roger), adjudant, air E.O. (3).
673 Fallin (Jean), adjudant, air E.O. (3).
674 Nicolas (Albert), adjudant, air E.O. (3).
675 Chene (Albert), adjudant, air E.O. (3).
676 Jaumillot (Etienne), sergent-chef, air E.O. (3).
677 Lagrasse (Maurice), sergent-chef, air E.O. (3).
678 Monot (André), sergent-chef, air E.O. (3).
679 Moyer (Jean), sergent-chef, air E.O. (3).
680 Nourry (Yves), sergent-chef, air E.O. (3).
681 Chuffard (Henri), sergent, air E.O. (3).
682 Herpailler (Guy), sergent, air E.O. (3).
683 Laffitte (Jean), sergent, air E.O. (3).
684 Le Floch (René), sergent, air E.O. (3).
685 Maechler (Georges), sergent, air E.O. (3).
686 Peron (René), sergent, air E.O. (3).
687 Piaton (Robert), sergent, air E.O. (3).
688 Provost (Joseph), sergent, air E.O. (3).
689 Tortillier (Marc), sergent, air E.O. (3).
690 Venier (Marcel), sergent, air E.O. (3).
691 Yvinec (Corentin), sergent, air E.O. (3).

(A compter du 1er août 1947.)

692 Panassie (Albert), sergent, air E.O. (3).

(A compter du 10 décembre 1947.)

693 Mas (Henry), sergent-chef, air E.O. (3).

(A compter du 16 décembre 1947.)

694 Reze (Jean), sergent, air E.O.
695 Dupré (Jean), sergent, air E.O. (3).

(A compter du 1er janvier 1948.)

696 Claire (Guy), aspirant de réserve, air E.O. (3).

(A compter du 16 mars 1948.)

697 Le Fischer (Maurice), sergent, air E.O. (3).

(A compter du 1er avril 1948.)

698 Petit (Christian), sergent, air E.O. (3).

(A compter du 18 mai 1948.)

699 Caminade (Roger), sergent, air E.O. (3).

(A compter du 1er juillet 1948.)

700 Bouvalt (Marcel), sergent-chef, air E.O. (3).
701 Omessa (Paul), sergent-chef, air E.O. (3).
702 Rey (Louis), sergent-chef, air E.O. (3).
703 Bos (Guy), sergent, air E.O. (3).
704 (Inemployé.)
705 Couriou (Emile), sergent, air E.O. (3).
706 Vignon (Georges), sergent, air E.O. (3).

(A compter du 23 juillet 1948.)

707 Durand (Raoul), sergent, air E.O. (3).

(A compter du 30 juillet 1948.)

708 Bronsart (Georges), sergent, air E.O. (3).
709 Tivant (Noël), sergent, air E.O. (3).

(A compter du 1er août 1948.)

710 Garitey (Jacques), sergent, air E.O. (3).

(A compter du 17 août 1948.)

711 Andrieu (Noël), sergent-chef, air E.O (3).

(A compter du 1er septembre 1948.)

712 Casson (Pierre), aspirant de réserve, air E.O. (3).
713 Napoléon (Fernand), adjudant, air E.O. (3).
714 Dauger (Siméon), sergent-chef, air E.O. (3).
715 Humbert (Lucien), sergent-chef, air E.O. (3).
716 Lartigue (Gilbert), sergent-chef, air E.O. (3).

(A compter du 23 novembre 1948.)

717 Le Cozic (Auguste), sergent-chef, air E.O. (3).
718 Hemery (Serge), sergent, air E.O. (3).

(A compter du 1er décembre 1948.)

719 Chevalier (André), adjudant, air E.O. (3).
720 Dupeyron (Paul), adjudant, air E.O. (3).
721 Heiz (Pierre), adjudant, air E.O. (3).
722 Bosserelle (Daniel), sergent-chef, air E.O. (3).
723 Chouteau (René), sergent-chef, air E.O. (3).
724 Dancre (Jacques), sergent-chef, air E.O. (3).
725 Guyard (Henri), sergent-chef, air E.O. (3).
726 Thomas (Raymond), sergent-chef, air E.O. (3).
727 Aubert (Léopold), sergent, air E.O. (3).
728 Bénezit (Fernand), sergent, air E.O. (3).
729 Chauzy (Jacques), sergent, air E.O. (3).
730 Coat (Auguste), sergent, air E.O. (3).
731 Gros (Roger), sergent, air E.O. (3).
732 Delhomme (Pierre), sergent, air E.O. (3).
733 De Rocher (Ferdinand), sergent, air E.O. (3).
734 Deroillière (André), sergent, air E.O. (3).
735 Dussot (Raymond), sergent, air E.O. (3).
736 Emon (Paul), sergent, air E.O. (3).
737 Koehl (Paul), sergent, air E.O. (3).
738 Lacroix (Jacques), sergent, air E.O. (3).
739 Leroy (Tanguy), sergent, air E.O. (3).
740 Richard (Roland), sergent, air E.O. (3).
741 (Inemployé.)
742 Tournu (Robert), sergent, air E.O. (3).
743 Wermeister (François), sergent, air E.O. (3).

(A compter du 3 décembre 1948.)

744 Bosquet (Henri), sergent-chef, Air E. O. (3).
745 Bouchot (Guy), sergent, Air E. O. (3).
746 Lhomme (Robert), sergent, Air E. O. (3).
747 Richard (Jacques), sergent, Air E. O. (3).

(A compter du 8 décembre 1948.)

748 Regnoux (Guy), sergent-chef, Air E. O. (3).

(A compter du 1er janvier 1948.)

749 Chopin (Marcel), adjudant-chef, D. A. T. (3).
750 Lamy (André), sergent-chef, D. A. T. (3).
751 Laplaze (Robert), sergent-chef, D. A. T. (3).
752 Christien (Corentin), sergent, D. A. T. (3).
753 Pater (Paul), sergent, D. A. T. (3).

(A compter du 3 mai 1948.)

754 Subeyras (Marcel), sergent, D. A. T. (3).

(A compter du 1er juillet 1948.)

755 Carteron (André), sergent, D. A. T. (3).
756 Ravenel (Georges), sergent, D. A. T. (démobilisé) (3).

(A compter du 15 septembre 1948.)

757 Catouillart (Raymond), adjudant-chef, D. A. T. 3).
758 Théodore (Roger), sergent-chef, D. A. T. (3).

(A compter du 4 octobre 1948.)

759 Godard (Jacques), sergent, D. A. T. (3).
760 Houles (Jean), sergent, D. A. T. (3).

(A compter du 22 octobre 1948.)

761 Chapelle (Maurice), sergent, D. A. T. (3).
762 Destandau (Jean), sergent, D. A. T. (3).
763 Ghilbert (Robert), sergent, D. A. T. (3).
764 Godillon (Fernand), sergent, D. A. T. (3).
765 Gosselin (Claude), sergent, D. A. T. (3).
766 Grégoire (René), sergent, D. A. T. (3).
767 Huygeveldo (Roger), sergent, D.A.T. (3).
768 Laurens (Maurice), sergent, D. A. T. (3).
769 Le Floch (Raymond), sergent, D. A. T. (3).
770 Meteyer (Michel), sergent, D. A. T. (3).
771 Moreau (Albert), sergent, D. A. T. (3).
772 Paille Jean), sergent, D. A. T. (3).
773 Pointeau (Pierre), sergent, D. A. T. (3).
774 Raynaud (Michel), sergent, D. A. T. (3).
775 Sirvant (Michel), sergent, D. A. T. (3).
776 Valentin (François), sergent, D. A. T. (3).
777 Vallat (Marc), sergent, D. A. T. (3).
778 Verney (Louis), sergent, D. A. T. (3).
779 Villain Joan), sergent, D. A. T. (3).

(A compter du 1er janvier 1948.)

780 Briot (Jean), sergent, D. A. T. (3).
781 Chariot (Michel), sergent, D. A. T. (3).
782 Dramard (Jean), sergent, D. A. T. (3).

(A compter du 8 novembre 1948.)

783 Chaumont (Raoul), sergent, D. A. T. (démobilisé) (3).
784 Daveau (Pierre), sergent, D. A. T. (démobilisé) (3).
785 De Laparre de Saint-Sernin (Antoine), sergent, D. A. T. (démobilisé) (3).
786 Desruelles (Gustave), sergent, D. A. T. (démobilisé) (3).
787 Fromaget (Jean), sergent, D.A.T. (démobilisé) (3).
788 Gallifet (Albert), sergent, D.A.T. (démobilisé) (3).
789 Malivront (Louis), sergent, D.A.T. (démobilisé) (3).
790 Napoléon (Marc), sergent, D.A.T. (démobilisé) (3).
791 Patoux (Michel), sergent, D.A.T. (démobilisé) (3).

(A compter du 30 juillet 1947.)

792 Duret (Emile), adjudant-chef A.O.F. (3).
793 Noblet (René), adjudant-chef, A.Or.F. (3).
794 Bonhomme (Eugène), sergent-chef, A.E.F. (3).
795 Dirani (Georges), sergent-chef, A.Or.F. (3).
796 Dutois (Jacques), sergent-chef, A.Or.F. (3).

(A compter du 22 septembre 1947.)

797 Ceribat (André), sergent, A.O.F. (3).

(A compter du 1er décembre 1947.)

798 Vignec (Jean), sergent, A.O.F. (3).

(A compter du 15 décembre 1947.)

799 Fourcaud (Jean), sergent, A.O.F. (3).

(A compter du 1er janvier 1948.)

800 Habert (Emile), adjudant-chef, A.E.F. (3).
801 Yovitchitch (Wladimir), sergent-chef, A.E.F. (3).
802 Clocher (Louis), sergent, A.E.F. (3).

(A compter du 1er mars 1948.)

803 Bertholom (Raymond), sergent, A. O. F. (3).

(A compter du 31 mars 1948.)

804 Bertin (François), sergent-chef, A. O. F. (3).
805 Gambier (René), sergent-chef, A.O.F. (3).
806 Buler (Raymond), sergent, A.O.F. (3).

(A compter du 19 mai 1948.)

807 Tawani (Jean-Baptiste), sergent-chef A.Or.F. (3).

(A compter du 30 juin 1948.)

808 Dapoigny (Jacques), sergent-chef, A.O.F. (3).
809 Lagoda (Adam), sergent-chef, A.O.F. (3).
810 Aupham (Roger), sergent, A.O.F. (3).
811 Santamaria (René), sergent, A.O.F. (3).

(A compter du 23 juillet 1948.)

812 Carbonne (Auguste), sergent-chef, A. O.F. (3).

(A compter du 1er septembre 1948.)

813 Hébert (Robert), sergent-chef, C.F.S. (3).
814 Trigance (Adrien), sergent-chef, C.F.S. (3).

(A compter du 21 septembre 1948.)

815 Costes (André), sergent-chef, A.Or.F. (3).

c) *Spécialité « comptable ».*

(A compter du 11 mars 1949.)

1354 Gervais (Claude), sergent, U.A.S.G.A.C.O.
1355 Quaghebeur (Georges), caporal, B. E. n° 740.
1356 Candelier (Jean), soldat de 2e classe, D.B.A. n° 123.
1357 Germain (René), caporal, B.E. n° 740.
1358 Germain (Jean), soldat de 2e classe, B.E. n° 740.
1359 Macia (Edmond), soldat de 2e classe, 5e R.A.
1360 Istre (Gabriel), soldat de 2e classe, 5e R.A.
1361 Back (René), soldat de 2e classe, E.A.A. n° 609.
1362 Bailey (Henri), soldat de 2e classe, C.T.A. n° 372.
1363 Quessada (Emile), caporal, C.I.M.T. n° 230.
1364 Cardona (Jacques), soldat de 2e classe, S.R.M.A.A.
1365 Vincent (Roger), soldat de 2e classe, Z.D.A. n° 901.
1366 Tabath (Georges), soldat de 2e classe, 5e R.A.

1367 Stelchen (Roland), caporal, B.E. n° 701.
1368 Payen (Gilbert), soldat de 2e classe, Z.D.A. n° 901.
1369 Bouilleux (Henri), soldat de 2e classe, 1er D.A.
1370 Marandet (Jean), soldat de 2e classe, Z.D.A. n° 901.
1371 Belvisi (Robert), soldat de 2e classe, 5e R.A.
1372 Keller (Pierre), soldat de 2e classe, C.R.A.P. n° 203.
1373 Jammes (André), caporal, 5e R.A.
1374 Vachet (Georges), soldat de 2e classe, E.A.A. n° 606.
1375 Lemoigne (Joseph), caporal, B.E. n° 706.
1376 Boddi (Gino), soldat de 2e classe, E.A.A. n° 601.
1377 Marchal (Roger), soldat de 2e classe, C.R.A.P. n° 204.
1378 Maier (Rodolphe), soldat de 2e classe, B.A. n° 118.
1379 Lemarie (Michel), soldat de 2e classe, E.A.A. n° 607.
1380 Jeanroy (Roger), soldat de 2e classe, B.A. n° 118.
1381 Perceau (Marcel), soldat de 1re classe, M.C.H. n° 797.
1382 Norjot (Robert), soldat de 2e classe, C.R.A.P. n° 204.
1383 Martin (Georges), caporal, C.I.M.T. n° 240.
1384 Gairin (François), soldat de 2e classe, B.E. n° 705.
1385 Autefage (Pierre), soldat de 2e classe, 5e R.A.
1386 Valazza (Georges), soldat de 2e classe, 1re D.A.
1387 Croizat (Roger), soldat de 2e classe, C.S.A.M.
1388 Martinat (Gaston), soldat de 2e classe, B.E. n° 702.
1389 Clerico (Louis), soldat de 1re classe, Z.D.A. n° 903.
1390 Petitjean (Joseph), soldat de 2e classe, B.A. n° 118.
1391 Journier (Pierre), soldat de 2e classe, E.A.A. n° 601.
1392 Barnabé (Gérard), soldat de 2e classe, C.I.M. n° 233.
1393 Lussot (André), soldat de 2e classe, 5e R.A.
1394 Richome (Pierre), soldat de 2e classe, Z.D.A. n° 901.
1395 Maheux (René), soldat de 2e classe, C.R.A.P. n° 205.
1396 Rodriguez (René), soldat de 2e classe, 5e R.A.
1397 Guyomar (Pierre), soldat de 2e classe, 5e R.A.
1398 Pourny (Jean), soldat de 2e classe, Z.D.A. n° 901.
1399 Juvigny (André), soldat de 2e classe, 28e C.B.R.E.
1400 Giauffer (Robert), soldat de 2e classe, B.A. n° 118.
1401 Zammit (Félicien), soldat de 2e classe, 5e R.A.
1402 Hodimont (Roger), soldat de 2e classe, 5e R.A.
1403 Trichet (André), soldat de 2e classe, 5e R.A.
1404 Rieux (Christian), soldat de 2e classe, 5e R.A.
1405 Robin (Ernest), adjudant-chef, E.A.A. n° 601.
1406 Scie (Adrien), adjudant, C.R.A.P. n° 209.
1407 Lerouyer (Gabriel), adjudant-chef, C.R.R.T. n° 485.
1408 Pain (Pierre), adjudant-chef, E.A.A. n° 603.
1409 Cubertafon (Michel), adjudant-chef, B.E. n° 703.
1410 Latapie (Clément), adjudant, B.E. n° 703.
1411 Ruff (Alphonse), adjudant-chef, C.B.A. n° 772.
1412 Christin (Maurice), adjudant-chef, C.R.A.P. n° 209.
1413 Jarnet (Vincent), adjudant, C.B.A. n° 759.
1414 Mauze (Alcide), adjudant, 28e C., B.R.E.
1415 Poulain (Victor), adjudant, B.E. n° 701.
1416 Henry (Robert), adjudant-chef, C.B.A. n° 772.
1417 Puechegut (Michel), adjudant-chef, 28e C.B.R.E.
1418 Deschamps (René), adjudant, B.E. n° 701.
1419 Avignon (Paul), adjudant-chef, C.B.A. n° 755.
1420 Liamin (Gérémie), adjudant, C.R.A.P. n° 209.
1421 Merle (Yves), sergent-chef, C.R.A.P. n° 207.
1422 Guibbert (Marius), sergent-chef, C.B.A. n° 759.
1423 Azega (Fernand), adjudant-chef, C.B.A. n° 755.
1424 Buisson (Fernand), adjudant-chef, C.R.A.P. n° 209.
1425 Tremblais (Raymond), adjudant-chef, 283e C.B.R.E.
1426 Dreuille (Charles), adjudant-chef, A.M. R.H. n° 785.
1427 Ledoux (Marcel), adjudant-chef, C.B.A. n° 756.
1428 Stiegler (Camille), adjudant-chef, E.A.A. n° 609.
1429 Lecamp (Georges), adjudant, M.C.S.S. n° 820.
1430 Maugard (Paul), adjudant, E.A.A. n° 609.
1431 Bisbau (Bernard), adjudant-chef, 1er D.A.
1432 Fonteneau (Jean), adjudant-chef, G.T. 2/61 « Maine ».
1433 Weisskopf (Charles), adjudant, C.T.R. R.T. n° 472.
1434 Girsch (Henri), sergent-chef, C.B.A. n° 772.
1435 Laurent (Gaston), adjudant-chef, B.A. n° 139.
1436 Guesdon (Léon), adjudant-chef, C.R.A.P. n° 207.
1437 Bertoux (François), adjudant-chef, B.A. n° 139.
1438 De Saint-Pierre (André), sergent-chef, C.R.A.P. n° 209.
1439 Pailliole (Roger), adjudant-chef, 283e C.B. R.E.
1440 Lemaitre (Jean), adjudant, G.T. 2/61 « Maine ».
1441 Givonnet (René), sergent-chef, B.A. n° 139.
1442 Lahonde (Paul), adjudant, Z.D.A. n° 901.
1443 Coudroy (Paul), sergent, G.M.M.T.A.
1444 Montenon (Jean), adjudant, GT. 2/61 « Maine ».
1445 Albert (Roger), adjudant-chef, C.R.A.P. n° 204.

f) *Spécialité « secrétaire dactylo »*.

(A compter du 1er août 1947.)

938 Chauvelot (Marcel), adjudant-chef, G.M.M.T.A. (3).
939 Longuefosse (Lucien), adjudant-chef, G.M.M.T.A. (3).
940 Loubet-Pujol (René), adjudant-chef, G.M.M.T.A. (3).
941 Maignan (Robert), adjudant-chef, G.M.M.T.A. (3).
942 Nivelle (Robert), adjudant-chef, G.M.M.T.A. (3).
943 Saux (Maurice), adjudant-chef, G.M.M.T.A. (3).
944 Zanerle (Charles), adjudant-chef, G.M.M.T.A. (3).
945 Durand (Jean), adjudant, G.M.M.T.A. (3).
946 Hiriart (Jean), adjudant, G.M.M.T.A. (3).
947 Lafon (Lucien), adjudant, G.M.M.T.A. (3).
948 Pomian (Henri), adjudant, G.M.M.T.A. (3).
949 Beaudouin (Joseph), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).
950 Dedieu (Marcel), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).
951 Lebrun (Marceau), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).
952 Pigallet (Jean), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).
953 Primaux (Guy), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).
954 Rancœur (Robert), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).
955 Roche (Lucien), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).
956 Aguenier (Jean), sergent, G.M.M.T.A. (3).
957 Beroule (Fernand), sergent, G.M.M.T.A. (3).
958 Blanc (Raymond), sergent, G.M.M.T.A. (3).
959 Darmancier (Jacques), sergent, G.M.M.T.A. (3).
960 Deniau (Raymond), sergent, G.M.M.T.A. (3).
961 D'Oriano (Michel), sergent, G.M.M.T.A. (3).
962 Girault (Jean), sergent, G.M.M.T.A. (3).
963 Goavec (Pierre), sergent, G.M.M.T.A. (3).
964 Le Luyer (Emile), sergent, G.M.M.T.A. (3).
965 Pailhe-Belair (Bernard), sergent, G.M.M.T.A. (3).
966 Pierru (Léon), sergent, G.M.M.T.A. (démobilisé) (3).
967 Rocchi (André), sergent, G.M.M.T.A. (3).
968 Roux (Henri), sergent, G.M.M.T.A. (3).
969 Turcas (René), sergent, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 7 août 1947.)

970 Hubert (Raymond), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 21 août 1947.)

971 Cagnat (Georges), adjudant, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 10 octobre 1947.)

972 Michaux (Georges), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 19 octobre 1947.)

973 Fernandez (Joannès), sergent, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 25 novembre 1947.)

974 Catala (Louis), adjudant, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 9 février 1948.)

975 Le Saux (Joseph), adjudant-chef, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 20 février 1948.)

976 Lemaitre (Victor), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).
977 Monory (Lucien), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).
978 Remeau (France), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 25 février 1948.)

979 Lombard (René), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 1er mars 1948.)

980 Dupont (Vital), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).
981 Lahalle (Jack), sergent, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 3 mars 1948.)

982 Stauffer (Maurice), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).
983 Margueritat (Roland), sergent, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 9 mars 1948.

984 Pabot (Camille), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 15 mars 1948.)

985 Guilleray (André), G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 26 avril 1948.)

986 Orlandi (Roger), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).
987 Duquenne (Jean), sergent, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 25 mai 1948.)

988 Marion (Marcel), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 1er juin 1948.)

989 Debuyser (André), sergent, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 11 juin 1948.)

990 Brevet (Edouard), sergent, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 16 juin 1948.)

991 Tire (Gaston), adjudant, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 2 juillet 1948.)

992 Laucoin (Ernest), adjudant, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 20 juillet 1948.)

993 Caverne (Paul) sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 23 juillet 1948.)

994 Lafforgue (Francis), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).
995 Negroni (René), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).
996 Rockell (Louis), sergent-chef, G.M.M.T.A. (3).
997 Even (François), sergent, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 1er août 1948.)

998 Aubertin (Michel), sergent, G.M.M.T.A. (3).
999 Leseigneur (Claude), sergent, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 20 août 1948.)

1000 Brandou (Albert), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).
1001 Geoffroy (Roger), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).
1002 Tanguy (Michel), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).
1003 Odant (Robert), sergent, G.M.M.T.A. (3).
1004 Touchard (Albert), sergent, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 22 octobre 1948.)

1005 Gauthier (Albert), adjudant, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 1er novembre 1948.)

1006 Buzin (Serge), sergent, G.M.M.T.A. (3).
1007 Kinosky (Robert), sergent, G.M.M.T.A. (3).
1008 Louvet (Charles), sergent, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 16 décembre 1948.)

1009 Rouault (Marcel), sergent, G.M.M.T.A. (3)

(A compter du 15 mars 1949.)

1010 Lecomte (Jean), sergent-chef, G.M.M. T.A. (3).

(A compter du 30 juillet 1947.)

1011 Collet (Joseph), aspirant de réserve, Air E.O. (3).
1012 La Forêt (Robert), aspirant d'active, Air E.O. (3).
1013 Marly (Antoine), aspirant d'active, Air E.O. (3).
1014 Meynier de Salinelles (Francis), aspirant de réserve, Air E.O. (3).
1015 Sugny (Pierre), aspirant de réserve, Air E.O. (3).
1016 Acker (Antoine), adjudant-chef, Air E.O. (3).
1017 Batique (Pierre), adjudant-chef, Air E.O. (3).
1018 Borie (Guillaume), adjudant-chef, Air E.O. (3).
1019 Fresse (Jean), adjudant-chef, Air E.O. (3).
1020 Girard-Madoux (Lucien), adjudan-chef, Air E.O. (3).
1021 Renard (Amédée), adjudant-chef, Air E.O (3).
1022 Robin (Constant), adjudant-chef, Air E.O. (3)
1023 Taris (Jean), adjudant-chef, Air E.O. (3).
1024 Toupet (Jean), adjudant-chef, Air E.O. (3).
1025 Bassu (Charles), adjudant, Air E.O. (3).
1026 Capron-Turlure (Franc), adjudant, Air E.O. (3).
1027 Chambenois (Maurice), adjudant, Air E.O. (3).
1028 Courtin (Léon), adjudant, Air E.O. (3).
1029 Poirel (Félix), adjudant, Air E.O. (3).
1030 Trouve (Georges), adjudant, Air E.O. (3).
1031 Balestrie (Paul), sergent-chef, Air E.O. (3).
1032 Berger (Marcel), sergent-chef, Air E.O. (3).
1033 Bossin (André), sergent-chef, Air E.O. (3).
1034 Bouvier (Edmond), sergent-chef, Air E.O. (3).
1035 Castaing (Henri), sergent-chef, Air E.O. (3).
1036 Chapaveyre (Roger), sergent-chef, Air E.O. (3).
1037 Dournes (Pierre), sergent-chef, Air E.O. (3).
1038 Ducasse (Louis), sergent-chef, Air E.O. (3).
1039 Dulon (Guy), sergent-chef, Air E.O. (3).
1040 Geoffroy (Edouard), sergent-chef, Air E.O. (3).
1041 Girardot (Maxime), sergent-chef, Air E.O. (3).
1042 Guillou (Hubert), sergent-chef, Air E.O. (3).
1043 Laurent (Fernand), sergent-chef, Air E.O. (3).
1044 Lefèvre (René), sergent-chef, Air E.O. (3).
1045 Lemariée (René), sergent chef, Air E.O. (3).
1046 Lurois (Fernand), sergent-chef, Air E.O. (3).
1047 Massoni (François), sergent-chef, Air E.O. (3).
1048 Matthys (Roger), sergent-chef, Air E.O. (3).
1049 Mercier (Jean), sergent-chef, Air E.O. (3).
1050 Mereaux (René), sergent-chef, Air E.O. (3).
1051 Moulet (Paul), sergent-chef, Air E.O. (3).
1052 Perdrigeat (Robert), sergent-chef, Air E.O. (3)
1053 Remy (Jean), sergent-chef, Air E.O. (3).
1054 Richy (Paul), sergent-chef, Air E.O. (3).
1055 Rouan (Jacques), sergent-chef, Air E.O. (3).
1056 Roumieux (André), sergent-chef, Air E.O. (3)
1057 Thévenin (Henri), sergent-chef, Air E.O. (3).
1058 Auger (Charles), sergent, Air E.O. (3).
1059 Bachellerie (Pierre), sergent, Air E.O. (3).
1060 Bartolomei (Lino), sergent, Air E.O. (3).
1061 Bellynck (René), sergent, Air E.O. (3).
1062 Bonhomme (Paul), sergent, Air E.O. (3).
1063 Bouquet (Michel), sergent, Air E.O. (3).
1064 Choulas (Louis), sergent, Air E.O. (3).
1065 Coussieu (Robert), sergent, Air E.O. (3).
1066 Dessenne (Christian), sergent, Air E.O. (3).
1067 Dideron (Bernard), sergent, Air E.O. (3).
1068 Dubois (André), sergent, Air E.O. (3).
1069 Dulas (Edgard), sergent, Air E.O. (3).
1070 Duval (Joseph), sergent, Air E.O. (3).
1071 Feigeirolle (Augustin), sergent, Air E.O. (3).
1072 Fillée (René), sergent, Air E.O. (3).
1073 Gaudefroy (Lucien), sergent, Air E.O. (3)
1074 Granger (Lucien), sergent, Air E.O. (3).
1075 Guitton (René), sergent, Air E.O. (3).
1076 Herbet (Pierre), sergent, Air E.O. (3).
1077 Huet (Claude), sergent, Air E.O. (3).
1078 Jolivot (Gérard), sergent, Air E.O. (3).
1079 Kriegel (André), sergent, Air E.O. (3).
1080 Leeuw (René), sergent, Air E.O. (3).
1081 Leignel (André), sergent, Air E.O. (3).
1082 Le Fur (Honoré), sergent, Air E.O. (3).
1083 Magand (Jean), sergent, Air E.O. (3).
1084 Maudeux (Georges), sergent, Air E.O. (3).
1085 Michiels (Claude), sergent, Air E.O. (3).
1086 Neithardt (Jacques), sergent, Air E.O. (3).
1087 Paire (Henri), sergent, Air E.O. (3).
1088 Parrot (Maurice), sergent, Air E.O. (3).
1089 Perret (Robert), sergent, Air E.O. (3).
1090 Peyronel (Armand), sergent, Air E.O. (3).
1091 Poirson (Jean), sergent, Air E.O. (3)
1092 Ricour (Jean), sergent, Air E.O. (3).
1093 Rosier (Jean), sergent, Air E.O. (3).
1094 Simon (Lucien), sergent, Air E.O. (3).
1095 Simon (Maurice), sergent, Air E.O. (3).
1096 Terrasse (Claude), sergent, Air E.O. (3).
1097 Teubert (Serge), sergent, Air E.O. (3).
1098 Toullet (Roger), sergent, Air E.O. (3).
1099 Verheylesonne (Roger), sergent, Air E.O. (3)
1100 Vernier (André), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 1er août 1947.)

1101 Chaland (André), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 21 août 1947.)

1102 Cazenave (Gaston), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 23 octobre 1947.)

1103 Maigret (Jean), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 1er novembre 1947.)

1104 Gangloff (Georges), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 1er décembre 1947.)

1105 Foures (Roger), sergent, Air E.O. (3).
1106 Gérardin (André), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 16 décembre 1947.)

1107 Avet (René), sergent, Air E.O. (3).
1108 Vergnes (Claude), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 24 décembre 1947.)

1109 Lectez (Henri), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 1er janvier 1948.)

1110 Gress (Edgard), sergent-chef, Air E.O. (3).

(A compter du 2 janvier 1948.)

1111 Constantin (Raymond), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 23 février 1948.)

1112 André (Yves), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 12 mars 1948.)

1113 Deshayes (Raymond), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 1er avril 1948.)

1114 Blandin (Gaëtan), sergent-chef, Air E.O. (3).

(A compter du 17 avril 1948.)

1115 Bard (Désiré), sergent-chef, Air E.O. (3).

(A compter du 26 avril 1948.)

1116 Brémond (Jacques), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 18 mai 1948.)

1117 Touchotte (Enogat), sergent-chef, Air E.O. (3).

(A compter du 1er juin 1948.)

1118 Aubry (Raymond), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 15 juin 1948.)

1119 Pellier (Jacques), sergent, Air E.O. (3).
1120 Privet (René), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 1er juillet 1948.)

1121 Bordenave (Jean), sergent-chef, Air E.O. (3).
1122 Jambois (Augustin), sergent-chef, Air E.O. (3).
1123 Chevalier (Jean), servent, Air E.O. (3).
1124 Durand (Jean), sergent, Air E.O. (3).
1125 Eliceyri (Jean), sergent, Air E.O. (3).
1126 Gravis (Hugues), sergent, Air E.O. (3).
1127 Lemoal (Emile), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 30 juillet 1948.)

1128 Saint-Paul (Raymond), adjudant, Air E.O. (3).
1129 Mathieu (Gaston), sergent-chef, Air E.O. (3)
1130 Castet (Roger), sergent, Air E.O. (3).
1131 De Tournay (Fernand), sergent, Air E.O. (3).
1132 Duvaleix (Yves), sergent, Air E.O. (3).
1133 Ferec (Claude), sergent, Air E.O. (3).
1134 Lagardère (Jean), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 1er août 1948.)

1135 Deneau (Henri), sergent, Air E.O. (3).
1136 Michaud-Maillet (Elie), sergent, Air E.O. (3).
1137 Pelleguer (Henri), sergent), Air E.O. (3).
1138 Petitjean (Gilbert), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 14 août 1948.)

1139 Lavaud (Guy), sergent-chef, Air E.O. (3).

A compter du 17 août 1948.

1140 Aube (Eugène), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 26 août 1948.)

1141 Meuris (Jean), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 30 août 1948.)

1142 Rémond (Bernard), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 1er septembre 1948.)

1143 Gerbet (Roland), aspirant de réserve, Air E.O. (3).
1144 Fons (Charles), adjudant-chef, Air E.O. (3).
1145 Arth (Joseph), adjudant, Air E.O. (3).
1146 Agnese (Marcel), sergent-chef, Air E.O. (3).
1147 Alexandre (René), sergent-chef, Air E.O. (3).
1148 Boyard (Raoul), sergent-chef, Air E.O. (3).
1149 Flescher (Robert), sergent-chef, Air E.O. (3).
1150 Seraphin (Jean), sergent-chef, Air E.O. (3).
1151 Blanchet (Jacques), sergent, Air E.O. (3).
1152 Delaloy (Henri), sergent, Air E.O. (3).
1153 Etienne (Roland), sergent, Air E.O. (3).
1154 Pinhomme (Albert), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 1er octobre 1948.

1155 Adias (Claude), sergent, Air E.O. (3).
1156 Bilheur (Francis), sergent, Air E. O. (3).
1157 Chapuis (Etienne), sergent, Air E.O. (3).
1158 Thery (Moïse), sergent, Air E. O. (3).

(A compter du 21 novembre 1948.)

1159 Joly (Louis), sergent-chef, Air E.O. (3).

(A compter du 23 novembre 1948.)

1160 Marti (Joseph), adjudant, Air E.O. (3).
1161 Bellier (Lucien), sergent-chef, Air E. O. (3).
1162 Giroud (Paul), sergent-chef, Air E.O. (3).
1163 Hidoux (Robert), sergent-chef, Air E. O. (3).
1164 Morel (Louis), sergent-chef, Air E.O. (3).
1165 Fanet (Henri), sergent, Air E. O. (3).
1166 Malavialle (Lucien), sergent, Air E.O. (3).
1167 Vallet (Marcel), sergent), Air E.O. (3).
1168 Wichlacz (Marius), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 30 novembre 1948.)

1169 Chiron (Joseph), sergent-chef, Air E. O. (3).
1170 Crocq (Michel), sergent, Air E. O. (3).
1171 Moulbach (Jean), sergent, Air E. O. (3).

(A compter du 1er décembre 1948.)

1172 Arrestier (Marcel), sergent, Air E.O. (3).
1173 Bordala (René), sergent, Air E. O. (3).
1174 Destehxe (Camille), sergent, Air E.O. (3).
1175 Eschaas-Tourne (Roger), sergent, Air E.O. (3).
1176 Haze (Pierre), sergent, Air E. O. (3).
1177 Huraux (Pierre), sergent, Air E. O. (3).
1178 Lerouzic (Auguste), sergent, Air E.O. (3).
1179 Peter (Emile), sergent, Air E.O. (3).
1180 Tachoires (Ernest), sergent, Air E.O (3).
1181 Tchistiakoff (Alexandre), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 3 décembre 1948.)

1182 Devin (Jean), sergent, Air E. O. (3).
1183 Regley (André), sergent, Air E. O. (3).

(A compter du 13 décembre 1948.)

1184 Le Penru (Louis), sergent-chef, Air E.O. (3).
1185 Callède (Yvan), sergent, Air E.O. (3).
1186 Grégoire (Jean), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 1er janvier 1949.)

1187 Delmotte (Albert), sergent, Air E.O. (3).

(A compter du 30 juillet 1947.)

1188 Boutounet (Raoul), adjudant-chef, D.A.T. (3).
1189 Bridoux (Robert), adjudant-chef, D.A.T. (3).
1190 Derouet (Jean), adjudant-chef, D.A.T. (3).
1191 Pioton (Serge), sergent, D.A.T. (3).

(A compter du 14 octobre 1947.)

1192 Quentin (Jacques), adjudant-chef, D.A.T. (3).

(A compter du 25 novembre 1947.)

1193 Bretin (Louis), adjudant, D.A.T. (3).
1194 Mariani (Emile), adjudant, D.A.T. (3).
1195 Patouillet (Henri), adjudant, D.A.T. (3).
1196 Besançon (Henri), sergent, D.A.T. (3).
1197 Falga (André), sergent, D.A.T. (3).
1198 Roche (Jean), sergent, D.A.T. (3).

(A compter du 1er janvier 1948.)

1199 Curien (Jean), adjudant, D.A.T. (3).
1200 Leclercq (Francis), sergent-chef, D. A. T. (3).
1226 Gontier (Léon), adjudant, A.O.F. (3).
1227 Poli (Martin), adjudant, A.O.F. (3).
1228 Raffestin (Albert), adjudant, A.O.F. (3).
1229 Blanc (Lucien), sergent-chef, A.O.F. (3).
1230 Courrouy (Max), sergent-chef, A.O.F. (3).
1231 Magnain (André), sergent-chef, A.O.F. (3).
1232 Messmer (Marcel), sergent-chef, A.O.F. (3).
1233 Battoué (Michel), sergent, A.O.F. (3).
1234 Biès (Aloys), sergent, A.O.F. (3).
1235 Causse (Raymond), sergent, A.O.F. (3).
1236 Gehin (Jean), sergent, A.O.F. (3).
1237 Girard-Pichoud (André), sergent, A.O.F. (3).
1238 Marc (Henri), sergent, A.O.F. (3).
1239 Muller (Marcel), sergent, A.O.F. (3).
1240 Perrin (Louis), sergent, A.O.F. (3).

(A compter du 1er août 1947.)

1241 Gaufichon (Albert), sergent, A.O.F. (3).

(A compter du 1er septembre 1947.)

1242 Beck (Jean), sergent, A.O.F. (3).

(A compter du 3 septembre 1947.)

1243 Thomas (Maurice), sergent-chef, A.O.F. (3).

(A compter du 1er octobre 1947.)

1244 Pignet (Henri), sergent, A.O.F. (3).

(A compter du 1er novembre 1947.)

1245 De Looze (Robert), sergent-chef, A.O.F. (3).

(A compter du 3 décembre 1947.)

1246 Cadudal (Mathurin), sergent-chef, A.O.F. (3).
1201 Meunier (Armand), sergent-chef, D.A.T. (3).
1202 Prud'homme (Norbert), sergent-chef, D.A.T. (3).
1203 Houbron (Robert), sergent, D.A.T. (3).
1204 Personnic (Marcel), sergent, D.A.T. (3).
1205 Pezet (Yvon), sergent, D.A.T. (3).

(A compter du 1er juillet 1948.)

1206 Saguin (Serge), adjudant, D.A.T. (3).
1207 Delzenne (Charles), sergent-chef, D.A.T. (3).
1208 Durant (Augustin), sergent, D.A.T. (3).

(A compter du 27 octobre 1948.)

1209 Curci (Salvador), sergent-chef, D.A.T. (3).
1210 Crethon (Germain), sergent, D.A.T. (3).
1211 Poulenard (Marius), sergent, D.A.T. (3).
1212 Valette (Jacques), sergent, D.A.T. (3).

(A compter du 30 juillet 1947.)

1213 Abbadie (Jean), adjudant-chef, A.O.F. (3).
1214 Ancel (Paul), adjudant-chef, A.O.F. (3).
1215 Badilier (Jean), adjudant-chef, A.O.F. (3).
1216 Bonnamy (Roger), adjudant-chef, A.O.F. (3).
1217 Cherrière (Charles), adjudant-chef, A.O.F. (3).
1218 Hartmann (Maurice), adjudant-chef, A.O.R.F. (3).
1219 Lasnes (Gustave), adjudant-chef A.O.F. (3).
1220 Morinière (Roger), adjudant-chef, A.O.R.F. (3).
1221 Palvadeau (François), adjudant-chef, A.O.R.F. (3).
1222 Pouliquen (Jean), adjudant-chef, A.O.F. (3).
1223 Bertrand (Marcel), adjudant, A.O.F. (3).
1224 Dazelle (Georges), adjudant, A.O.F. (3).
1225 Glorian (André), adjudant, A.O.F. (3).

(A compter du 1er janvier 1948.)

1247 Berdeil Joseph), adjudant-chef, A. E. F. (3).
1248 Braibant (Daniel), adjudant-chef, A. E. F. (3).
1249 Diagon (Louis), adjudant-chef, A. E. F. (3).
1250 Ginoux (Roger), adjudant-chef, A. E. F. (3).
1251 Gaillard (Robert), adjudant, A. E. F. (3).
1252 Lebon (Roger), sergent-chef, A. E. F. (3).
1253 Solignat (Guy), sergent-chef, A. E. F. (3).
1254 Broc (Pierre), sergent, A. E. F. (3).
1255 Gravelines (Jean-Baptiste), sergent, A.E. F. (3).
1256 Kulig (Cécilien), sergent, A. E. F. (3).
1257 Lemasson (Guy), sergent, A. E. F. (3).
1258 Pavie (Henri), sergent, A. E. F. (3).
1259 Pouvreau (Lucien), sergent, A. E. F. (3).

(A compter du 1er mars 1948.)

1260 Riguidel (Jean), sergent, A. O. F. (3).

(A compter du 12 mars 1948.)

1261 Esvan (Maurice), sergent, A. O. F. (3).

(A compter du 31 mars 1948.)

1262 Joffres (Lucien), adjudant, A. O. F. (3).
1263 Vogel (René), adjudant, A. O. F. (3).
1264 Marchand (Roger), sergent, A. O. F. (3).
1265 Mignard Jack), sergent, A. O. F. (3).
1266 Seuge (Bernard), sergent, A. O. F. (3).

(A compter du 1er avril 1948.)

1267 Vial (Léopold), sergent-chef, A. OR. F. (3).
1268 Souquet (René), sergent, A. O. F. (3).

(A compter du 29 avril 1948.)

1269 Cloupet (Paul), adjudant-chef, A. OR. F. (3).
1270 Andrieux (Philippe), adjudant, A. OR. F. (3).
1271 Delsol (Jean-Baptiste), adjudant, A.OR.F. (3)
1272 Levasseur (Robert), sergent-chef, A.OR.F. (3).
1273 Faucheux (René), sergent, A.OR.F. (3).

(A compter du 1er juin 1948.)

1274 Mercier (Louis), sergent, A. E. F. (3).
1275 Rizzato Eugène), sergent, A. E. F. (3).

(A compter du 29 juin 1948.)

1276 Thérond (François), adjudant, A.O.F. (3).

(A compter du 30 juin 1948.)

1277 Fabre (René), adjudant, A. O. F. (3).
1278 Dagry (René), sergent-chef, A. O. F. (3).
1279 Lafond (Pierre), sergent-chef, A.O.F. (3).
1280 Mavro (Marc), sergent-chef, A. O. F. (3).
1281 Debart (Jean), sergent, A. O. F. (3).
1282 Lapèze (Roger), sergent, A. O. F. (3).
1283 Moulinier (Jean), sergent, A. O. F. (3).
1284 Robin (Paul), sergent, A. O. F. (3).

(A compter du 1er septembre 1948.)

1285 Evrard (Roger), sergent-chef, C. F. S. (3).

(A compter du 17 novembre 1948.)

1286 Chambre (Pierre), sergent, A. O. F. (3).

(A compter du 1er décembre 1948.)

1287 Fayoux (Théophile), sergent-chef, A.E.F. (3).
1288 Ferracci (Paul), sergent, A. OR. F. (3).
1289 Gouband (Robert), sergent, A. OR. F. (3).
1290 Jouin (Maurice), sergent, A.OR.F. (3).
1291 Robbes (Gilbert), sergent, A.OR.F. (3).

(A compter du 9 décembre 1948.)

1292 Laurost (Claude), adjudant-chef, A.O.R. (3).

(A compter du 1er janvier 1949.)

1293 Leman (Robert), sergent-chef, A.O.F. (3).

g) *Spécialité « chiffreur »*.

(A compter du 5 avril 1949.)

260 Vernaelde (Jean), sergent, 1re D.A.
261 Peurière (Maxime), sergent, air E.O.
262 Quemeneur (Jean), sergent, B.A. n° 117.
263 Diamy (Roger), sergent, E.L.A. n° 3 « Vaucluse ».
264 Vigroux (Pierre), sergent, air Algérie.
265 Desbœufs (Raymond), sergent-chef 33e escadre.
266 Michel (Jean), sergent, B.A. n° 118.

h) *Spécialité « sécurité incendie »*.

(A compter du 30 juillet 1947.)

101 Raffin (Adolphe), sergent-chef, G.T. 1/8 « Bretagne » (2).

i) *Spécialité « maître d'hôtel »*.

(A compter du 25 juin 1948.)

30 Kuczma (Jean), sergent, G.M.M.T.A. (3).

(A compter du 30 juillet 1947.)

31 De Tessières (Jean), aspirant de réserve, air E.O. (3).
32 Leclercq (Jean), adjudant, air E.O. (3).
33 Darras (Daniel), sergent, air E.O. (3).

3° Certificat d'aide spécialiste du service général.

a) *Spécialité « aide météorologiste »*.

(A compter du 1er janvier 1948.)

81 Idier (Eugène, caporal-chef, air E.O. (3).
82 Heroguelle (Gilbert), caporal, air E.O. (3).
83 Le Hyaric (Marc), caporal, air E.O. (3).
84 Meschain (Emile), caporal, air E.O. (3).
85 Aubian (Marcel), soldat de 1re classe, air E.O. (3).
86 Richebourg (Richard), soldat de 1re classe, air E.O. (3).

87 Come (Guy), soldat de 2e classe, air E.O. (3).
88 Le Moual (André), soldat de 2e classe, air E.O. (3).
89 Ruault (Jacques), soldat de 2e classe, air E.O. (3).

b) *Spécialité « aide-chiffreur »,*

(A compter du 5 avril 1949.)

20 Guillemot (Raymond), sergent, G.C. 2/5 « Ile de France ».
21 Leglize (Hubert), sergent, B.A. n° 157.
22 Canivet (Jules), sergent-chef, 1re escadre.
23 Rosier (Gérard), sergent, B.E. n° 705.
24 Tandéo (Jean), sergent, C.R.A.P. n° 209.
25 Bernardin (Jacques), sergent, B.E. n° 706.
26 Garconnet (Lucien), sergent-chef, E.A.A. n° 607.
27 Fleury (Joseph), sergent, C.I.M.T. n° 236.

IV. — BREVET DE SPECIALISTE DU SERVICE GENERAL

Spécialité « cuisinier chef ».

(A compter du 19 février 1949.)

102 Laffont (Georges), sergent-chef, C.I.M.T. n° 239.
103 Garraud (Maurice), sergent, D.M.A.A. n° 621.

(A compter du 29 mai 1949.)

104 Robert (Jean), sergent-chef, E.M. C.S.E.A. 3e R.A.

Spécialité « cuisinier de 2e classe »

(A compter du 1er octobre 1948.)

705 Bouyer (Marcel), caporal-chef, E.M. C.S. E.A. 3e R.A.

(A compter du 19 février 1949.)

706 Cabrol (Jean), caporal, C.T.A. n° 246.
707 Jaubert (René), caporal-chef, 21e escadre.
708 Guerre (André), sergent, B.A. n° 118.
709 Gratton (Raymond), sergent, B.E. n° 722.
710 Morin (Robert), sergent, E.A.A. n° 607.

V. — BREVET DE CONTROLEUR D'AERODROME

(A compter du 27 septembre 1948.)

112 Legrand (Daniel), lieutenant, B.D.C.A. n° 72.

(A compter du 28 mars 1949.)

113 Prevel (Frédéric), lieutenant, C.I.C.C. n° 930.

(A compter du 30 mars 1949.)

111 Desrieux (Jean), sous-lieutenant, D.B.A. n° 106.

Les intéressés sont classés dans leur nouvelle spécialité à compter de la date d'homologation de leur brevet ou de leur certificat, sauf en ce qui concerne:

1° Le personnel officier, pour lequel un reclassement éventuel sera prononcé par le service du personnel de l'armée de l'air, 1er bureau;

2° Le personnel reclassé en application de l'instruction ministérielle n° 110.EMAA/5.EC/S du 29 juin 1948 (repère 3) qui a fait l'objet d'une décision de changement de spécialité (radiation, obtention d'un brevet à la suite d'un stage, ou examen en école, etc.), émanant du commandement.

Les commandants de formation dont dépendent les intéressés voudront bien, chacun en ce qui les concerne, donner tous ordres nécessaires pour assurer la mise à jour rigoureuse des pièces matricules des intéressés.

(1) Pour régularisation.
(2) Pour équivalence.
(3) Reclassement.
(4) Transformation de brevets.

Tableau d'avancement d'aspirant de réserve de l'armée de l'air pour le grade de sous-lieutenant de réserve.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 mai 1949: page 4104, 1re colonne, 12e ligne, au lieu de: « De Guyenro Michel-Marie), B.E. 708 », lire: « De Guyenro (Michael-Marie), B.E. 708 »; 29e ligne, au lieu de: « Guenin (René-Auguste-François), service météorologique en territoire occupé », lire: « Cuenin (René-Auguste-François), service météorologique en territoire occupé »; 52e ligne, au lieu de: « IV. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air », lire: « III. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air ».

Liste des véhicules de l'armée de l'air ayant été réquisitionnés et pouvant être réclamés par leurs anciens propriétaires.

Exécution de l'instruction ministérielle du 31 octobre 1947 pour l'application: 1° des décrets n°s 47-1960 et 47-1961 du 9 octobre 1947; 2° de la loi n° 47-1502 du 14 août 1947; 3° de l'instruction 198/S Gal/S. F. B. du 13 janvier 1949.

MARQUE	TYPE	NUMÉRO AIR	NUMÉRO CHASSIS
	Motos.		
Terrot	»	205082	105941
Gnome et Rhône	»	205126	67814
Gnome et Rhône	»	205125	3195
Gnome et Rhône	»	205124	36374
Peugeot	»	205112	201130
Terrot	»	205128	224155
Terrot	»	205127	264129
Terrot	»	205109	132589
Matchless	»	405043	25187
Royal-Enfield	»	405044	17433
Royal-Enfield	»	405042	17873
Triumph	»	505032	87032
	Voitures légères.		
Renault	Prima 4	210744	926108
Renault	Prima 4	211726	894092
Renault	Prima 4	211626	919029
Renault	Prima 4	211634	941259
Renault	Prima 4	211731	720137
Renault	Nova 4	211539	963919
Citroën	11 BL	210572	378947
Citroën	11 BL	211619	371191
Citroën	11 BL	210571	412525
Peugeot	202	211368	839869
Peugeot	402	210823	614165
Citroën	11 BL	211346	357612
Citroën	11 BL	211414	411579
Peugeot	402	210412	805527
Citroën	11 CV	211670	417273
Citroën	11 CV	211485	3290
Citroën	11 CV	211435	126966
Citroën	11 BL	210050	367695
Peugeot	202	109915	836678
Citroën	11 BL	211483	375159
Peugeot	202	211835	446065
Citroën	11 CV	211284	362587
Peugeot	202	211225	434687
Citroën	11 BL	211271	412196
Citroën	11 BL	211843	362188
Peugeot	402	211190	609764
Citroën	11 BL	211499	417381
Citroën	11 BL	211099	423603
Citroën	11 BL	211595	417734
Peugeot	402	210152	608085
Citroën	11 BL	211498	438523
Citroën	11 BL	210846	438555
Citroën	11 BL	211885	420275
Citroën	11 BL	210624	429701
Citroën	11 BL	211496	369414
Citroën	11 BL	211420	416100
Hotchkiss	17 CV	207550	65477
Citroën	11 CV	211489	378756
Peugeot	402	210176	820546
Peugeot	202	211371	837140
Hotchkiss	686	40819	62002
Opel	Olympia	510351	52267

MARQUE	TYPE	NUMÉRO AIR	NUMÉRO CHASSIS
Voitures légères (suite).			
Peugeot	402	210611	601338
Peugeot	202	»	825441
Renault	Prima 4	210357	818229
Renault	Prima 4	210397	642528
Renault	Prima 4	210558	823092
Renault	Prima 4	211217	935696
Renault	Prima 4	211122	943275
Renault	Prima 4	211446	908278
Renault	Prima 4	210401	924652
Renault	Prima 4	210881	741736
Renault	Prima 4	211040	736439
Renault	Prima 4	211410	764397
Renault	Prima 4	211459	969431
Citroën	7 C	210635	92751
Renault	Prima 4	210295	796376
Renault	Prima 4	210305	969413
Renault	Prima 4	210308	969490
Renault	Prima 4	210319	799185
Renault	Prima 4	210322	969501
Renault	Prima 4	210560	969568
Renault	Prima 4	211126	969401
Renault	Prima 4	210642	915934
Renault	Prima 4	210643	2161
Renault	Prima 4	210641	927792
Renault	Prima 4	210649	795904
Renault	Prima 4	210660	969394
Renault	Prima 4	210733	734008
Renault	Prima 4	210737	873535
Renault	Prima 4	210739	869204
Renault	Prima 4	210740	926049
Renault	Prima 4	210741	918407
Renault	Prima 4	210742	861258
Renault	Prima 4	210747	949198
Renault	Prima 4	210748	960948
Renault	Prima 4	210765	805709
Renault	Prima 4	211624	1001400
Renault	Prima 4	211631	954518
Renault	Prima 4	211632	941904
Renault	Prima 4	211633	963221
Renault	Prima 4	211636	72743
Renault	Prima 4	211637	890056
Renault	Prima 4	211643	797061
Renault	Prima 4	211686	921116
Renault	Prima 4	211689	941325
Renault	Prima 4	211690	967749
Renault	Prima 4	211718	788389
Renault	Prima 4	211725	6001
Renault	Prima 4	211729	901695
Renault	Prima 4	211737	931919
Renault	Prima 4	211739	72108
Renault	Prima 4	211897	824178
Renault	Prima 4	211899	234171
Panhard	X 81	915592	222892
Renault	7 C	210232	3539
Renault	Prima 4	210259	780852
Renault	Prima 4	210315	834116
Renault	7 C	211903	412215
Renault	Prima 4	211186	762474
Citroën	Prima 4	210418	969467
Renault	Prima 4	210456	941299
Renault	Prima 4	210573	927355
Citroën	Prima 4	210926	969531
Renault	Prima 4	211120	918259
Renault	Prima 4	211121	924309
Renault	Prima 4	211123	935632
Renault	Prima 4	211955	969499
Renault	Prima 4	135000	967129
Renault	BDF 2	211457	969175
Renault	BDF 1	211458	6041134

MARQUE	TYPE	NUMÉRO AIR	NUMÉRO CHASSIS
Voitures légères (suite).			
Renault	BDF 2	211460	902039
Renault	ACL 1	210648	118
Renault	BDF 1	210659	867784
Renault	BDS 2	210746	6041017
Renault	BDS 2	210750	934548
Renault	BDS 1	210760	886665
Renault	BDS 1	210983	963301
Renault	BDS 2	210984	967139
Renault	ACL 1	210985	744638
Renault	BDS 2	211304	943221
Renault	BDS 2	211685	969441
Renault	BDS 1	211741	905869
Renault	BDS 2	211747	931442
Renault	ACL 2	211816	797491
Renault	BDS 1	211890	869120
Renault	BDS 2	211895	842054
Renault	Prima	210834	969525
Renault	BDS 1	211625	945942
Renault	BDS 2	211687	969611
Renault	Prima	34037	736969
Renault	Prima	278-M-Z	969359
Renault	Prima	21505	819114
Renault	Viva	3479	940237
Renault	ACL 2	862125	797198
Renault	BDS 1	207568	963813
Renault	BDF 1	867237	871356
Renault	BDS 2	871418	960298
Renault	BDS 2	910327	933497
Véhicules utilitaires.			
Peugeot	Camionnette	1704458	911850
Citroën	Camionnette	220082	171611
Peugeot	Camionnette	220077	634180
Renault	Camionnette	»	856863
Bedford	Camionnette	475158	49513
Peugeot	Camionnette	»	12734
Citroën	Camionnette	220092	197665
Citroën	Camionnette	225803	304852
Dodge	Camionnette	320319	S1598210
Citroën	Camionnette	225794	223614
Delahaye	Sanitaire	245235	830232
Renault	Sanitaire	245130	988839
Renault	Sanitaire	245132	996414
Renault	Sanitaire	245149	1056896
Renault	Camion ADK 1	226589	796792
Renault	Benne AGK	237702	1151
Renault	Sanitaire	245142	1056520
Renault	Sanitaire	245154	1057012
Berliet	Camion	»	133343
Renault	Camion	225446	1050786
Dodge	Camion	425342	91095077
Dodge	Camion	455157	91043019
Chevrolet	Camion	355048	221831
Matford	Camion	104739	10212
Renault	Camion	40711	1048143
Rochet - Schneider.	Autocar	215078	6040413
Citroën	Autocar	215084	21033
Citroën	Autocar	215092	496000
Boilot	Remorque	285340	11550
Boilot	Remorque	285341	1221
Boilot	Remorque	280102	565
Coder	Remorque	285186	2803
Boilot	Remorque	285333	384
Sarolea	Moto-pompe	485064	10657
Unic	Tracteur	230078	102397

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Modification de l'arrêté du 27 août 1948 réorganisant la régie d'avances des services centraux du ministère de l'industrie et du commerce.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 54 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'arrêté du 27 août 1948 portant réorganisation de la régie d'avances des services centraux du ministère de l'industrie et du commerce,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 27 août 1948 susvisé est complété ainsi qu'il suit:

« Ainsi que des secours urgents attribués dans la limite d'un maximum de 5.000 F par bénéficiaire ».

Art. 2. — Les articles 2 et 3 de l'arrêté du 27 août 1948 sont modifiés ainsi qu'il suit:

« *Art.* 2. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à 3 millions de francs. Il en sera justifié dans le délai d'un mois et dans les conditions prévues par les règlements sur la comptabilité publique.

« *Art.* 3. — Le régisseur nommé par arrêté du ministre de l'industrie et du commerce est assujetti à un cautionnement de 300.000 F ».

(Le reste sans changement.)

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale au ministère de l'industrie et du commerce et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 mai 1949.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce et par délégation:
Le chef adjoint du cabinet,
MARCEL FOURRÉ.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Augmentation du montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur de l'école nationale supérieure des mines de Paris.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 20 mars 1939 portant incorporation au budget général de divers établissements publics autonomes;

Vu le décret du 6 mai 1939 portant rattachement de diverses écoles au budget général;

Vu le décret du 24 août 1939 portant organisation de l'école nationale supérieure des mines de Paris;

Vu le décret du 6 juillet 1939 portant création d'une régie d'avance à l'école nationale supérieure des mines de Paris, pour le payement des menues dépenses et des salaires du personnel auxiliaire;

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au titulaire de la régie instituée auprès de l'école nationale supérieure des mines de Paris par le décret du 6 juillet 1939 susvisé est fixé à 100.000 F.

Il en sera justifié dans le délai d'un mois et dans les conditions prévues par le règlement sur la comptabilité publique.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale au ministère de l'industrie et du commerce et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 mai 1949

Pour le ministre de l'industrie et du commerce et par délégation:
Le chef adjoint du cabinet,
MARCEL FOURRÉ.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
YVES MALÉCOT.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Autorisation de participation aux opérations de financement des récoltes de céréales.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 15 août 1936 tendant à l'institution d'un office national interprofessionnel du blé, et notamment son article 23;

Vu le décret du 1er novembre 1936 déterminant les conditions dans lesquelles les institutions de crédit agricole mutuelles libres pourront participer à l'application de la loi sur l'office national interprofessionnel du blé,

Arrête:

Art. 1er. — La caisse de crédit mutuel agricole de l'Artois, 22, boulevard Carnot, à Arras, est autorisée à participer aux opérations de financement des récoltes de céréales dans les conditions prévues à l'article 23 de la loi du 15 août 1936 et du décret du 1er novembre 1936.

Art. 2. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales au ministère de l'agriculture et le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 mai 1949.

PIERRE PFLIMLIN.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Augmentation du montant maximum des avances pouvant être consenties au gestionnaire du centre de réforme de Casablanca.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, modifié en dernier lieu par le décret du 31 juillet 1945;

Vu le décret du 25 mars 1931 modifié par le décret du 23 octobre 1933 fixant le statut des gestionnaires des centres de réforme et des centres d'appareillage,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au gestionnaire du centre de réforme de Casablanca pour le remboursement des frais de déplacement des personnes convoquées et des personnes du centre et le payement des vacations aux médecins, des émoluments du personnel à salaire journalier et des menues dépenses, est fixé à 300.000 F.

Il en sera justifié dans le délai d'un mois et dans les conditions prévues par les règlements sur la comptabilité publique.

Art. 2. — Le gestionnaire, nommé par arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, est assujetti à la constitution d'un cautionnement de 30.000 F qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Il perçoit une indemnité de caisse d'un montant annuel de 1.800 F.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mai 1949.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
Par délégation:
Le directeur de l'administration générale,
PIERRE COUTY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Remise à la direction des domaines du terrain d'un cimetière militaire désaffecté.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 22 février 1940, et notamment l'article 7,

Arrête:

Art. 1er. — Le terrain sur lequel avait été aménagé le cimetière allemand de Septsarges (Meuse), actuellement désaffecté, est remis à la direction des domaines.

Ce terrain d'une superficie totale de 18 ares 39 centiares, figure sur le plan cadastral de la commune de Dannevoux: section C, parcelles 2169, 2170, 2171; section D, parcelle 2167.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 1949.

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:
Pour le directeur du cabinet:
Le conseiller technique,
GABRIEL DU PONTAVICE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du vendredi 3 juin 1949.

A neuf heures trente. 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion des articles disjoints du rapport no 7215 sur le projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier. (M. Charles Barangé, rapporteur général.)

2. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. Defferre et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à établir une trêve dans les régions des digues en Indochine. (Nos 7251, 7310. — M. Defferre, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de résolution de M. Defferre et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à

tenir compte des droits du Cambodge à l'occasion de la modification du statut de la Cochinchine. (N°s 7253, 7318 rectifié. — M. Defferre, rapporteur.)

4. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant le statut de la Cochinchine dans l'Union française. (N°s 7296, 7323. — M. Duveau, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi autorisant le ministère de l'éducation nationale à participer aux frais d'organisation d'une exposition de la Résistance. (N°s 6795, 7232. — M. Lampa, rapporteur.)

6. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant répartition de l'abattement global opéré sur le budget des anciens combattants et victimes de la guerre par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. (N°s 7266, 7328. — M. Charles Barangé, rapporteur général; rapporteur spécial: M. Aubry.)

7. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1949. (N°s 7267, 7329. — M. Charles Barangé, rapporteur général; rapporteur spécial: M. Dagain.)

8. — Discussion d'urgence du projet de loi complétant l'ordonnance du 28 novembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à la répression des faits de collaboration et l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale. (N° 6571.)

9. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative au cumul des exploitations agricoles. (N°s 6912-7052-7303. — M. Lucas, rapporteur.)

10. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949. (N°s 7218-7333. — M. A. de Tinguy, rapporteur.)

11. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à créer les conditions budgétaires d'une saine réforme administrative. (N°s 7213-7338. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

12. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur les publications destinées à la jeunesse. (N°s 6690-7010. — M. Gosset, rapporteur.)

13. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 1er de la loi du 20 juillet 1895 relatif aux placements des fonds des caisses d'épargne; 2° de M. Paumier et plusieurs de ses collègues autorisant les caisses d'épargne à prêter une partie de leurs fonds à des collectivités et établissements publics et à des particuliers sous forme de prêts hypothécaires. (N°s 2618-3990-5200. — M. Gabelle, rapporteur.)

14. — Discussion de la proposition de loi de M. Sion et plusieurs de ses collègues tendant à compléter les dispositions de l'article 201 du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines. (N°s 6079-6379. — M. Sion, rapporteur.)

15. — Discussion du projet de loi portant application au personnel docker et assimilé des ports maritimes et fluviaux des dispositions de l'ordonnance du 22 février 1945 modifiée instituant des comités d'entreprise. (N°s 2587-7107. — M. Cayol, rapporteur.)

16. — Discussion de la proposition de loi de M. July et plusieurs de ses collègues tendant à favoriser l'application du travail à mi-temps ou à temps réduit pour le personnel féminin chargé de famille. (N°s 2203-4040-4935. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.)

17. — Discussion de la proposition de résolution de Mme Lucie Guérin et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à mettre en application dans son intégralité l'article 9 de la loi du 13 août 1947 portant le n° 47-1496 relatif à la rémunération des élèves maîtres et des élèves maîtresses des écoles normales primaires en stage de formation professionnelle, par l'inscription au budget de l'éducation nationale des crédits nécessaires à l'établissement de leurs traitements d'instituteurs stagiaires dès la première année de leur stage. (N°s 5777-6645. — M. Calas, rapporteur.)

18. — Discussion de la proposition de loi de M. Gosset tendant à transférer les études de notaire de l'Escarène, Lévens et Roquebillière, à Nice, et à y créer cinq études complémentaires. (N°s 2517-4206. — M. Minjoz, rapporteur.)

19. — Discussion de la proposition de loi de MM. Emile Hugues et Deicos tendant à modifier les dispositions légales réglementant la rédaction des testaments authentiques et mystiques. (N°s 2656-4001. — M. Minjoz, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e Séance publique

1. — Vote du projet de loi relatif à la réparation des dommages de guerre intéressant les betteraves industrielles, sucres et alcools de betteraves. (N°s 5756-6591. — M. Pierre Chevallier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Réponses des ministres aux dix questions orales suivantes:

I. — M. Charles Tillon expose à M. le ministre de la France d'outre-mer qu'il est de notoriété publique que le Gouvernement a organisé, au cours de la campagne 1947 en Indochine, un contingent de « partisans » recrutés parmi les minorités ethniques Hoa Hao, Kaodaïstes, etc, pour combattre les troupes du Viet Nam; que ce contingent s'élevait à 22.000 hommes en 1947 et que les projets du Gouvernement tendraient à en fixer le nombre à 40.000 hommes pour fin 1948; que, d'autre part, le tribunal américain de Nuremberg a récemment rendu un arrêt aux termes duquel « les accusés (nazis allemands) ne sont pas à juger comme des criminels pour avoir assassiné des prisonniers de la Résistance »; que, par ailleurs, cette décision excluant les combattants partisans de la protection juridique internationale a reçu en Grèce un commencement d'application sous le mot d'ordre américain « capture and kill »; et demande si le Gouvernement a l'intention de se désolidariser du jugement du tribunal américain de Nuremberg. (3e appel).

II. — M. Yves Fagon expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques qu'en 1947 une subvention maximum de 60 francs par jour et par enfant était allouée pendant un mois aux colonies de vacances réservées aux enfants de fonctionnaires et agréées par l'administration; qu'un grand nombre d'agents de l'Etat envoient leurs enfants, soit dans des camps de scouts, soit dans les colonies prévues ou les emmènent en congé avec eux, la totalité des frais de séjour des enfants restant intégralement à leur charge; que dans le secteur privé, les caisses de compensation d'allocations familiales accordent dans ces cas certaines subventions; et lui demande s'il envisage l'inscription aux budgets des différents ministères des crédits permettant d'accorder une aide aux agents qui enverraient leurs enfants dans des colonies autres que celles patronnées par l'administration ou qui les emmèneraient eux-mêmes en vacances. (2e appel).

III. — M. Fernand Grenier demande à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil: 1° si les suppressions exigées dans le film « Clochemerle » sont compatibles avec la liberté d'expression; 2° quelles sont les raisons et les pressions extra-officielles qui ont amené le Gouvernement à revenir sur la décision unanime de la commission de censure autorisant la version originale du film; 3° s'il est au courant de l'émotion considérable produite dans la profession par cette apparition d'un nouveau facteur d'incertitude pour les producteurs menacés de voir leurs films, une fois réalisés, sous le coup de veto de dernière heure; 4° quels motifs ont décidé le Gouvernement à modifier la composition de la commission de censure en y adjoignant, en violation de la loi, un fonctionnaire de plus, supprimant ainsi la parité qui existait entre les représentants des pouvoirs publics et ceux de la profession. (2e appel).

IV. — M. Lucien Degoutte expose à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale que certaines caisses de sécurité sociale, tant locales que régionales, ont subventionné ou financé des coopératives laitières (telle, par exemple, le Talou en Seine-Inférieure), des achats ou réparations d'immeubles et diverses entreprises; et demande si d'autres tractations de même nature sont actuellement en cours, et s'il existe une justification légale à ces pratiques et, dans la négative, les mesures qu'il compte prendre pour y mettre fin. (3e appel).

V. — M. Pierre André demande à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques: 1° si, par suite de la rupture des relations diplomatiques et commerciales avec l'Espagne, des livraisons de phosphates provenant de l'Afrique du Nord ont été maintenues en 1946 à ce pays; 2° dans le cas où l'Afrique du Nord aurait cessé de livrer des phosphates à l'Espagne, quels sont les pays qui ont absorbé notre production.

VI. — M. Félix Garcia signale à M. le ministre de l'éducation nationale qu'un métayer, père de trois enfants dont l'aîné a douze ans, exploitant 8,5 ha à part de fruit, ne possédant ni cheptel vif, ni cheptel mort, et qui n'est même pas assujetti à l'impôt sur les bénéfices agricoles, s'est vu refuser par l'académie de Bordeaux l'admission au concours des bourses, première série, pour son fils, en raison de « ses ressources »; et demande, dans ces conditions, qui peut prétendre au bénéfice de ces bourses.

VII. — M. Philippe Livry-Level demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques: 1° si, à la suite de la reprise des surplus alliés, il a fait prendre par ses services les mesures nécessaires pour la destruction des chardons qui poussent sur ces camps, obligation prévue par la loi; 2° dans le cas où cela n'aurait pas été fait, comme en particulier dans les camps situés dans le Calvados, s'il n'envisage pas la destruction de ces chardons dans les herbages situés dans un rayon d'au moins quatre kilomètres autour desdits camps; et attire son attention sur les lourdes pertes subies tant par les propriétaires que par les exploitants, ainsi que sur la diminution de la production de lait dont son département est responsable.

VIII. — M. André Beranger demande à M. le président du conseil s'il peut faire connaître à l'Assemblée nationale le nombre et l'importance des immeubles occupés par les administrations publiques et dont il a ordonné la libération depuis le 1er décembre 1947.

IX. — M. Georges Coudray demande à M. le ministre de l'industrie et du commerce quelles sont les bases de la répartition entre les ports français des importations de charbon anglais.

X. — M. Edouard Depreux demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques quelles mesures sont envisagées pour que le rapport annuel de la Cour des Comptes au Président de la République puisse être déposé et publié non plus quatre mois après qu'il a été arrêté, mais beaucoup plus rapidement. Il est bien certain que l'utilité d'un tel document est, dans une très large mesure, fonction du court délai écoulé entre les événements auxquels il y est fait allusion et sa publication.

3. — Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Séances du vendredi 3 juin 1949.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Hamon, jusques et y compris M. Jacquinot.

Tribunes. — Depuis M. Billoux, jusques et y compris M. Borra.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 3 juin 1949.

N° 7067 (1). — Proposition de résolution de M. Henri Teitgen tendant à modifier l'article 18 *bis* du règlement (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 7200. — Rapport, par M. Citerne, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi concernant la prorogation, en raison de la guerre, de la durée des droits de propriété littéraire et artistique.

N° 7268. — Rapport, par M. Henri Teitgen, au nom de la commission des affaires étrangères sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à entreprendre des démarches immédiates en vue de proposer que la rencontre du président Truman et du maréchal Staline puisse avoir lieu à Paris.

N° 7282. — Proposition de loi de M. Delachenal portant extension des dispositions de la loi du 29 décembre 1931 concernant la vente à crédit des automobiles aux opérations de prêt gagées par des véhicules automobiles (renvoyée à la commission de la justice).

N° 7286. — Proposition de loi de M. Louis Rollin ayant pour objet de limiter le nombre des camions bazars à leur effectif actuel (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 7287. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux tendant à assurer aux titulaires de pensions différées (loi du 22 mars 1924, art. 98) le bénéfice de la loi n° 48-777 du 4 mai 1948 portant majoration des rentes viagères de l'Etat (renvoyée à la commission des pensions).

N° 7301. — Proposition de loi de M. Nisinc tendant à modifier le mode de désignation des conseillers à l'Assemblée de l'Union française (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 7309. — Rapport, par M. Defos du Rau, au nom de la commission de la justice sur: 1° le projet de loi concernant la prescription en matière pénale; 2° la proposition de loi tendant à compléter l'article 1er de la loi du 29 mars 1912, validée par l'ordonnance du 28 octobre 1944 relative à la prescription de l'action publique et des peines.

N° 7318 (rectifié). — Rapport, par M. Defferre, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à tenir compte des droits du Cambodge à l'occasion de la modification du statut de la Cochinchine.

N° 7322. — Proposition de loi de M. Arthaud tendant au rétablissement des crédits nécessaires au fonctionnement du laboratoire de contrôle des médicaments antivénériens (renvoyée à la commission des finances).

N° 7327. — Refus d'homologation d'une décision de l'assemblée algérienne abaissant d'un degré à titre provisoire et au maximum jusqu'au 31 décembre 1949, le degré minimum des vins de coupage destinés à la consommation locale (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 7328. — Rapport, fait au nom de la commission des finances sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant répartition de l'abattement global opéré sur le budget des anciens combattants et victimes de la guerre par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 (rapporteur spécial: M. Aubry).

N° 7329. — Rapport, fait au nom de la commission des finances sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1949 (rapporteur spécial: M. Dagain).

N° 7333. — Rapport, par M. de Tinguy, au nom de la commission des finances sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949.

N° 7335. — Rapport par M. Philippe Farine, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur les propositions de résolution: 1° tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour étendre le bénéfice du billet collectif à 50 p. 100 aux organisations de plein air et de jeunesse; 2° tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour rétablir le bénéfice du billet collectif à 50 p. 100 au profit des organisations de jeunesse et de plein air.

N° 7338. — Rapport par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur l'avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à créer les conditions budgétaires d'une saine réforme administrative.

N° 7347. — Proposition de résolution de M. Forcinal tendant à inviter le Gouvernement à créer un centre de rééducation fonctionnelle et d'orientation professionnelle à l'hôtel des invalides pour les grands mutilés de guerre (renvoyée à la commission des pensions).

N° 7350 (1). — Proposition de résolution de M. Pouyet tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs victimes de la grêle dans le département de l'Allier (renvoyée à la commission des finances).

N° 7351. — Proposition de résolution de M. Barthélémy tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'immédiates mesures de sauvegarde pour assurer la protection de l'industrie pipière française (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 7352. — Proposition de loi de M. Hilaire Perdon tendant à faire bénéficier les salariés des professions agricoles de la majoration aux allocations familiales accordée aux salariés des autres professions (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 7353. — Proposition de résolution de M. Liseite tendant à inviter le Gouvernement à présenter un projet de loi d'amnistie des délits politiques dans les territoires d'outre-mer, à l'occasion du transfert au Panthéon des cendres de Victor Schoelcher et de Félix Eboué (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DU CENTRE RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT D'ACTION PAYSANNE ET SOCIALE

(13 membres au lieu de 14.)

Supprimer le nom de M. Maurice-Petsche.

Validation de pouvoirs.

Dans sa séance du 2 juin 1949, l'Assemblée nationale a vérifié les pouvoirs de Mme Isabelle Claeys, député du Nord.

Commission des boissons.

Séance du jeudi 2 juin 1949.

Présents. — MM. Allonneau, Amiot (Octave), Bessac, Blocquaux, Mme Boutard, MM. Delcos, Duquesne, Frédet (Maurice), Gau, Gros, Guesdon, Guille, Guyon (Jean-Raymond) (Gironde), Halbout, Lalle, Laurent (Augustin) (Nord), Lenormand, Llante, Loustau, Meunier (Pierre) (Côtes-d'Or), Monin, Montagnier, Pouyet, Mme Reyraud, MM. Rochet (Waldeck), Sigrist, Sourbet, Theetten, Thibault, Zunino.

Suppléants. — MM. Doutrellot (de M. Baurens), Degoutte (de M. Marceau Dupuy), Guyomard (de M. Louis Guillou), Mehaignerie (de M. Orvoen), Mme Nautré (de Mme Roca), MM. Noël (Marcel) (de M. Brillouet), Pardon (de M. Morand), de Récy (de M. Serre), Schaeffer (de M. Hénault), Vuillaume (de M. Boulet).

La commission des boissons a nommé:

Président: M. Guille.

Vice-présidents: MM. Monin, Delcos.

Secrétaires: MM. Gau, Sourbet.

Commission de l'agriculture.

Séance du jeudi 2 juin 1949.

Présents. — MM. Bas, Baudry d'Asson (de), Baurens, Bessac, Bocquet, Castera, Charpentier, Delcos, Darroux, Farinez, Lalle, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Mme Lambert (Marie), MM. Laurens (Camille) (Cantal), Lucas, Mabrut, Montagnier, Moussu, Paumier, Perdon (Hilaire), Pirot, Pouyet, Rochet (Waldeck), Roulon, Sesmaisons (de), Sourbet, Valay, Zunino.

Excusés. — M. Tanguy Prigent.

Suppléants. — Mme Reyraud (de Mme Boutard), M. Vuillaume (de M. Bouet).

Commission de la défense nationale.

Séance du jeudi 2 juin 1949.

Présents. — MM. Anxionnaz, Bas, Billat, Bouret (Henri), Capdeville, Christiaens, Dassonville, Evrard, Jacquinot, Joinville (Alfred Mallaret), Manceau, Maroselli, Maurellet, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Michelet, Monteil (André) (Finistère), Montel (Pierre), Penoy, Teitgen (Pierre) (Ille-et-Vilaine), Tourné, Triboulet, Wasmer.

Excusés. — MM. Forcinal, Mekki, Fromant, Le Troquer.

Suppléants. — MM. Bouxom (de M. Emile-Louis Lambert), Vuillaume (de M. Penoy), Siegrist (de M. Labrosse), Gau (de M. Augarde), Lacaze (de M. Caron).

Commission de la presse.

Séance du jeudi 2 juin 1949.

Présents. — MM. Barel, Bichet, Bouhey (Jean), Brault, Brusset (Max), Desson, Hugonnier, Hutin-Desgrées, Jouve (Géraud), Jean Meunier (Indre-et-Loire), Pierrard, Rivet, Terpend, Thuillier, Vée, Verneyras.

Excusé. — M. Gosset.

Suppléants. — Mme Lefèvre (de M. Alfred Coste-Floret), MM. Finet (de M. Mont), Lebrosse (de M. Robert Schmidt).

Commission du ravitaillement.

Séance du jeudi 2 juin 1949.

Présents. — MM. André (Pierre), Asseray, Bocquet, Cercller, Mme Degrond, M. Dumet (Jean-Louis), Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Farine (Philippe), Farinez, Garavel, Gros, Maillocheau, Martineau, Mouchet, Mme Nautré, M. Pirot, Mlle Prévert, MM. Schaeffer (Charles), Tricart.

Suppléants. — M. Lavergne (de M. Citerne), M. Prigent (de M. Mauroux), M. Toublanc (de M. Sourbet).

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 2 juin 1949.

Présents. — MM. Barrachin, Paul Bastid, Bichet, Max Brusset, Cristofol, Defos du Rau, Desson, Dumet (Jean-Louis), Ginestet, Girard, Guille, Hugonnier, Mazuez (Pierre-Fernand), André Mercier (Oise), Minjoz, Péron (Yves), Mme Peyroles, MM. Reille-Soult, Terrenoire.

Excusés. — MM. Bardoux (Jacques), Edouard Bonnefous.

Suppléants. — M. Evrard (de M. Hussel), M. Finet (de M. Lescorat), M. Lacaze (de M. Beauquier), M. Le Bail (de M. Lamine-Guèye), M. Poirot (de Mme Lempereur), Wasmer (de M. Bour), M. Yvon (de M. Marc-Sangnier).

Commission des immunités parlementaires.

Séance du jeudi 2 juin 1949.

Présents. — MM. Bartolini, Boutavant, Mme Madeleine Braun, MM. Chambeiron, Courant, Diallo (Yacine), Farine (Philippe), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Legendre, Mallez, Maznez (Pierre-Fernand), Moro-Giafferi (de), Pierrard, Pronteau, Raymond-Laurent, Rincent, Teitgen (Henri) (Gironde), Tourné.

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945.

Séance du jeudi 2 juin 1949.

MEMBRES PARLEMENTAIRES

Présents. — MM. Clemenceau (Michel), Halbout, Hutin-Desgrées, Jaquet.

Excusés. — MM. Binot, Dhers, Gosset, Serre.

MEMBRES NON PARLEMENTAIRES

Présents. — Mme Lucie Aubrac, M. Paul Benoit.

Excusés. — MM. de Barral, Yvon Gouet, Emile Kahn, Viala.

Convocations de commissions.

La commission des finances, se réunira, le vendredi 3 juin 1949, à dix heures et à quinze heures trente:

I. — Audition de M. Paul Ramadier, ministre de la défense nationale, sur le projet de loi (n° 6894) portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949.

II. — Projet de loi (n° 7304) portant ouverture de crédits provisoires et autorisation d'engagement de dépenses au titre des dépenses militaires pour le mois de juin 1949 et projet de loi (n° 6894) portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949. — M. R.-A. Guesdon, rapporteur.

III. — Communication de M. le président sur le projet de loi (n° 7084) relatif à la réorganisation des sociétés nationales de constructions aéronautiques et de la Société nationale d'études et de constructions de moteurs d'aviation et à la protection des secrets de la défense nationale.

IV. — Proposition de résolution (n° 7262) de M. Maurice Rabier et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à octroyer un secours d'urgence de 500 millions de francs aux trois départements algériens victimes des inondations du 28 avril 1949 et plus particulièrement à la commune mixte de Laghouat. — M. Pierre Truffaut, rapporteur.

V. — Proposition de résolution (n° 7297) de M. Julian et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux producteurs fruitiers des Hautes-Alpes dont les vergers ont été atteints par les gelées printanières, notamment par des dégrèvements fiscaux. (Avec demande de discussion d'urgence. — M. Pierre Truffaut, rapporteur.)

VI. — Projet de loi (n° 7056) portant annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe des monnaies et médailles pour l'exercice 1949. — M. Paumier, rapporteur.

VII. — Rapport (n° 6379) fait au nom de la commission de la production industrielle par M. Sion sur la proposition de loi (n° 6079) de M. Sion et plusieurs de ses collègues tendant à compléter les dispositions de l'article 201 du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines. — M. Ramette, rapporteur pour avis.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le vendredi 3 juin 1949, à onze heures (local de la commission n° 249):

Examen d'une demande de prolongation du délai imparti au Conseil de la République pour l'examen de la proposition de loi tendant à instituer une carte nationale dite Carte sociale des économiquement faibles.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de l'éducation nationale, le vendredi 3 juin 1949, à quatorze heures trente (local de la commission n° 262):

Prise de position sur une proposition de M. Calas tendant à demander la discussion d'urgence du rapport de M. Farine sur les propositions de résolution de MM. Airoldi et Farine concernant le rétablissement du billet collectif à 50 p. 100 de réduction en faveur des organisations de jeunesse et de plein air (n°s 6299, 6743, 6660).

Réunions de commissions du vendredi 3 juin 1949.

Commission de l'éducation nationale, à quatorze heures trente. — Local n° 262.

Commission des finances, à dix heures et quinze heures trente. — Local de la commission.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à dix heures. — Local n° 211.

Commission des pensions, à neuf heures trente. — Local n° 206.

Commission de la presse, à dix heures. — Local n° 230.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à onze heures. — Local n° 249.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 7 juin 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification de pouvoirs:

4e bureau.

Département du Morbihan (M. Louis Lafforgue, rapporteur).

Département du Nord (M. Bechir-Sow, rapporteur).

2. — Réponse des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Restat signale à M. le ministre de l'agriculture que l'accord franco-italien qui vient d'être conclu, autorisant l'entrée en France de produits agricoles risque d'être lourdement préjudiciable à l'agriculture nationale et plus particulièrement aux régions productrices de légumes et de tomates destinés à la conserve; que plus précisément l'extrait de tomate italienne serait offert sur le marché à des prix nettement inférieurs aux prix de revient de fabrication des conserveurs français; que la mévente des produits agricoles va se trouver accentuée et un inéluctable chômage sévira dans ces régions de production; et demande: 1° quelle est la portée exacte de l'accord conclu ainsi que les quantités de conserves de légumes prévues dans ces importations; 2° quelle est la politique agricole que le Gouvernement entend suivre en cette matière afin que les producteurs puissent prendre leurs dispositions en vue des plantations à effectuer. (N° 47.)

II. — M. Dronne demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, pour quelles raisons il a relevé de leurs fonctions le directeur général et le président du conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français. (N° 54.)

III. — M. Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sur le danger que font courir aux pêcheurs de la baie de la Seine les nombreuses mines existant encore au large du Havre; lui signale notamment que le 18 mai, à dix heures quarante-cinq, le chalutier trouvillais *Vent-du-Nord*, qui pêchait à trois milles environ dans le nord d'Octeville a sauté sur une mine amenée dans son filet et a coulé en trois minutes, et demande quelles mesures il compte prendre pour que les dragages interrompus soient repris dans le plus bref délai. (N° 55.)

IV. — M. Le Basser demande à M. le ministre de la défense nationale dans quelles conditions et sous quel contrôle sont accordées certaines promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur, au titre de la Résistance. Un des derniers promus, dans la Mayenne, a été l'objet d'accusations publiques émanant de résistants et soumise à l'appréciation de deux jurys d'honneur qui n'ont pu conclure à l'innocence de l'incriminé. Deux veuves de déportés ont giflé ce légionnaire sur la voie publique. L'affaire de dénonciation de camarades est en cours d'instruction devant la justice militaire, l'émotion soulevée dans les milieux de résistants est d'une importance remarquable et remarquée. (N° 57.)

V. — M. Litaise rappelle à M. le ministre de la justice qu'un hebdomadaire à publié à plusieurs reprises des photographies d'atrocités dont ce journal attribue la responsabilité au corps expéditionnaire français en Indochine; et demande: 1° s'il a pris des mesures pour amener la direction de ce journal à prouver l'authenticité des photographies; 2° au cas où ces atrocités seraient bien imputables à des membres de l'armée ou à des forces de police françaises au Viet-Nam, s'il ne conviendrait pas pour l'honneur national, de rechercher et punir les coupables; 3° au cas où il s'agirait d'odieuses calomnies, s'il ne conviendrait pas d'engager des poursuites énergiques contre les calomniateurs; 4° s'il n'estime pas que la vente et l'exposition de semblables « documents » peuvent nuire à la moralité et à l'ordre publics. (N° 58.)

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 3 du décret-loi du 17 juin 1938, relatif à l'organisation et à l'unification du régime d'assurance des marins. (N°s 222, 283 et 441, année 1949. — M. Denvers, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à abroger l'article 3 de l'ordonnance n° 45-479 du 5 février 1945 mettant en vigueur la procédure du référé dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. (N°s 434 et 437, année 1949. — M. Kalb, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de M. Durand-Réville tendant à inviter le Gouvernement à supprimer et à faire sup-

primer toute surtaxe postale aérienne dans le transport du courrier de toute nature à l'intérieur de l'Union française (nos 248 et 427, année 1949. — M. Durand-Réville, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de M. Marcel Grimal et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à inviter le Gouvernement à accorder des facilités de transport aux enfants des familles nombreuses. (Nos 3 et 61, année 1949. — M. Bertaud, rapporteur; et no , année 1949. — Avis de la commission de la famille, de la population et de la santé publique. — M. Pierre Boudet, rapporteur; et no 399, année 1949. — Avis de la commission des finances. — M. Albert Lamarque, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Malécot, jusques et y compris M. Minvielle.

Tribunes. — Depuis M. Marcel Molle, jusques et y compris M. Randria.

Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE SOCIALISTE

(59 membres au lieu de 58.)

Ajouter le nom de M. Georges Lamousse.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

1re séance du jeudi 2 juin 1949.

Présents. — M. Biaka Boda, Mme Cardot (Marie-Hélène), MM. Lafay (Bernard), Masson (Hippolyte), Reveillaud, Varlot, Vitter (Pierre), Vourc'h.

2e séance du jeudi 2 juin 1949.

Présents. — MM. Biaka Boda, Dubois (René-Emile), Glauque, Lafay (Bernard), Le Basser, Masson (Hippolyte), Plait, Reveillaud, Vitter (Pierre).

Excusée. — Mme Cardot.

Commission des finances.

Séance du jeudi 2 juin 1949.

Présents. — MM. Auberger, Avinin, Jean Berthoin, Bolifraud, Boudet (Pierre), Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Diethelm (André), Fléchet, Litaise, Maroger (Jean), Marrane, Jacques Masteau, Minvielle, Montalembert (de), Pauly, Pellenc, Roubert (Alex), Salafer.

Suppléant. — M. David (de M. Demusois).

Assistait, en outre, à la séance. — M. de Villoutreys (au titre de la commission de la production industrielle).

Commission de la marine et des pêches.

Séance du mercredi 1er juin 1949.

Présents. — MM. Abel-Durand, Claireaux, Denvers, Estève, Gracia (Lucien de), Jaouen (Yves), Kalenzaga, Lamarque (Albert), Léger, Romani, Tellier (Gabriel), Vourc'h, Walker (Maurice).

Excusés. — M. Brunet, Mme Eboué.

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 2 juin 1949.

Présents. — MM. Aubert, Bousch, Calonne (Nestor), Chambriard, Delfortrie, Ferrant, Gregory, Grimal (Marcel), Gustave, Lachomette (de), Léger, Longchambon, Marchant, Novat, Slaut, Tharradin, Villoutreys (de).

Excusé. — M. Barret.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du jeudi 2 juin 1949.

Présents — MM. André (Louis), Canivez, Choehoy, Mme Delabie, MM. Briant, Dupic, Estève, Geoffroy (Jean), Hébert, Lemaître (Claude), Liotard, Marrane, Pouge (Jules), Tellier (Gabriel), Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), M. Varlet.

Excusés. — MM. Bourgeois, Jaouen, Tailhades

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du vendredi 3 juin 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion de la proposition de MM. Jacobson, René Moreux, Schmitt, Schock, Thémia et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, de MM. Camprasse, Jumillon, Tetau et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, de MM. Delmas, Georget, Lhuillier et des membres du groupe du rassemblement républicain pour le progrès économique et social de l'Union française, de M. Georges Riond et des membres du groupe Union-Métropole-outre-mer (indépendants), et de M. Bilavarn Khoun, tendant à inviter le Gouvernement à déposer d'urgence un projet de loi portant attribution de crédits complémentaires pour l'équipement des territoires d'outre-mer, au titre de l'exercice 1er juillet 1949-30 juin 1950. (Nos 73 et 121, année 1949. — M. Jacobson, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 3 juin 1949.

No 141 (1). — Proposition de M. Thevenin tendant à inviter le Gouvernement à donner une portée réelle au transfert au Panthéon des cendres de Victor Schoelcher et Félix Eboué en libérant les victimes de la répression colonialiste et en arrêtant la guerre au Viet Nam.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française, le 2 juin 1949.

Commission des affaires économiques.

Séance du jeudi 2 juin 1949.

Présents. — MM. Antonini, Aubert, Montrat, René Moreux, Perier, Razafiala, Savary.

Excusés. — Mlle Autissier, MM. Bouda, Boumendjal, Boussenot, Cazalles, Dadet, Egretaud, Estèbe, Giard, Gueye Momar Djim, Mignot, Monnet, Odru, Pieri, Schmitt, Sim Var, Soppo Priso, Souvannavong Pheng, Tetau, Thémia, Viniger.

Suppléants. — M. René Moreux (de M. Meyer), M. Hubert (de M. Rosfelder).

Commission des affaires financières.

Séance du jeudi 2 juin 1949.

Présents. — MM. Antonini, Conombo, Coquart, Delmas, Mademba Racine, René Moreux, Pann-Yung, Razafiala, Savary, Sylvestre.

Excusés. — MM. Baretaud, Boluix-Basset, Borrey, Boukheloua, Comiti, Curabet, Lakdari, De Peretti, Plot, Sok Chhong, Thémia, Thoma Ouk, Tubert.

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Michard-Pélissier), Conombo (de M. Mitterrand), Coquart (de M. Ebédé), Delmas (de M. Gudart), Mademba Racine (de M. Diop Babakar), René Moreux (de M. Esnault), Pann Yung (de M. Darlan).

Convocations de commissions.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des affaires culturelles, le 7 juin 1949, à onze heures (local no 217):

I. — Rapport de M. Destraves sur proposition (no 55, année 1949) invitant le Gouvernement à créer une université dans les territoires associés.

II. — Audition de M. Stoetzel sur les enquêtes statistiques, leur méthode, leur application éventuelle aux problèmes d'outre-mer.

La mission d'étude des S. A. R. en Algérie se réunira le mercredi 8 juin 1949, à dix heures, 27, rue du Mont-Thabor:

Dépouillement de la documentation et début de la rédaction du rapport.

Erratum

au Journal officiel *du mercredi 1er juin 1949.*

Page 5302, 1re colonne, 36e ligne:

COMMISSION PROVISOIRE DU CINÉMA

Au lieu de: « Mme Mabroux, secrétaire »,
lire: « Mlle Lafon, secrétaire ».

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux employeurs de frontaliers belges et luxembourgeois.

L'attention des employeurs de main-d'œuvre frontalière belge et luxembourgeoise est attirée sur le fait qu'en application du protocole franco-belge du 8 avril 1949, la fraction transférable des salaires des ouvriers intéressés a été ramenée de 45.000 à 36.000 F.

Cette mesure est applicable aux salaires gagnés à partir du 1er avril 1949.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Résultats de l'exercice 1949 au 30 avril 1949.

(En millions de francs.)

Recettes	406.135
Dépenses	307.728
Excédent des recettes	98.407

Les résultats ci-dessus sont ceux de l'exécution du budget de l'exercice 1949. Il est rappelé que la période complémentaire d'exécution du budget de l'exercice 1948 n'est pas encore close et que, à l'exception de certaines opérations de régularisation, cette période complémentaire ne comporte que des opérations de dépenses.

Etat de développement par ministère des dépenses budgétaires de l'exercice 1949.

BUDGET ORDINAIRE

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
I. — *Services civils.*	
Affaires étrangères	1.522
Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	1.479
Agriculture	3.470
Anciens combattants et victimes de la guerre	10.781
Finances et affaires économiques:	
Affaires économiques	1.087
Finances	70.533
Education nationale	33.508
France d'outre-mer	412
Intérieur	12.169
Justice	2.911
Présidence du conseil:	
Services administratifs de la présidence du conseil	737
Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne	4
Direction des Journaux officiels	108
Etat-major de la défense nationale	50
Services de documentation extérieure et contre-espionnage	149
A reporter	138.923

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
Report	138.923
Présidence du conseil (*suite*):	
Groupement des contrôles radioélectriques	121
Commissariat général au plan	22
Services chargés de la presse et de la liquidation de l'information	481
Haut commissariat du ravitaillement	3.903
Industrie et commerce	13.477
Reconstruction et urbanisme	2.613
Santé publique et population	6.419
Travail et sécurité sociale	5.432
Travaux publics, transports et tourisme:	
Travaux publics, transports et tourisme	6.320
Aviation civile et commerciale	1.322
Marine marchande	1.719
Total des dépenses des services civils	182.782
II. — *Dépenses militaires.*	
Forces armées	51.767
France d'outre-mer	8.754
Total des dépenses militaires	60.521
Total	243.303

BUDGET EXTRAORDINAIRE

DÉSIGNATION DES MINISTERES	MONTANT des dépenses.	DÉSIGNATION DES MINISTERES	MONTANT des dépenses.
I. — Services civils.		*II. — Dépenses militaires.*	
Affaires étrangères	3	Forces armées:	
Agriculture	593	Dépenses communes	87
Education nationale	539	Air	7.977
Finances et affaires économiques	25	Guerre	724
France d'outre-mer	4.525	Marine	4.035
Industrie et commerce	1.055	France d'outre-mer	114
Intérieur	1.295		
Justice	3	Total des dépenses militaires	12.934
Reconstruction et urbanisme	161		
Santé publique et population	7		
Travaux publics et transports:			
Travaux publics et transports	1.089		
Aviation civile et commerciale	97		
Marine marchande	178		
Présidence du conseil. — Services administratifs	402		
Total des services civils	10.572	Total des dépenses du budget extraordinaire	23.506

RECAPITULATION DES DEPENSES

Dépenses du budget ordinaire « Imputation définitive »	213.303 (1)
Dépenses du budget extraordinaire « Imputation définitive »	23.506 (1)
Total	266.809
Derniers renseignements parvenus des territoires d'outre-mer à l'exception de l'Afrique du Nord	10.044 (2)
Dépenses à imputer	30.875 (3)
Total général des dépenses	307.728

(1) Dépenses effectuées dans les départements de la métropole et en Afrique du Nord. Chiffres résultant des documents comptables.
(2) Chiffres résultant des documents comptables.
(3) Dépenses effectuées dans les départements de la métropole et en Afrique du Nord. Chiffres résultant d'évaluations statistiques.

Etat de développement des recettes budgétaires de l'exercice 1949 au 30 avril 1949.

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes.	DÉSIGNATION	MONTANT des recettes.
		Report	373.999
Produits recouvrables en France.			
§ Ier. — IMPÔTS ET MONOPOLES	»	*Produits recouvrables en Algérie.*	
1° Produits des contributions directes	85.353	Divers produits	126
2° Produits de l'enregistrement	16.462	Total	374.114
3° Produits du timbre	7.660		
4° Impôt sur les opérations de Bourse	604	Recettes à imputer	30.380
5° Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers	7.168		
6° Impôt de solidarité nationale	3.751		
7° Produits des douanes	25.920		
8° Contributions indirectes	16.923	RECAPITULATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 1949	
9° Taxe sur le chiffre d'affaires	116.753		
10° Taxe sur les transactions	42.052		
11° Monopole des poudres à feu	600		
Total du paragraphe Ier	353.246	Imputations définitives	(1) 374.114
§ 2. — Exploitations industrielles	162	Derniers renseignements parvenus des territoires d'outre-mer à l'exception de l'Afrique du Nord	(1) 4.641
§ 3. — Revenus du domaine de l'Etat	2.298	Recettes à imputer	(2) 30.380
§ 4. — Produits divers	18.282		
Total des produits recouvrables en France	373.988	Total des recettes du budget	409.135

(1) Chiffre résultant des documents comptables.
(2) Chiffre résultant d'évaluations statistiques.

Ministère des finances et des affaires économiques.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la douzième tranche de la loterie nationale 1949 a eu lieu à Saintes (Charente-Maritime), le 1er juin 1949, à 20 h. 30.

Les numéros se terminant par:

		Série A	Série B.
2	gagnent	1.000 F.	1.000 F.
8	—	1.000 F.	1.000 F.
95	—	1.500 F.	2.500 F.
09	—	2.000 F.	3.000 F.
57	—	3.000 F.	4.000 F.
17	—	4.000 F.	5.000 F.
888	—	5.000 F.	10.000 F.
980	—	7.000 F.	12.000 F.
984	—	8.000 F.	15.000 F.
698	—	10.000 F.	20.000 F.
3.400	—	20.000 F.	30.000 F.
5.961	—	20.000 F.	30.000 F.
6.259	—	20.000 F.	30.000 F.
4.245	—	30.000 F.	40.000 F.
8.662	—	30.000 F.	40.000 F.
1.150	—	40.000 F.	50.000 F.
7.842	—	40.000 F.	50.000 F.
2.158	—	50.000 F.	60.000 F.
6.560	—	60.000 F.	80.000 F.
6.026	—	90.000 F.	100.000 F.
66.564	—	100.000 F.	120.000 F.
83.697	—	100.000 F.	120.000 F.
91.357	—	100.000 F.	120.000 F.
92.938	—	100.000 F.	120.000 F.
95.058	—	100.000 F.	120.000 F.
00.776	—	200.000 F.	150.000 F.
17.340	—	200.000 F.	150.000 F.
26.265	—	200.000 F.	150.000 F.
35.797	—	300.000 F.	175.000 F.
93.596	—	300.000 F.	175.000 F.
00.980	—	400.000 F.	200.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
184.982	gagnent	1.000.000 F.	500.000 F.
229.674	—	1.000.000 F.	500.000 F.
233.594	—	1.000.000 F.	500.000 F.
243.785	—	1.000.000 F.	500.000 F.
062.178	—	2.000.000 F.	600.000 F.
229.557	—	5.000.000 F.	1.000.000 F.
078.329	—	10.000.000 F.	3.000.000 F.
166.757	—	15.000.000 F.	7.500.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 9 juin 1949 à Bouscat (Gironde).

Avis n° 400 de l'office des changes complétant les dispositions de l'avis n° 382 de l'office des changes relatif aux relations financières avec la Côte française des Somalis.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 mai 1949: page 5219, 2e colonne, A, Opérations au crédit, 1° 2e paragraphe, 1re ligne, au lieu de: « Du montant des transferts effectués en Côte française des Somalis », lire: « Du montant des transferts effectués de Côte française des Somalis »; B, Opérations au débit, 1er paragraphe, au lieu de: « Tout payement en zone franc par le crédit d'un compte spécial Djibouti », lire: « Tout payement en zone franc par le débit d'un compte spécial Djibouti ».

Tableau de la production et du mouvement des alcools au 31 décembre 1948.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 mars 1949:

Page 2282:

Campagne 1919-1949.

Alcools de pommes et poires, au lieu de: « 6.315 hl », lire: « 44.256 hl ».

Alcools de cidres et poirés, lies de cidres et poirés, au lieu de: « 38.268 hl », lire: « 8.043 hl ».

Total de la production des bouilleurs et distillateurs de profession (A), au lieu de: « 2.332.050 hl », lire: « 2.340.036 hl ».

Total de la production (C), au lieu de: « 2.465.564 hl », lire: « 2.473.540 hl ».

Ressources (G), au lieu de: « 4.643.185 hl », lire: « 4.651.171 hl ».

Différence entre les ressources (G) et les exportations (H), au lieu de: « 4.590.279 hl », lire: « 4.598.265 hl ».

Différence entre (I) et (J), au lieu de: « 860.592 hl », lire: « 817.516 hl ».

Année 1948.

Page 2281:

Alcools de pommes et poires, au lieu de: « 6.450 hl », lire: « 44.661 hl ».

Alcools de cidres et poirés, lies de cidres et poirés, au lieu de: « 73.535 hl », lire: « 43.310 hl ».

Total de la production des bouilleurs et distillateurs de profession (A), au lieu de: « 2.706.554 hl », lire: « 2.714.540 hl ».

Total de la production (C), au lieu de: « 3.018.367 hl », lire: « 3.026.353 hl ».

Ressources (G), au lieu de: « 6.152.876 hl », lire: « 6.160.860 hl ».

Différence entre les ressources (G) et les exportations (H), au lieu de: « 6.005.748 hl », lire: « 6.013.732 hl ».

Différence entre (I) et (J), au lieu de: « 2.224.999 hl », lire: « 2.232.983 hl ».

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de deux emplois de professeurs au Conservatoire national de musique.

Par arrêté en date du 28 mai 1949, un emploi de professeur de violon et un emploi de professeur de violoncelle ont été déclarés vacants au Conservatoire national de musique.

Les candidatures seront reçues jusqu'au 20 juin 1949. Celles qui seraient présentées après cette date ne pourraient être prises en considération que si elles parvenaient en temps utile pour que le comité chargé de l'examen des titres pût en être saisi.

Les candidats devront adresser leur demande à la direction générale des arts et des lettres (direction des spectacles et de la musique, bureau de la musique), 53, 55, rue Saint-Dominique, Paris (7e) et y joindre:

1° Un extrait de l'acte de naissance;

2° Un extrait du casier judiciaire;

3° Une notice de renseignements précisant leurs nom, prénoms, adresse, diplômes et carrière artistique.

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour le recrutement de personnel enseignant (Institut national agronomique).

Un concours sera ouvert, à une date qui sera ultérieurement fixée, pour attribution d'un enseignement d'économie rurale comparée et sociologie rurale à l'Institut national agronomique (emploi rémunéré à la vacation).

Tous renseignements concernant l'organisation de ce concours seront fournis sur demande adressée au ministère de l'agriculture (sous-direction de l'enseignement, 1er bureau), soit à l'Institut national agronomique, 16, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

Caisse des dépôts et consignations.

OPÉRATIONS DES CAISSES D'ÉPARGNE ORDINAIRES AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Résultats concernant la période du 1er au 30 avril 1949 (Paris et départements).

	DÉPOTS	RETRAITS	EXCÉDENTS
	francs.	francs.	francs.
Avril 1949	3.262.706.944	485.461.588	+ 2.777.245.356
Résultats complémentaires concernant les périodes antérieures (départements)	378.210.969	12.869.937	+ 365.341.032
	3.640.917.913	498.331.525	+ 3.142.586.388
Excédents de dépôts du 1er janvier au 30 avril 1949			11.319.427.960

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, directeur des Journaux officiels :* Pierre Cabanes

BANQUE DE FRANCE

SIÈGE CENTRAL ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 25 MAI 1949	AU 19 MAI 1949
Encaisse-or (monnaies et lingots)		52.980.553.109 36	52.816.556.128 36
Or affecté en garantie (convention du 17 novembre 1947 et loi du 25 novembre 1947)		9.293.155.602 70	12.408.214.161 70
Bon du Trésor remboursable en or (convention du 17 novembre 1947 et loi du 25 novembre 1947)		2.951.061.578 »	»
Bon du Trésor négociable (engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique)		5.039.250.892 60	5.039.250.892 60
Bons du Trésor négociables (souscriptions de l'Etat au fonds monétaire international et au capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement)		12.000.000.000 »	12.000.000.000 »
Monnaies d'argent, d'aluminium et de billon		1.400.249.223 »	1.375.610.241 »
Comptes courants postaux		12.036.843.312 40	15.189.182.542 40
Disponibilités à vue à l'étranger		647.369 16	602.387 16
Avances sur lingots et monnaies d'or		»	»
Portefeuille commercial et d'effets publics :			
Effets escomptés sur la France	272.698.016.388 »		
Effets garantis par l'office des céréales (loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941)	1.875.973.000 »	274.647.644.579 30	275.473.702.123 30
Effets escomptés sur l'étranger	73.655.191 30		
Effets négociables et autres emplois à court terme à l'étranger		»	»
Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)		118.855.477.416 »	122.610.998.765 »
Avances sur titres		5.129.652.465 68	5.065.141.094 67
Avances à trente jours au maximum sur effets publics à échéance déterminée n'excédant pas deux ans		12.052.098.000 »	15.628.369.000 »
Bons du Trésor négociables (convention du 11 avril 1946 approuvée par la loi du 9 mai 1946, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947 et convention du 28 août 1947 approuvée par la loi du 4 septembre 1947)		65.000.000.000 »	65.000.000.000 »
Bons négociables de la caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931)		5.602.537.354 22	5.602.537.354 22
Prêts sans intérêts à l'Etat (loi du 9 juin 1857; convention du 29 mars 1878; loi du 13 juin 1878 prorogée; lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928; convention du 12 novembre 1938; décret du 12 novembre 1938; convention du 27 mars 1947; loi du 29 mars 1947)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947)		155.000.000.000 »	154.700.000.000 »
Avances provisoires consenties à l'Etat en vue du payement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France (conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre et 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre et 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (loi du 17 mai 1834; décrets des 27 avril et 2 mai 1848; loi du 9 juin 1857)		112.980.750 14	112.980.750 14
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		20.990.789.248 60	17.525.600.212 87
Total		1.228.496.910.901 16	1.235.963.105.653 42

PASSIF		AU 25 MAI 1949	AU 19 MAI 1949
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897)		303.231.454 81	303.231.454 81
Réserves mobilières légales (loi du 17 mai 1834; décrets des 27 avril et 2 mai 1848; loi du 9 juin 1857)		22.105.750 14	22.105.750 14
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		1.013.179.919.110 »	1.037.630.800.375 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	37.439.635 61		
Compte courant de la caisse autonome d'amortissement	852.464.185 »	170.907.713.226 66	178.507.075.755 01
Comptes courants et comptes de dépôts de fonds	168.709.063.833 48		
Dispositions et autres engagements à vue	1.308.745.572 57		
Divers		13.897.471.359 55	19.253.302.318 46
Total		1.228.496.910.901 16	1.235.963.105.653 42

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	3 %
Avances sur titres	4 1/2 %
Avances à 30 jours	2 1/2 %
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	2 1/2 %

Certifié conforme aux écritures:

Le Gouverneur de la Banque de France,

BAUMGARTNER.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Compagnie des Tramways de Tunis

SIÈGE SOCIAL:
AVENUE JULES-FERRY PROLONGÉE, A TUNIS
R. C.: Tunis 119.

Emission de 25.000 obligations 5 0/0 1939 de 1.000 F.

Numéros des 110 obligations sorties au tirage du 13 mai 1949, remboursables à partir du 1er juillet 1949.

259	527	573	804	943	1.330	1.621
1.766	1.798	1.916	1.991	2.059	2.117	2.163
2.489	2.625	3.119	3.220	3.993	4.196	4.315
4.653	4.881	6.097	6.255	6.334	6.604	6.769
7.359	7.378	7.429	7.652	7.658	7.733	7.827
7.833	8.557	8.579	8.645	9.315	9.386	9.530
9.753	9.768	9.939	10.624	10.652	10.676	10.813
10.993	11.344	11.547	11.642	11.661	12.060	12.394
12.856	12.985	13.092	13.166	14.330	14.331	14.672
14.732	14.788	14.975	15.009	15.070	15.435	15.488
15.801	15.948	16.196	16.584	16.800	17.250	17.352
17.382	17.559	17.669	17.791	17.863	17.909	18.760
19.252	19.309	19.341	19.424	19.835	20.068	20.376
20.526	20.728	21.211	21.925	21.996	22.429	22.477
22.504	22.511	22.853	22.954	23.209	23.349	23.690
23.863	23.956	24.255	24.573	24.586		

La liste des numéros restant à rembourser sur les tirages précédents a été publiée au *Journal officiel* du 5 janvier 1949.

SOCIÉTÉ DES Anciens Etablissements Chavanne-Brun Frères

Rectificatif à l'insertion parue au *Journal officiel* du 14 avril 1949: page 3800, 1re colonne, concernant les obligations 4 0/0 1915 des Anciens établissements Chavanne-Brun frères rachetées en vue de l'amortissement prévu au tableau pour le 1er juillet 1949, au lieu de: « Siège social, 10, rue Jeanne-d'Arc, à Saint-Etienne (Loire) », lire: « Siège social, 10, rue Jeanne-d'Arc, à Saint-Chamond (Loire) ».

Bazar de l'Hôtel de Ville

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 mai 1949: page 4578, Obligations 5 p. 100 1921 sorties au tirage du 14 avril 1949, 1re colonne, 13e ligne, au lieu de: « 900 à 910 (1949), lire: « 901 à 920 (1949) »; Obligations non remboursées, 5e colonne, 49e ligne, au lieu de: « 29.951 à 29.600 (1916) », lire: « 29.591 à 29.600 (1916) ».

AVIS D'ADJUDICATIONS

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

AVIS D'APPELS D'OFFRES

Le 19 juillet 1949, à dix heures il sera procédé, en séance publique, à Limoges, direction régionale des postes- télégraphes et téléphones, rue Daniel-Lamazière, salle des conférences, 1er étage, à l'attribution par appels d'offres, sur soumissions fermées et à forfait, des lots énumérés ci-après concernant l'édification d'un hôtel des postes à la Souterraine (Creuse).

NUMÉRO des lots.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT approximatif.
		francs.
3	Solivage, chevronnage, menuiserie, parquets, petite quincaillerie.....	7.956.000
4	Couverture, zinguerie....	1.570.000
5	Plomberie sanitaire.....	1.085.000
6	Serrurerie, quincaillerie..	1.055.000

Les demandes d'admission à soumissionner qui devront parvenir à la direction régionale des postes, télégraphes et téléphones le 20 juin 1949 dernier délai seront accompagnées des pièces prévues aux articles 2 et 3 du cahier des charges générales, modifiés par l'article 4 du cahier des charges spéciales type, notamment:

a) Deux certificats délivrés sur timbre par des hommes de l'art et ayant moins d'un an de date, ou d'une liste de références avec indication de la date et du montant des travaux;

b) Une pièce justifiant que le candidat est patenté pour l'année courante et pour la spécialité de l'appel d'offres;

c) Une pièce authentique constatant la qualité de Français du concurrent;

d) Un certificat d'un organisme qualifié dépendant du ministre du travail et de la sécurité sociale attestant la régularité de la situation du candidat en matière de sécurité sociale;

e) Une pièce justifiant qu'il appartient à l'une des professions dont relèvent les travaux envisagés.

Le cahier des charges spéciales et le devis descriptif seront remis gratuitement aux candidats qui en feront la demande à l'adresse indiquée ci-dessus. Le cahier des charges générales peut être acquis dans tous les bureaux de poste moyennant le prix de 100 F (référence administrative *Bulletin officiel* des postes, télégraphes et téléphones de 1947, page 412). Ce document peut être également consulté dans toutes les directions des postes, télégraphes et téléphones.

Tous renseignements complémentaires utiles pourront, en outre, être demandés à la direction régionale des postes, télégraphes et téléphones de Limoges les jours ouvrables de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-huit heures (téléphone: 20-66).

Le directeur régional des services postaux.
AMIEL.

Préfecture du Finistère.

PONTS ET CHAUSSÉES

Construction du pont de Térénez.

Route nationale n° 791, du Faou à Crozon.
2e lot. — Travée suspendue.

ADJUDICATION RESTREINTE

A QUIMPER, en l'hôtel de la Préfecture.

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé en séance publique, par le préfet du Finistère, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, sur soumission cachetée, des travaux de construction du deuxième lot du pont de Térénez, livrant passage à la route Nationale n° 791, du Faou à Crozon, et comportant la construction d'une travée centrale suspendue de 272 m de portée.

Montant du cautionnement provisoire: 500.000 F; montant du cautionnement définitif: 1 million de francs.

L'adjudication sera basée sur un détail estimatif préparé par l'administration quant aux quantités et complété par les soumissionnaires quant aux prix unitaires.

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION

I. — *Demandes d'admission.*

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, seront adressées franco à M. Le Port, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et elles devront lui parvenir avant le mardi 21 juin 1949, à seize heures, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront à l'ingénieur en chef postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le bureau d'adjudication. Aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé à présenter ses observations devant ce bureau.

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement par lettre recommandée, de la date de l'adjudication.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées, avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés:

1° Dans les bureaux de la préfecture (4e division, 1er bureau) de quatorze heures à seize heures, sauf le samedi après-midi;

2° Dans les bureaux de M. de La Serve, ingénieur ordinaire, port de commerce, à Brest, de neuf heures à midi et de quatorze heures à dix-huit heures, sauf le samedi après-midi.

Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise, la description des travaux accompagné de croquis très sommaires indiquant le plan général des travaux et les dispositions d'ensemble des principaux ouvrages, sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à l'ingénieur en chef.

Fait à Quimper, le 24 mai 1949.

Le préfet du Finistère,
MAX MARTIN.

AVIS DIVERS

UNION DES FABRICANTS

Pour la protection internationale de la propriété industrielle et artistique.

FONDÉE LE 23 AOUT 1872
ET DÉCLARÉE LE 28 MAI 1877
ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
48, RUE AMPÈRE, PARIS (17e)

Assemblée générale ordinaire de l'Union des fabricants.

MM. les membres de l'Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété industrielle et artistique, établissement d'utilité publique, sont convoqués en assemblée générale annuelle, au siège de la société, 48, rue Ampère, à Paris, le mercredi 22 juin 1949, à quinze heures de l'après-midi.

ORDRE DU JOUR

1° Allocution de M. Gaston L. Vuitton, président;
2° Compte rendu des travaux de l'année par M. Pluvinage, secrétaire;
3° Communications de Me Marcel Plaisant, conseil juridique de l'Union des fabricants;
4° Lecture du bilan au 31 décembre 1948 par le trésorier;
5° Rapport présenté par la commission des finances sur l'exercice 1948;
6° Election des membres du conseil d'administration et de la commission des finances.

GOUVERNEMENT TUNISIEN

Emprunt 3 0/0 1902-1907.

Les porteurs d'obligations tunisiennes 3 0/0 1902-1907 sont informés qu'il sera procédé, le 29 juin 1949, à quatorze heures trente, en séance publique, au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris, au tirage au sort des numéros d'obligations qui doivent être extraits des roues conformément au tableau d'amortissement.

Emprunt 3 0/0 1902 (91e tirage).

161 numéros d'obligations (1re émission).
224 numéros d'obligations (2e émission).
87 numéros d'obligations (3e émission).

Emprunt 3 0/0 1907 (65e tirage).

504 numéros d'obligations (1re émission).
416 numéros d'obligations (2e émission).

Société Française de Banque et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS
29, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS
R. C.: Seine 107903.

Avis de convocation.

MM. les actionnaires de la Société française de banque et de dépôts, société anonyme au capital de 100 millions de francs, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 24 juin 1949, à seize heures, au siège social, 29, boulevard Haussmann, à Paris.

ORDRE DU JOUR

1° Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes;
2° Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1948, répartition du bénéfice et fixation du dividende;
3° Approbation des rapports des commissaires;
4° Renouvellement du mandat d'un administrateur;
5° Majoration des émoluments des commissaires aux comptes;
6° Divers.

L'assemblée se compose de tous actionnaires possédant dix actions au minimum.

Tous propriétaires de moins de dix actions pourront, soit se réunir pour former ce nombre d'actions, ou un nombre supérieur, et se faire représenter par l'un d'eux, soit se faire représenter par un autre actionnaire déjà par lui-même membre de l'assemblée.

Les actions nominatives sont dispensées des formalités de dépôt.

En vertu de l'article 32 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur (déposées à la C. C. D. V. T., conformément à la loi) devront faire notifier l'immobilisation de leurs titres par leur banquier, au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée, soit aux succursales de ladite société:

A Bruxelles: 72, rue Royale;
A Anvers: 74, place de Meir;
A Charleroi: 10-12, rue de Marcinelle;
A Londres: 105, Old Broad Street (E. C. 2.),

soit aux guichets de Paris, de province ou d'Afrique de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France;

soit encore aux succursales et agences de la Société générale alsacienne de banque dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Le conseil d'administration.

Emprunt Danois 3 1/2 °/. 1886

Les obligations de cet emprunt étant présentement démunies de coupons, la délivrance des nouvelles feuilles s'effectue contre remise des talons.

Le ministre des finances de Danemark a chargé la Banque de Paris et des Pays-Bas de grouper, pour la France, les talons en vue de leur expédition à Copenhague et de procéder à la remise des nouvelles feuilles de coupons.

Le ministère des finances de Danemark rappelle que les nouvelles feuilles de coupons ne seront délivrées que pour les titres qui ont fait l'objet de l'enregistrement prévu par la loi danoise n° 352 du 22 juillet 1945, et pour lesquels un slip de validation a été agrafé au corps de titre.

Les porteurs de titres non encore enregistrés auront à soumettre au ministère des finances à Copenhague une demande d'enregistrement; la Banque de Paris et des Pays-Bas tient à la disposition des intéressés les imprimés nécessaires à cet effet.

Tous les frais entraînés par les opérations de reccuponnement sont à la charge des porteurs.

Le 30 mai 1949.

SOCIÉTÉ CIVILE

des porteurs d'obligations de l'emprunt concordataire 5 p. 100 1re hypothèque

DE LA

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE DOURADO

23, BOULEVARD DE COURCELLES, PARIS (17e).

Second avis.

Il est rappelé aux détenteurs de ces obligations que leurs titres seront réglés au prix de 558 F brut seulement jusqu'au 31 juillet 1951 (titres portant les coupons moratoriés nos 10 à 24, les coupons fixes nos 29 et 30 et les coupons variables nos 2 à 30), aux guichets de la Banque de Londres et de l'Amérique du Sud, 9, rue du Helder, Paris. Le montant du règlement ne sera plus que de 366 F brut, par titre, du 1er août 1951 au 31 juillet 1976.

Seront payables également jusqu'au 31 juillet 1976, à raison de 68 F brut par titre, les obligations portant le cachet « Capital remboursé » et les coupons moratoriés nos 10 à 24, plus les coupons variables nos 2 à 30.

La société civile et le commissaire à l'exécution du concordat, M. Paul Benoist, recommandent à nouveau aux porteurs intéressés de faire diligence pour éviter les effets de la prescription, qui deviendra opposable après les dates susindiquées.

N. B. — Erratum au premier avis publié au *Journal officiel* du 6 juin 1949: page 5536, au lieu de: « 31 juillet 1977 », lire: « 31 juillet 1976 ».

Société d'Affinage, d'Etirage, de Laminage et de Tréfilage (S. A. E. L. T.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 32, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e).

Avis aux actionnaires.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le mercredi 6 juillet 1949, à quinze heures, à Clichy (Seine), 170, quai de Clichy, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Augmentation du capital social de 3.000.000 de francs à 15.000.000 de francs par incorporation de réserves;
Modifications à apporter aux statuts comme conséquence de cette augmentation;
Pouvoirs à donner en vue des publications administratives.

Le conseil d'administration.

Société générale des Chemins de fer économiques

4, CITÉ DE LONDRES, A PARIS
Registre du commerce: Seine n° 107269.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le vendredi 24 juin 1949, à onze heures, au siège social de la société, 4, cité de Londres, à Paris.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Rapports des commissaires aux comptes;
3° Approbation des comptes et bilan de l'exercice 1948;
4° Fixation du dividende;
5° Renouvellement d'un mandat d'administrateur;
6° Approbation des opérations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 modifiée par la loi du 4 mars 1943;
7° Questions diverses.

Société générale des Chemins de Fer Economiques

4, CITÉ DE LONDRES, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 106369.

Rectificatif à l'avis publié dans le *Journal officiel* du 12 avril 1949, page 3728, 1re colonne:

MM. les porteurs d'obligations de la Société générale des chemins de fer économiques sont informés que, par application des dispositions du décret n° 49-631 du 4 mai 1949, les obligations 3 0/0 de la 1re série sorties au tirage du 2 mai 1949 sont remboursables à 478 F (net d'impôts) à partir du 1er juillet 1949 et que le remboursement des obligations amorties sera effectué exclusivement par la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, et par son agence, 37, cours Pierre-Puget, à Marseille.

Demandes de changement de nom

M. Jacques Pierre, né à Paris, le 28 novembre 1911 et y demeurant, 20, avenue Paul-Appell, parlant en son nom personnel et au nom de ses enfants mineurs, nés à Paris le 21 juillet 1939, Patrick et Bernard, dépose une requête auprès du garde des sceaux en vue de s'appeler Pierre-Dehillerin.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 fr. la ligne

(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

26 avril 1949. Déclaration à la préfecture de police. Le Secrétariat catholique des œuvres charitables et sociales d'hygiène et de santé change de titre et devient SECRÉTARIAT NATIONAL DES ŒUVRES CATHOLIQUES SANITAIRES ET SOCIALES. Siège social: 175, boulevard Saint-Germain, Paris.

3 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Corse. COMITÉ ANTITUBERCULEUX D'ENTR'AIDE ET D'ÉDUCATION SANITAIRE. But: aide aux tuberculeux et à leurs familles indépendamment des lois sociales, en liaison avec les dispensaires antituberculeux. Siège social: direction départementale de la santé, Ajaccio.

3 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. CLUB MODÉLISTE DE CACHAN. But: propagation des connaissances techniques par la voie du modélisme; organisation de manifestations. Siège social: 3, rue Camille-Desmoulins, à Cachan.

3 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. COMITÉ DES LOISIRS DE L'UNION DES COOPÉRATEURS DU FINISTÈRE. But: organisation des loisirs des coopérateurs. Siège social: 20, rue Coat-ar-Guéven, Brest.

3 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. AMICALE DES CHASSEURS DE MANTES-LA-VILLE. But: répression du braconnage. Siège social: 88, route de Houdan, Mantes-la-Ville.

4 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. LE MÉDIATOR DE MALAKOFF transfère son siège social du 8, place du 11-Novembre, au 26, avenue Pierre-Larousse, à Malakoff, et modifie ses statuts.

4 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. UNION LOCALE DE SAINT-MAURICE DE LA JEUNESSE RÉPUBLICAINE DE FRANCE. But: rassembler en son sein tous les jeunes Français et toutes les jeunes Françaises dévoués à la patrie, les éduquer dans l'amour de la République, de la démocratie et de la laïcité; organiser pour la jeunesse des loisirs sains et éducatifs. Siège social: 242, Grande-Rue, à Saint-Maurice.

4 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. L'AIDE AUX NOURRISSONS D'ARS. But: aide aux nourrissons. Siège social: chez Mme A. Jacques, au bourg d'Ars.

4 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. Association COMITÉ DES FÊTES DU QUARTIER DES CINQ-CANTONS. But: organisation des fêtes du quartier. Siège social: bar Laurent, route de la Chambre-d'Amou, Anglet.

5 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE SPORTIVE DE LA PORTE D'IVRY. But: sports et loisirs. Siège social: 87, rue d'Assas, Paris.

5 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. Association HAURRENTZAT. But: création, mise en marche, surveillance, approvisionnement de toutes cantines populaires scolaires ou autres, ainsi qu'organisation, surveillance et fonctionnement de toutes colonies de vacances pour les nécessiteux et les élèves des écoles libres de Saint-Jean-de-Luz. Siège social: 53, rue du Midi, Saint-Jean-de-Luz.

5 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. SOCIÉTÉ AMICALE ET LYRIQUE DE PONTAULT-COMBAULT. But: développer le goût de la musique et des arts. Siège social: 74, avenue de la République, à Pontault-Combault.

5 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. UNION SPORTIVE PLOUGONVERROISE. But: pratiquer les exercices physiques et entretenir entre ses membres des relations d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: mairie de Plougonver.

5 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. LE CERCLE ATHLÉTIQUE DES IMPRIMERIES DESPOSSÉS-NÉOGRAVURE transfère son siège social du 17, rue Fondary, Paris, au 14, rue Ernest-Renan, à Issy-les-Moulineaux.

6 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. CLASSE 51. But: entr'aide morale et matérielle de chaque sociétaire. Siège social: à la coopérative, rue Firmin-Duclermortier, Noyelles-sous-Lens.

7 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. TENNIS-CLUB NOISÉEN. But: pratique, encouragement et diffusion du tennis. Siège social: 1, rue Anatole-France, à Noisy-le-Sec.

7 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. ASSOCIATION DES MAISONS FAMILIALES DE CHAILLÉ-LES-MARAIS. But: organisation familiale de l'apprentissage agricole et de l'enseignement ménager rural. Siège social: à l'Immaculée, Chaillé-les-Marais.

8 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. UNION SPORTIVE DE MIGRON. But: pratique du football association et du basket-ball. Siège social: salle Brissonneau, Migron.

9 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. SOCIÉTÉ DE BOULES DE MOZAC. But: pratique du sport boules. Siège social: café Sanitas, Mozac, Riom.

9 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. LES ANCIENS DE L'ÉCOLE DE SAINT-JEAN. But: raffermir les liens entre les anciens élèves et perpétuer leur reconnaissance envers leurs anciens maîtres. Siège social: 14, rue de l'Elysée-des-Beaux-Arts, Paris.

9 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. LES TROUBADOURS DES N. M. P. P. But: groupe dramatique et lyrique d'amateurs chez les travailleurs des Nouvelles Messageries de la presse parisienne; création de concerts au profit d'œuvres de bienfaisance du comité d'entreprise des N. M. P. P. Siège social: 111, rue Réaumur, Paris.

9 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. Le Front unique des résistants de la préfecture de police devient FRONT UNIQUE DES RÉSISTANTS DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, INTERNÉS, DÉPORTÉS, F. F. I.-F. F. L. ET PATRIOTES, modifie la composition de son bureau et ses statuts et transfère son siège social du 13, rue François-Ier, Paris, au 11, rue des Ursins, Paris.

10 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-AGNANT-LES-MARAIS. But: organisation de fêtes. Siège social: mairie de Saint-Agnant.

10 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LA COMTESSE PONTHIEU. But: mise en commun de droits de chasse au marais. Siège social: 17, route du Crotoy, Noyelles-sur-Mer.

10 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. LES AMIS DE LA LECTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DE LA DHUYS. But: divulgation de littérature contemporaine saine et sociale. Siège social: 91, rue de l'Aqueduc, Montreuil-sous-Bois.

10 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. Fédération des associations de tourisme populaire de l'Union française Tourisme et travail. But: organiser au profit des travailleurs des voyages et séjours de tous ordres ayant un caractère culturel; réaliser un mouvement cohérent de loisirs populaires; appuyer ou organiser toute action en vue de favoriser l'accession des travailleurs à une meilleure connaissance des pays de l'Union française et de l'étranger; coordonner et contrôler l'action des associations fédérées. Siège social: 53, rue d'Hauteville, à Paris.

11 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Vendée. ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES ET AMIS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE TIFFAUGES. But: encourager les élèves, rendre l'école attrayante, resserrer les liens de camaraderie des anciens élèves de l'école. Siège social: école publique de Tiffauges.

11 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Bellac.

11 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE TRIMER. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Trimer.

11 mai 1949 Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION SPORTIVE LISBONNE-BAYARD-LEVALLOIS. But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: 50, rue de Lisbonne, Paris.

11 mai 1949. Déclaration à la préfecture d'Alger. CINÉ DES JEUNES. But: apporter aux enfants une initiative à la culture cinématographique. Siège social: 16 *bis*, rue Denfert-Rochereau, Alger.

11 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. RIDEAU DE LIGUEUIL. But: interprétation d'œuvres théâtrales ou artistiques. Siège social: ancienne mairie de Ligueil.

12 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. LES JOYEUX PESCADOUS. But: organisation des loisirs de ses membres. Siège social: chez M. Reboul, à Pont-de-Dore, commune de Peschadoires.

12 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. CINÉ-AMAT-CLUB MONTMARTROIS. But: grouper les cinéastes amateurs. Siège social: 7, rue du Square-Carpeaux, Paris.

12 mai 1949. Déclaration à la préfecture de l'Aude. RÉVEIL BRAMAIS. But: art musical. Siège social: café de la Paix, rue Bayard, Bram.

12 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LES RELATIONS ÉCONOMIQUES AVEC L'ALLEMAGNE. But: relations économiques entre l'Union française et l'Allemagne. Siège social: 70, avenue des Champs-Elysées, Paris.

12 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. Société de chasse de Saint-Germier. But: repeuplement du gibier, répression du braconnage, protection des récoltes et destruction des animaux nuisibles. Siège social: au domicile du président, M. Desmier, Saint-Germier.

12 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. Association sportive féminine Sainte-Chantal. But: éducation physique et sportive. Siège social: 89, rue Emmanuel-Liais, à Cherbourg.

13 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. Association d'éducation populaire de Plougras. But: organiser le fonctionnement de l'école de Plougras, recruter directeurs et maîtres, entretenir des rapports, etc. Siège social: école du Sacré-Cœur, Plougras.

13 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. Association locale du mouvement national d'épargne de Loigné-sur-Mayenne. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Loigné-sur-Mayenne.

13 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. Association locale du mouvement national d'épargne de la Baussaine. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de la Baussaine.

13 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Solidarité laïque du Pas-de-Calais. But: modifications aux statuts et au conseil d'administration. Siège social: école Paul-Bert, Lièvin.

13 mai 1949. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. L'Association sténographique unitaire change son titre et devient Association sténographique de Clermont-Ferrand (système Prévost-Delaunay).

13 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. Association locale des aides familiales rurales de Montreuil-Bellay. But: aide matérielle et morale à la mère au foyer. Siège social: mairie de Montreuil-Bellay.

13 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. Syndicat d'initiative de Montreuil-Bellay. But: développer le tourisme local. Siège social: mairie de Montreuil-Bellay.

13 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. Association amicale des Bredinots mouliniois. But: entretenir la camaraderie parmi les membres, tout en s'aidant mutuellement lorsque l'occasion s'en présente. Siège social: café Le Petit-Trou, 51, rue du Faubourg-Saint-Antoine, Paris.

13 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. Société nautique de Pont-à-Mousson. But: sport de l'aviron et préparation militaire. Siège social: tour de Pregue, Pont-à-Mousson.

13 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Somme. Colonie de vacances des établissements Carmichaël. But: séjour en colonie de vacances des enfants du personnel des établissements Carmichaël. Siège social: établissements Carmichaël, Ailly-sur-Somme.

14 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Vitry-le-François. Loisirs et sports des ponts et chaussées de Vitry-le-François. But: pratique du sport en général et obligatoirement de l'éducation physique. Siège social: rue du Loup, à Vitry-le-François.

14 mai 1949. Déclaration à la préfecture du Var. Amicale philatélique du golfe de Saint-Tropez. But: maintenir et développer le goût de la philatélie. Siège social: mairie de Saint-Tropez.

14 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. La Boule de l'Oserain. But: pratique du jeu de boules sous toutes ses formes. Siège social: café de l'Oserain, Sorgues.

14 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. Cercle paroissial de Quincié. But: éducation populaire. Siège social: local du cercle, Quincié.

14 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. Fédération française du tourisme populaire (F. F. T. P.). But: développement et défense du tourisme et de la culture populaires sous toutes leurs formes. Siège social: 155, boulevard Haussmann, Paris.

15 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Batna. Boule sportive batnéenne. But: pratique du sport bouliste. Siège social: au domicile du président, M. Gloro (François), Batna.

15 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. Amicale de Montournais. But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel des écoles privées catholiques de Montournais. Siège social: au patronage, route de Saint-Mesmin, Montournais.

16 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Club sportif dongeois. But: pratique des sports. Siège social: villa Ventôse, Donges.

16 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. Le Service social dentaire de Clamart change son titre, qui devient Service social de prophylaxie dentaire infantile de Clamart, et modifie ses statuts. Siège social: place de la Mairie, à Clamart.

16 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Constantine. Union constantinoise des colonies de vacances. But: organisation de colonies et camps de vacances, d'œuvres de grand air et toutes activités s'y rattachant dans le département de Constantine. Siège social: 40, rue Nationale, Constantine.

16 mai 1949. Déclaration au gouvernement général de l'Algérie, direction des territoires du Sud. (Œuvre de la famille saharienne du territoire des Oasis. But: aide aux familles civiles et militaires et aux militaires du territoire des Oasis, Ouargla. Siège social: hôtel du commandement militaire du territoire des Oasis, Ouargla.

16 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. Association d'éducation populaire de Grainville-Ymauville. But: gestion matérielle et fonctionnement de l'école libre. Siège social: école libre, Grainville-Ymauville.

16 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. Le Centre d'études, de documentation et d'action pour la défense et le développement de la famille (C. E. D. A. F.) transfère son siège social du 4, rue de Fleurus, au 5, rue La Boétie, à Paris.

16 mai 1949. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. Association locale du mouvement national d'épargne de Ganges. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Ganges.

16 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. Boxing-Club de Douai. But: culture physique, entraînement à la boxe, compétitions sportives. Siège social: 2, rue de la Comédie, Douai.

17 mai 1949. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Association des familles rurales du canton de Combourg. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: café Renault, place du Cimetière, Combourg.

17 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. Société des amis du vieux Conflans. But: conserver et entretenir les monuments historiques de la commune et développer l'attachement aux vestiges du passé par tous les moyens que le comité trouvera convenables. Siège social: mairie d'Albertville.

17 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. Ping-Pong-Club paraméen. But: pratique du ping-pong. Siège social: chez M. Jacques Chesnot, avenue Jacques-Cartier, à Paramé.

17 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Grenoble. Amicale hôtelière de Grenoble. But: aide et assistance aux employés de l'industrie hôtelière. Siège social: 24, rue du Lycée, Grenoble.

17 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. L'Amicale des anciens élèves de l'école libre de Pithiviers. But: établir des relations amicales entre les anciens élèves et aider au recrutement d'élèves; aider financièrement les écoles libres. Siège social: 12, avenue de la République, à Pithiviers.

17 mai 1949. Déclaration à la préfecture d'Auxerre. Association locale du mouvement national d'épargne de Charny. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Charny.

17 mai 1949. Déclaration à la préfecture d'Auxerre. Association locale du mouvement national d'épargne de Seignelay. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Seignelay.

17 mai 1949. Déclaration à la préfecture de l'Indre. Association locale du mouvement national d'épargne de Châteauroux. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Châteauroux.

17 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. Amicale des isolées (dames et jeunes filles locataires de la Société philanthropique). But: défense des intérêts des dames et jeunes filles des maisons de la Société philanthropique. Siège social: 11, rue de la Cerisaie, Paris.

18 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Charente. Union des maires du canton de Villebois-Lavalette. But: mise en commun de leur activité et de leur expérience pour la défense des droits et intérêts dont ils ont la garde. Siège social: mairie de Villebois-Lavalette

18 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. Union départementale des déportés et internés indépendants. But: défense des intérêts des membres. Siège social: chez M. Barraud, président, 51, rue Chaudrier, la Rochelle.

18 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. La Cantilena. But: développer le chant en choral. Siège social: place du Moulin, Lapalisse.

18 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. Rotary-Club de Golfe-Juan. But: cultiver l'idéal de servir, l'amitié entre membres et la compréhension mutuelle internationale. Siège social: Palm-Hôtel, Golfe-Juan.

18 mai 1949. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. Association locale du mouvement national d'épargne. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Sète.

18 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. Association pour favoriser l'accueil des étrangers (A. F. A. E.). But: organiser des centres d'accueil, de réadaptation et de reclassement pour les réfugiés, néo-réfugiés, émigrés et étrangers. Siège social: 11 *bis*, avenue Victor-Hugo, Paris.

18 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. Etoile Saint-Tanguy. But: société sportive et d'éducation populaire. Siège social: chez M. Jean Kaizre, président, au bourg de Landunvez.

18 mai 1949. Déclaration à la préfecture du Calvados. Syndicat d'initiative du Home-sur-Mer. But: faire connaître notre plage, y attirer les touristes et contribuer à accroître la prospérité de la localité. Siège social: hôtel de la Mer, au Home-sur-Mer.

18 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. Société d'éducation populaire de Voujaucourt. But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: chez le président, M. Paul Isabey, à Voujaucourt.

19 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Besançon. La Diane de Fontaine-les-Clerval. But: repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Fontaine-les-Clerval.

19 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Grenoble. AMICALE BOULE DES HÔPITAUX DE GRENOBLE. But: resserrer et entretenir les liens de camaraderie et d'amitié entre le personnel. Siège social: café du Sapin, avenue Maréchal-Randon, Ile-Verte, Grenoble.

19 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Drôme. COMITÉ CANTONAL DE TAIN-L'HERMITAGE DU VIe CENTENAIRE DU RATTACHEMENT DU DAUPHINÉ A LA FRANCE. But: organisation des fêtes dans le cadre du VIe centenaire. Siège social: mairie de Tain-l'Hermitage.

19 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. ÉTOILE SPORTIVE DE VITRY-SUR-SEINE. But: club de football affilié à la F. F. F. A. Siège social: 104, rue Gabriel-Péri, à Vitry-sur-Seine.

19 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. RASSEMBLEMENT DES TRAVAILLEURS VIETNAMIENS. But: aider moralement et matériellement tous les travailleurs vietnamiens. Ne s'occupe pas de politique; rassemble tous les travailleurs vietnamiens de France, sans distinction de parti ni de croyance. Siège social: 74, rue du Château, Paris.

20 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. L'ÉTOILE DE SERMAISES. But: étude de la musique en général et principalement les sonneries de clairons, trompettes et assimilés. Siège social: salle de la mairie, à Sermaises.

20 mai 1949. Déclaration à la préfecture du Var. SYNDICAT D'INITIATIVE DE COTIGNAC. But: étudier les mesures qui peuvent tendre à augmenter d'une manière générale la prospérité de Cotignac, en poursuivre la réalisation et s'efforcer d'attirer les visiteurs étrangers et leur faciliter leur séjour. Siège social: rue Léon-Gérard, Cotignac.

20 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. COMITÉ DU CINÉMA FAMILIAL DE SAINT-AIGNAN-SUR-ROÉ. But: assurer le fonctionnement du cinéma familial. Siège social: salle du cinéma, route de Congrier, Saint-Aignan-sur-Roé.

20 mai 1949. Déclaration au gouvernement général de l'Algérie, direction des territoires du Sud. ASSOCIATION MUSULMANE D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION, à Guerrara. But: enseignement de la langue arabe et de la religion musulmane. Siège social: chez le président, M. Abdelkader Sasso, à Guerrara.

20 mai 1949. Déclaration à la préfecture de l'Aude. SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE L'AUDE. But: protection des animaux. Siège social: chez M. Pol Deaux, 29, rue de Strasbourg, Carcassonne.

20 mai 1949. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. POULTRY-CLUB. But: développer l'aviculture dans la région. Siège social: 23, rue des Joglars, Perpignan.

20 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Grenoble. LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE. But: culture et loisirs des associations de jeunesse. Siège social: mairie, le Touvet.

20 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Béthune. UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE DE WINGLES. But: favoriser et défendre les intérêts commerciaux de ses membres, organiser des fêtes. Siège social: mairie de Wingles.

21 mai 1949. Déclaration à la préfecture du Calvados. SOCIÉTÉ DE CHASSE ET DE PÊCHE DES ISLES-BARDEL. But: défense contre le braconnage et repeuplement. Siège social: au domicile du président, M. Bonne, les Isles-Bardel, par Pont-d'Ouilly.

21 mai 1949. Déclaration à la préfecture d'Alger. CLUB ALGÉRIEN DES AMIS DES OISEAUX. But: grouper les éleveurs et amateurs d'oiseaux; protéger les oiseaux utiles à l'agriculture; s'efforcer de supprimer leur capture. Siège social: 2, rue du 8-Mai, à Alger.

21 mai 1949. Déclaration à la préfecture du Calvados. SYNDICAT DES SINISTRÉS D'ERNES. But: défense des droits des sinistrés. Siège social: mairie d'Ernes.

21 mai 1949. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. Association UNION DES LOCATAIRES DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES. But: défense juridique, contentieux. Siège social: 46, rue Georges-Clemenceau, Tarbes.

21 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. ASSOCIATION SAINT-MILLIAU. But: formation catholique de la jeunesse par l'enseignement, l'éducation, la culture littéraire, scientifique, sociale, folklorique et sportive. Siège social: presbytère de Plonévez, Porzay.

21 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'EXTRÊME-ORIENT. But: regrouper les anciens du corps expéditionnaire d'Extrême-Orient et maintenir entre eux l'esprit d'union qui règne là-bas et le souvenir des camarades qui y sont encore. Siège social: café du Globe, square des Grammonts, à Thiers.

21 mai 1949. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE SAINT-NICOLAS. But: éducation populaire à Etrun, sous ses différents aspects: physique, intellectuel, artistique, moral, religieux, social, etc.; fondation et entretien d'écoles, garderies, patronages et toutes autres œuvres pouvant procurer l'objet de l'association. Siège social: rue des Prêtres, Etrun.

23 mai 1949. Déclaration à la préfecture du Var. ÉTOILE VAROISE, Vidauban. But: enseignement de la musique d'ensemble et encouragement à cet art. Siège social: mairie de Vidauban.

23 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Lille. ASSOCIATION FAMILIALE D'ÉDUCATION POPULAIRE DE WASQUEHAL-CENTRE. But: gestion et administration des intérêts matériels et moraux des écoles libres de Wasquehal-Centre. Siège social: 33, rue Michelet, Wasquehal.

23 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. COMITÉ DES AMIS DES VIEILLARDS. But: apporter aide et assistance aux personnes dont l'âge et les ressources ne leur permettent plus de subvenir à leurs besoins. Siège social: hôtel de ville, Rouen.

23 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. AMICALE LAÏQUE DE LA CHAPELLE-SUR-LOIRE. But: aider au développement de l'école publique et des œuvres qui s'y rattachent et maintenir les liens d'amitié entre ses membres. Siège social: école de garçons de la Chapelle-sur-Loire.

23 mai 1949. Déclaration à la préfecture de l'Isère. AMICALE DES ALSACIENS-LORRAINS DE L'ISÈRE. But: entr'aide auprès des membres nécessiteux alsaciens-lorrains; conserver les traditions. Siège social. restaurant de l'Europe, 24, rue Lesdiguières, à Grenoble.

23 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Sidi-bel-Abbès. CAISSE DES ÉCOLES DE DELIGNY. But: permettre aux élèves indigents de la commune une fréquentation assidue de l'école par des secours et l'achat des fournitures scolaires. Siège social: école communale de Deligny.

23 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Marseille. SECTION DE L'UNION ARTISTIQUE ET INTELLECTUELLE DES CHEMINOTS FRANÇAIS. But: instruction et éducation des agents; institution de séances sportives et récréatives. Siège social: gare de Port-de-Bouc.

23 mai 1949. Déclaration à la préfecture d'Orléans. LES FAUVETTES. But: éducation populaire au point de vue intellectuel, artistique, moral, social, familial, etc. Siège social: école, 5 *bis*, rue Croix-de-Bois, Orléans.

23 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. CERCLE HENRI-DUNANT. But: cultiver l'amitié et l'entr'aide entre ses membres. Siège social: Croix-Rouge, 57, boulevard de Courtais, Montluçon.

23 mai 1949 Déclaration à la préfecture de Lille. ASSOCIATION FAMILIALE D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LILLE-SUD. But: gestion et administration des intérêts matériels et moraux de l'école libre de Lille-Sud. Siège social: 20, rue des Pensées, Lille.

23 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. AMICALE DES GARS DU NORD. But: entr'aide mutuelle. Siège social : café Vézelise, à Chaumont.

23 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'INSTITUTION SAINTE-JEANNE-D'ARC D'ELBEUF. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre. Siège social: 95, rue de la République, Elbeuf.

23 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. AMICALE SPOR...VE JEAN-BART. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant le collège Jean-Bart, les anciens élèves du collège et tous les sympathisants de l'établissement. Siège social: rue Jean-Bart, Dunkerque.

23 mai 1949. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. LES JEUNES DE SAINT-JACQUES. But: développer toutes initiatives d'ordre éducatif, récréatif, artistique, sportif, etc., de nature à retenir et à attacher au sol natal. Siège social: presbytère, 26, boulevard Loucheur, Clermont-Ferrand.

23 mai 1949. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. UNION SPORTIVE MUNICIPALE CLERMONTOISE. But: pratique de tous les sports et de l'éducation physique. Siège social. hôtel de ville de Clermont-Ferrand.

23 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. Le Groupement national des directeurs et directrices d'écoles publiques change son titre, qui devient FÉDÉRATION NATIONALE DES DIRECTEURS, DIRECTRICES ET CHARGÉS D'ÉCOLES PUBLIQUES DE FRANCE ET DE L'UNION FRANÇAISE, et modifie la composition de son bureau. Siège social: 44, rue des Jeûneurs, Paris.

24 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. Association sportive TIR AU VOL-CLUB DE CANNES. But: pratique du tir au vol avec armes de chasse. Siège social: au Caveau-Moderne, 35, rue Félix-Faure, Cannes.

24 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. UNION SPORTIVE PÉROUILLÈRE. But: pratique des sports. Siège social: mairie du Chalard.

25 mai 1949. Déclaration à la préfecture du Cher. COMITÉ DES FÊTES BOURGES-NORD. But: organiser des fêtes et loisirs dans le quartier pour favoriser les enfants et les vieux. Siège social: café-tabac, 144, avenue Edouard-Vaillant, à Bourges.

25 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Le GROUPEMENT DES ENGAGÉS VOLONTAIRES DE LA RÉGION DE TOULOUSE a décidé de transférer son siège social du 2, rue Claire-Paulilhac, Toulouse, au 11 *bis*, rue Héliot, Toulouse.

25 mai 1949. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. L'EQUIPE. But: soutenir et favoriser les institutions d'éducation populaire. Siège social: 5, rue Spitalieri, Nice.

25 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. ASSOCIATION SPORTIVE DU CAOULET. But: pratique du basket-ball. Siège social: café-dancing du Caoulet, à Foulayronnes.

25 mai 1949. Déclaration à la préfecture de Lille. BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DE FLERS-LEZ-LILLE. But: distraction et éducation de la population. Siège social: mairie, rue du Général-Leclerc, Flers-lez-Lille.

25 mai 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. LE RÉVEIL DE CORMEILLES. But: grouper les personnes qui veulent pratiquer les instruments: tambours et clairons. Siège social: mairie de Cormeilles-en-Vexin.

28 mai 1949. Déclaration à la préfecture de la Somme. ASSOCIATION DE CHASSE DE SAINT-LÉGER-LÈS-AUTHIE. But: garde des propriétés, défense des intérêts de ses adhérents en matière de chasse, répression du braconnage, exercice de la chasse. Siège social: mairie de Saint-Léger-lès-Authie.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.